

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 150
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FORMATIONS
SUPÉRIEURES ET
RECHERCHE
UNIVERSITAIRE



PROGRAMME 150
Formations supérieures et recherche universitaire

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne-Sophie BARTHEZ

Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. A ce titre, elle assure la tutelle et participe au financement de près de 220 établissements, dont une soixantaine d'acteurs privés.

La LFI 2021 s'élevait à 14 003,29 M€ en crédits de paiement, en hausse de 234,35 M€ par rapport à la LFI 2020. En exécution, la consommation des crédits de paiement s'établit à 13 997,73 M€, dont 421,20 M€ pour les crédits de titre 2 (295,78 M€ hors CAS pensions) et 13 576,52 M€ pour les crédits hors titre 2, traduisant une augmentation des crédits exécutés cohérente avec l'augmentation des autorisations budgétaires en LFI 2021. Comme l'année précédente, la consommation 2021 a nécessité un dégel partiel de la réserve de précaution (39,5 M€ en AE et en CP), pour prendre en compte une partie des impacts de la crise sanitaire. Le plafond des emplois rémunérés sur le titre 2 autorisés en loi de finances (6 794 ETPT) a été consommé à hauteur de 5 502 ETPT (compte tenu des accessions de trois établissements aux responsabilités et compétences élargies), celui des établissements (166 129 ETPT) à hauteur de 156 977 ETPT (+ 1 308 ETPT par rapport à 2020).

L'exercice 2021 est marqué par la mise en œuvre de la première annuité de la loi de programmation de la recherche, la poursuite des actions en faveur de la réussite étudiante et des études de santé et les réponses aux impacts de la crise sanitaire, avec les financements complémentaires du plan de relance et du 4ème programme d'investissement d'avenir. Les organisations institutionnelles et les processus de gestion ont par ailleurs continué à évoluer dans la recherche d'une meilleure performance.

I. Une exécution de la loi de programmation de la recherche conforme à la LFI

Comme prévu en LFI, 167 M€ ont été alloués aux établissements au titre de la loi de programmation pour la recherche. Près de 75 M€ sont destinés à renforcer l'attractivité des carrières scientifiques (création des chaires de professeurs juniors, revalorisations indemnitaires). Plus de 5 M€ ont permis d'augmenter le nombre et la rémunération des contrats doctoraux. 87 M€ ont été directement consacrés au budget de recherche des établissements d'enseignement supérieur (accroissement de la dotation des laboratoires et financement de projets de recherche).

II. Des actions renforcées en faveur de la réussite étudiante et des études de santé

Comme les années précédentes, des places supplémentaires ont été créées dans les filières en tensions, au titre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), mais également pour répondre à l'augmentation de la démographie étudiante liée à la crise sanitaire. Grâce aux crédits de la loi ORE et aux moyens complémentaires du plan de relance, 26 000 nouvelles places ont ainsi été financées à la rentrée 2021, pour un montant global de près de 75 M€.

Plusieurs mesures ont également été engagées pour mieux prendre en compte la diversité des étudiants et des besoins, telles que les dispositifs de réussite « oui si » ou les cycles pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur. Les dispositions mises en œuvre dans le cadre de la loi ORE se traduisent par une augmentation régulière du taux de diplômés de l'enseignement supérieur qui atteint 56,2 % en 2020 et une amélioration des taux de réussite en licence et en master.

La réforme des études de santé s'est parallèlement poursuivie, avec un financement supplémentaire de 20,5 M€. Après la transformation de la PACES en parcours d'accès spécifique santé (PASS) et licences avec option accès santé (LAS) en 2020, la réforme du 2ème cycle a pris son essor. Le numérus clausus a été supprimé et plus de 2 200 places supplémentaires ont été ouvertes au concours d'entrée en 2ème année de médecine, maïeutique, odontologie et

pharmacie. Les enseignements et modalités d'évaluation évoluent par ailleurs pour mieux valoriser les mises en situations pratiques.

L'effort en faveur de l'enseignement privé a enfin été renforcé avec une augmentation de 9 M€ du montant total des subventions allouées aux établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (ESPIG).

III. Une gestion encore marquée par les réponses aux impacts de la crise sanitaire

Au-delà de l'accueil de nouveaux étudiants aux profils diversifiés, des mesures sociales d'accompagnement médical, psychologique et pédagogique ont été mises en œuvre, en complément des actions financées sur le programme 231 « Vie étudiante ». Comme l'an dernier, le ministère a financé la prolongation des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) dont les travaux avaient été affectés par la crise sanitaire en 2020.

Les capacités d'enseignement à distance et d'hybridation se sont également développées. Les financements récurrents apportés par le programmes 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » ont été consacrés à l'actualisation des ressources éducatives, aux réseaux et aux infrastructures. La formation à distance a bénéficié des crédits du plan de relance et du 4ème plan d'investissement d'avenir. Ils ont permis l'équipement des établissements, la formation des enseignants-chercheurs et enseignants ainsi que sur le soutien à la transformation des schémas directeurs numériques afin d'accélérer la transformation numérique globale.

Malgré une année 2021 encore fortement marquée par la crise sanitaire, la politique d'ouverture internationale s'est poursuivie, dans un contexte de reprise des flux de mobilité étudiante favorisée par le maintien de l'ouverture des frontières pour les étudiants internationaux. La labellisation des établissements s'est étendue dans le cadre de la stratégie d'attractivité du plan « Bienvenue en France ». Un accompagnement dynamique pour soutenir l'offre française de formation supérieure à l'étranger a été maintenu, avec une priorité assumée sur l'Afrique. De nombreuses initiatives se sont concrétisées, tel le Campus franco-sénégalais, qui poursuit désormais son développement sur des bases solides. Sur le plan européen, les deux nouveaux programmes 2021-27 Horizon Europe et Erasmus+ ont été mis en route, parallèlement à la préparation de la présidence française de l'Union européenne autour des trois axes relance, puissance et appartenance.

Enfin, en matière immobilière, la nouvelle génération de contrats de plan Etat-régions 2021-27 a pris un léger retard, en raison du décalage de leur signature. En revanche la mobilisation des services et des opérateurs du ministère pour la mise en œuvre du volet « Rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » du plan de relance a permis de remplir ses objectifs ambitieux. A cet égard, la presque totalité des 673 opérations sélectionnées pour les universités et écoles d'ingénieurs a pu être engagée avant la fin de l'exercice.

IV. La poursuite des efforts pour améliorer la performance de la gestion

Les rapprochements d'établissements se multiplient, sur le fondement notamment de l'ordonnance du 12 décembre 2018. Quatre établissements publics expérimentaux supplémentaires ont été créés en 2021, portant leur nombre à 14, dont 13 sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et 1 sous tutelle du ministre chargé des armées. L'Université de Clermont-Auvergne, créée le 9 décembre 2020, s'est par ailleurs substituée à l'université du site le 1er janvier 2021.

L'autonomie des établissements est confortée. Les établissements expérimentaux placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation bénéficient tous des responsabilités et compétences élargies (RCE). En 2021, l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne a par ailleurs accédé aux RCE, dans le cadre de sa fusion avec l'école centrale de Lyon. L'INSA de Lyon et l'Ecole nationale des chartes sont désormais aussi admis à ce régime. Une troisième vague de dévolution du patrimoine a été lancée à la fin de l'année 2021. Des échanges interministériels sont en cours pour réviser les dispositions du code de l'éducation relatives à l'appréciation de la soutenabilité budgétaire des établissements.

Les modalités du dialogue avec ces établissements ont enfin été approfondies. Des travaux ont été lancés pour établir, en 2022, des contrats pluriannuels plus resserrés, comportant un volet territorial. Une partie des crédits de la LPR et du plan de relance a été allouée dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG) annuel, destiné à mieux tenir compte de la situation particulière de chaque établissement. Des réflexions ont été engagées pour rénover substantiellement le DSG en 2022 et, à terme, mieux l'articuler avec les contrats des établissements. Les modalités d'allocation aux établissements ESPIG ont également été révisées pour une meilleure prise en compte de la performance.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

INDICATEUR 1.3 : Formation continue

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

INDICATEUR 2.1 : Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac

INDICATEUR 2.2 : Mesures de la réussite étudiante

INDICATEUR 2.3 : Assiduité

OBJECTIF 3 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR 3.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

OBJECTIF 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

INDICATEUR 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

INDICATEUR 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

OBJECTIF 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits en Licence, en Master et en Doctorat sur l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

INDICATEUR 5.2 : Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs

INDICATEUR 5.3 : Coopération internationale

INDICATEUR 5.4 : Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

OBJECTIF 6 : Améliorer l'efficacité des opérateurs

INDICATEUR 6.1 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

INDICATEUR 6.2 : Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

INDICATEUR 6.3 : Qualité de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

INDICATEUR mission

1.1 – Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale	%	53,3	56,2	53	53	Non déterminé	53

Commentaires techniques

Source des données :

- Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE - Système automatisé de gestion et d'information) contrôlées par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES), l'application OCEAN (organisation des concours et examens académiques nationaux) alimenté par le système d'information SCOLARITE et les centres de concours et examens ; données contrôlées par les services statistiques académiques et la SD-SIES.
- Enquêtes statistiques annuelles auprès des établissements d'enseignement supérieur : les données des écoles dispensant des formations paramédicales et sociales contrôlées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des affaires sociales ; les données des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel contrôlées par la SD-SIES et le ministère de la culture ; les données des écoles d'ingénieurs et les autres formations d'enseignement supérieur contrôlées par la SD-SIES.
- Données sur la population par âge et sexe : estimations de population, Insee. Ces données sont produites par synthèse des résultats du recensement, des statistiques d'état civil sur les naissances et les décès, et de statistiques administratives sur les flux migratoires.

Mode de calcul :

L'indicateur 1.1 « Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale » est un indicateur « synthétique » dont la valeur est la probabilité totale (exprimée en %) qu'aurait une personne successivement âgée de 17 à 33 ans d'accéder à un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette probabilité totale est obtenue en sommant les 17 probabilités d'accès au diplôme à chaque âge entre 17 à 33 ans. Chaque probabilité par âge est estimée à partir des données les plus récentes disponibles en rapportant le nombre de diplômés observés à la population totale de cet âge.

Les diplômes retenus sont les premiers diplômes de l'université (DUT, DEUST, licence), les BTS et les diplômes suivants : diplômes des formations paramédicales et sociales, des écoles supérieures d'enseignement artistique et culturel, écoles d'ingénieurs, diplômes des établissements couverts par l'enquête 26 sur les écoles d'enseignement supérieur non rattachées aux universités (commerce, administratives, de journalisme, juridiques, vétérinaires...), ces derniers diplômes au prorata des entrants issus des CPGE ou titulaires du baccalauréat seul, pour ne pas compter deux fois dans les diplômés les étudiants entrant sur titre.

Les données pour calculer la réalisation 2021 seront disponibles à l'automne 2022.

Limites et biais connus :

L'indicateur n'est pas un taux d'accès d'une population réelle, qui ne peut être constaté qu'annuellement et ne pourrait être obtenu que par un recensement de la population.

La répartition par âge des DUT, BTS et licence est connue mais la répartition par âge pour les autres diplômes ne l'est pas et des répartitions théoriques sont appliquées.

Le passage au LMD induit une suppression progressive des DEUG, ce qui conduit à une rupture de série à partir de 2012. Les DEUG intermédiaires validant une L2 ne sont désormais plus pris en compte : avec la mise en œuvre désormais achevée du LMD, leur consistance en tant que diplôme du supérieur n'est plus avérée et leur prise en compte dans les systèmes d'information très hétérogène d'un établissement à l'autre, rendait l'indicateur fragile. Depuis 2012, la méthodologie a été revue en conséquence. La nouvelle série présente comme l'ancienne un profil en croissance, mais la valeur absolue de l'indicateur est plus faible.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

Le résultat dépend étroitement de la pyramide des âges pour la tranche 17-33 ans, la révision de la série vient de la prise en compte des pyramides des âges publiées par l'Insee.

Commentaires :

Une hausse de l'indicateur signifie une hausse du niveau d'études d'une génération. Si les comportements (atteinte du bac, poursuite d'études, réussite) se stabilisaient au niveau 2020, 56,2 % de la classe d'âge des 17-33 ans serait *in fine* diplômée de l'enseignement supérieur.

La forte hausse de 2,9 points entre les rentrées 2019 et 2020 s'explique par la forte hausse du taux de succès aux examens à la session 2020, dont les conditions de passation ont été modifiées dans le contexte de la crise sanitaire. Elle est portée principalement par les BTS (+ 16 % de diplômés entre 2019 et 2020) et les Licences (+ 8 %).

Elle s'inscrit cependant dans la tendance antérieure : depuis 2011, cet indicateur a connu une hausse de 12 points, dont 5 points sont imputables aux Licences, 5 points aux BTS, 1 point aux diplômés paramédicaux et sociaux et 1 point aux diplômés d'ingénieurs.

INDICATEUR**1.2 – Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
(...) titulaire de BTS	%	73,9	60,1*	71	69	55.2	72
(...) titulaire de DUT	%	90	Non déterminé	89	89	Non déterminé	91
(...) titulaire de Licence professionnelle	%	94	92	91	91	Non déterminé	93
(...) titulaire de Master	%	92	90	90	90	Non déterminé	92
(...) titulaire du doctorat	%	93	Non déterminé	89	89	Non déterminé	91

Commentaires techniquesSource des données :

- **Source diplômés de BTS** : jusqu'à 2019, synthèse des enquêtes d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de lycée (IVA) et d'insertion professionnelle des apprentis (IPA) – MENESR – Département de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). À compter de 2020, dispositif Inserjeunes de mesure de l'insertion des sortants de voie professionnelle en lycée d'apprentissage (DEPP/Dares) ce qui induit une rupture de courbe de 10 points (cf. plus bas - mode de calcul).

- **Source diplômés de DUT, licence professionnelle et master** : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2017 de l'université (universités de France métropolitaine et des DOM) – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).

- **Source docteurs** : l'enquête IPDOC 2019 du SIES/MESRI interroge tous les docteurs diplômés d'une école doctorale française en 2016 un an et trois ans après l'obtention de leur doctorat (établissements d'enseignement supérieur de France métropolitaine + DOM + TOM).

Mode de calcul :

- Les données exhaustives sont recueillies auprès des diplômés de DUT, de licence professionnelle, de master, de nationalité française, âgés de moins de 30 ans, n'ayant ni interrompu leurs études pendant plus de 2 ans, ni poursuivi d'études.

- Les données sont issues d'un échantillon représentatif de diplômés de doctorat, inscrits en formation initiale, âgés de moins de 30 ans, de nationalité française, n'ayant pas poursuivi leurs études.

Le taux d'insertion est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Le taux d'emploi durable correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la fonction publique ou en qualité de travailleur indépendant.

Pour les titulaires de doctorat, **le taux d'emploi permanent** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la Fonction publique (sont exclus les emplois en qualité de travailleur indépendant).

Pour les diplômés de BTS, les données du dispositif Inserjeunes (cf. supra « source des données » et le paragraphe suivant) mesurent uniquement l'emploi salarié privé. La situation d'emploi est observée en janvier n pour les élèves ayant obtenu leur diplôme lors de l'année scolaire n-2/n-1. Les données concernent l'ensemble des diplômés de BTS, sous statut scolaire ou par apprentissage.

*Jusqu'en 2019 inclus, la source de l'indicateur était les enquêtes d'insertion IVA et IPA. Le passage au dispositif Inserjeunes à partir de 2020 implique une rupture de série importante, de l'ordre d'environ 10 points de pourcentage à la baisse. Cette rupture est liée à plusieurs changements méthodologiques : mode de collecte et de calcul (passage d'enquêtes déclaratives à des exploitations de fichiers administratifs), date d'observation (janvier au lieu de février), champ de l'emploi différent (emploi salarié uniquement contre ensemble de l'emploi précédemment).

Pour les diplômés de DUT, licence professionnelle et master, la valeur n de l'indicateur porte sur les diplômés de l'année universitaire n-3/n-2. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1er décembre de l'année n, soit 30 mois après l'obtention de leur diplôme. L'enquête a été réalisée à partir de décembre 2020 auprès de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2018 un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements.

Les données du dispositif de collecte des DUT n'ont pas pu être exploitées pour la réalisation 2020.

Pour les titulaires du doctorat, l'enquête IPDOC est réalisée de décembre 2019 à avril 2020 auprès des 13 600 docteurs diplômés d'une école doctorale en 2016. La collecte est effectuée auprès de tous les établissements du supérieur co-accrédités pour une ou plusieurs écoles doctorales. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1er décembre de l'année n, soit trois ans après l'obtention de leur doctorat. Livraison biennale, 1 année sur 2 (enquête à 3 ans) – Réalisé 2019 : données disponibles en juin 2021.

Limites et biais connus :

Exception faite des BTS, les données ne sont pas disponibles au moment de la conclusion des rapports annuels de performance, l'enquête pour les titulaires des doctorats reposant sur une livraison biennale, une année sur deux (enquête à 3 ans), et celle des DUT-licence-master n'étant disponible que pour le RAP n+1 (enquête à 30 mois).

Par ailleurs, les indicateurs relatifs aux diplômés de BTS (IVA/IPA auparavant et dispositif Inserjeunes maintenant) et de doctorat (enquête Génération) ne sont pas comparables avec ceux issus des enquêtes de DUT de licence professionnelle et de master. En effet, les dates d'interrogation varient selon l'enquête retenue (respectivement 7 mois, 3 ans et 30 mois après le diplôme). Le processus d'insertion des jeunes diplômés se poursuit tout au long des premières années sur le marché du travail. De plus, les champs d'enquête ne sont pas similaires (limite d'âge, etc.).

- L'indicateur est dépendant de la conjoncture du marché du travail, notamment du taux de chômage.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de chômage en France métropolitaine au 4 ^{ème} trimestre de l'année n (source : INSEE – estimation issue de l'enquête emploi)	9%	9,7%	9,8%	10,1 %	9,9%	9,3%	8,6 %	8,5%	7,8%	7,8%

- L'indicateur ne reflète pas les choix de poursuite d'études, qui eux-mêmes peuvent être liés à la conjoncture du marché du travail.

Population non incluse dans le champ de l'enquête	% de diplômés en poursuite d'études									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Diplômés DUT	87%	87%	88%	89%	89%	88%	91 %	90 %	91%	ND
Diplômés Licence professionnelle	31%	26%	34%	32%	29%	30%	36 %	37 %	38%	41%
Diplômés Master	38%	38%	40%	40%	38%	37%	36 %	35 %	33%	36%

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université.

-L'indicateur du taux d'insertion apporte une mesure à un instant t de la situation vis-à-vis du marché du travail. Il n'apporte d'éléments ni sur le processus d'insertion (temps de recherche d'emploi) ni sur le type d'emploi occupé (type de contrat, statut, niveau de l'emploi).

Commentaires :

Ces sous-indicateurs sont sensibles à la conjoncture économique. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont certes moins exposés que les autres aux aléas de la conjoncture, mais l'état du marché du travail reste cependant un facteur déterminant de l'insertion professionnelle.

La crise sanitaire ayant eu des répercussions directes sur le marché du travail, l'insertion professionnelle des diplômés d'université (master hors enseignement, licence professionnelle et DUT) a ralenti en 2020 et cette légère baisse pourrait se poursuivre en 2021.

INDICATEUR

1.3 – Formation continue

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre total d'heures dispensées aux stagiaires	Nb	50 000 000	46 002 080	69 500 000	68 500 000	Non déterminé	70 000 000
Nombre de diplômés en formation continue	Nb	66 877	64 351	71 000	62 000	Non déterminé	70 000
Nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE)	Nb	3 631	Non déterminé	4 300	Sans objet	Non déterminé	4 000

Commentaires techniques

Source des données :

MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).

- Données administratives recueillies via l'enquête 6 « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements d'enseignement supérieur » pour les sous-indicateurs 1 et 2.

- Enquête 67 auprès des responsables de la VAE (universités et CNAM) portant sur le dispositif de VAE inscrit au livre IX du Code du travail pour le sous-indicateur 3.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** décrit toute l'activité de formation continue, qu'il s'agisse de formations diplômantes ou de formations qualifiantes. Il quantifie transversalement cette activité selon l'unité de mesure usitée en formation continue : « les heures dispensées aux stagiaires ». Il est obtenu à partir du calcul : produit de la durée d'enseignement par le nombre de stagiaires pour toute l'offre de formation, diplômes nationaux, diplômes propres d'établissement et stages.

Le **second sous-indicateur** porte de manière plus restreinte sur les formations diplômantes et dénombre les diplômés de formation continue ayant obtenu un diplôme national ; les diplômes propres d'établissement (DU, certificat...) ne sont pas pris en compte.

A l'intérieur du périmètre couvert par le deuxième sous-indicateur, le **troisième sous-indicateur** observe la diplomation conférée par le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002. Il est calculé en faisant la somme des bénéficiaires de tout ou partie de diplômes par validation des acquis de l'expérience (décisions favorables prises au cours de l'année civile en matière de validations d'acquis de l'expérience ; les chiffres étant transmis par chaque établissement). Jusqu'au RAP 2016, l'indicateur ne portait que sur les validations en premier jury. A partir du PAP 2018, sont prises en compte toutes les VAE (tous jurys confondus). L'historique de ces données est possible depuis 2012.

Pour le **troisième sous-indicateur**, il n'y a pas eu d'enquête menée sur les résultats 2020.

Les valeurs des trois sous-indicateurs sont disponibles au **RAP de l'année n+1**.

Pour la formation continue, les résultats 2019 et 2020 sont hors Cnam car le mode de collecte des établissements du Cnam a évolué. Les données des différents établissements du Cnam ont été centralisées, induisant une rupture statistique dans les données transmises sur les stagiaires, le nombre d'heures et le nombre de diplômés.

Les résultats transmis sont en cours d'expertise.

Commentaires :

On peut souligner l'attente en 2019 après la promulgation de la loi liberté pour choisir son avenir professionnel le 5/09/2018, notamment car les OPCO ont dû s'organiser pour se substituer aux OPCA et se regrouper. Cette réorganisation des institutions de la formation continue s'est déployée tout au long de l'année 2019.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans la société de la connaissance marquée par un contexte de concurrence internationale de plus en plus forte, **l'élévation du niveau de qualification de la population** constitue un enjeu majeur et la clé de la croissance économique et de la consolidation de l'emploi. C'est ce qui a conduit le législateur à fixer en 2005, puis à le réaffirmer dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'objectif de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (**indicateur 1.1**).

Cette politique s'inscrit dans le cadre communautaire stratégique et de coopération « Éducation et formation 2020 ». Quatre objectifs communs au niveau de l'Union européenne ont été établis pour relever les défis des systèmes d'éducation et de formation à partir de 2020 : faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité, améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation, favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active et encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation. Dans ce contexte, les objectifs de référence suivants de l'Union européenne ont été fixés en matière d'éducation :

- au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur ;
- au moins 15 % des adultes devraient participer à des activités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des 18-34 ans disposant d'une qualification professionnelle initiale devraient avoir effectué une partie de leurs études ou de leur formation à l'étranger.

Depuis plusieurs années, l'accroissement du nombre de bacheliers est pour l'essentiel celui des bacheliers professionnels, qui sont les moins bien préparés à une entrée dans l'enseignement supérieur. Un travail spécifique d'accompagnement à l'orientation des élèves de terminale, et plus particulièrement ceux de la voie professionnelle a donc été entrepris afin de favoriser une meilleure connaissance des filières de poursuites d'études, des attendus de toutes les formations et des conditions de réussite. La loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) a donné aux recteurs les moyens de favoriser l'admission des lycéens dans les filières où ils ont le plus de chances de réussir : en BTS pour les bacheliers professionnels et en IUT pour les bacheliers technologiques. Ainsi l'augmentation continue et régulière du taux de diplômés du supérieur se poursuit avec un résultat enregistré en 2020 de 56,2 %.

Si le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge indique l'élévation globale des qualifications de la population qui entre en activité professionnelle, **l'indicateur 1.2** caractérise la pertinence de ces formations dans le contexte économique global. Ainsi, dans un contexte de l'emploi tendu pour ceux qui ne poursuivent pas leurs études, l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur reste très favorable.

Les diplômés des licences professionnelles, dont les cursus sont organisés avec une forte interaction avec les branches professionnelles, s'insèrent toujours aussi bien (92 % en 2020). Le résultat peut s'expliquer par la connaissance mutuelle des formateurs et des acteurs économiques autour de ces filières de formation et par la pertinence des compétences acquises au cours de ces formations, le plus souvent complémentaires d'un premier diplôme de niveau 5 (BTS ou DUT). La poursuite d'études jusqu'en licence professionnelle dessine aussi une appropriation par les différents acteurs des rythmes introduits par le processus de Bologne. Ces évolutions constituent d'ailleurs des références obligées pour la politique de formation et de diplomation dans l'enseignement supérieur. Ainsi la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a engagé une profonde évolution du premier cycle, en particulier avec la publication de l'arrêté relatif à la licence professionnelle le 6 décembre 2019, après une réflexion large – concertation, rapport d'étude auprès d'experts de haut niveau – pour mettre en perspective, d'une part, le besoin de professionnalisation du premier cycle de l'enseignement supérieur, d'autre part, l'intégration aboutie des DUT dans le schéma du processus de Bologne. Ainsi, une licence professionnelle à coloration technologique (qui prend le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » - BUT) sera délivrée à l'issue d'un parcours construit en 180 ECTS au sein des IUT. Ces parcours sont proposés aux étudiants depuis la rentrée universitaire 2021.

Les parcours de B.U.T. doivent accueillir 50 % de bacheliers technologiques (appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT.) et sont construits pour favoriser une insertion professionnelle directe (objectif de 50 %), même si la poursuite d'études est une option qui reste à la main des étudiants.

L'insertion professionnelle **des titulaires d'un master** reste à un niveau élevé sur 2019 et 2020, l'année 2021 devrait a minima rester sensiblement au même niveau, voire augmenter du fait de la forte baisse du taux de chômage des jeunes enregistrée fin 2021. Ce taux d'insertion révèle que ce diplôme demeure une valeur de référence pour les employeurs, et le très fort développement de l'alternance devrait contribuer à accélérer le processus.

Le pourcentage de titulaires d'un diplôme de master en poursuite d'études poursuit sa diminution (36 % en 2020 contre 40 % en 2014), ce qui témoigne d'un marché de l'emploi mieux orienté. Cette formation étant professionnelle (y compris vers les métiers de la recherche), la majorité des titulaires d'un master choisit de rejoindre directement le

monde du travail. Pour autant, la recherche étant une composante du diplôme, il est aussi cohérent qu'une partie des titulaires d'un master souhaite poursuivre leurs études en troisième cycle.

Concernant le doctorat, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche tend notamment à renforcer l'objectif d'insertion professionnelle quel que soit le contexte d'insertion (recherche privée/publique, enseignement, métiers en dehors des secteurs recherche-enseignement). Les compétences transversales acquises dans le cadre du doctorat sont précisées par l'arrêté du 27 juillet 2018. Depuis l'automne 2018, le doctorat est par ailleurs inscrit au registre national de certifications professionnelles (RNCP).

Plusieurs actions visent à renforcer le lien entre le monde académique et le monde socio-économique pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants diplômés. La loi du 5 septembre 2018 « liberté pour choisir son avenir professionnel » renforce cette orientation. Citons en particulier la démarche en termes de compétences qui contribue à donner de l'information sur les aptitudes des diplômés à occuper un poste ; c'est dans cet esprit qu'a été publié début 2015 un référentiel des compétences acquises au terme d'une licence générale. Concernant le doctorat, la rénovation du cadre régissant la formation doctorale, publiée en 2016, et l'identification des compétences partagées par tous les docteurs devraient améliorer l'intérêt du diplôme pour les futurs employeurs des secteurs publics comme privés pour des fonctions au-delà des domaines de la recherche et de la formation.

La formation continue (**indicateur 1.3**) contribue elle aussi significativement à la poursuite de l'objectif 1. Le **sous-indicateur 1.3.1**, qui mesure le volume d'heures dispensées aux stagiaires de la formation continue, connaît une forte baisse en 2020, de l'ordre de 30 %, en raison de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur pendant les périodes de confinement. Le nombre de diplômés en formation continue (**sous-indicateur 1.3.2**) reste à peu près stable, puisque les examens ont pu se dérouler quasi-normalement, les établissements ayant souvent basculé leurs modalités d'évaluation en distanciel. L'année 2021 devrait également être marquée par un ralentissement du flux de stagiaires de la formation continue formés dans les établissements, avant un retour progressif à la normale en 2022. A cette occasion, on devrait également mesurer les effets bénéfiques des incitations pour se former, dont bénéficient désormais les salariés dans le cadre issu de la loi « liberté pour choisir son avenir professionnel » réformant la formation professionnelle et ses financements.

Dans le cadre de la feuille de route ministérielle sur la formation tout au long de la vie, les évolutions pédagogiques – touchant tant la formation initiale que continue – à l'image de la construction intégrale en blocs de compétences des diplômés de LP-BUT doivent contribuer au développement de la formation continue, mais aussi à la redynamisation de la VAE pour validation partielle ou totale des diplômes. La réécriture progressive de l'ensemble des formations en blocs de compétences, qui est engagée, participe également, au fil des renouvellements des vagues d'accréditation, à cette évolution, en permettant en parallèle la conservation des certifications acquises.

OBJECTIF

2 – Améliorer la réussite des étudiants

INDICATEUR

2.1 – Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des sortants du supérieur sans diplôme post-bac	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	20

Commentaires techniques

Source des données :

Mode de calcul :

Les données sont tirées d'une enquête INSEE auprès des ménages, l'enquête « emploi en continu » : la donnée annuelle est la moyenne des résultats obtenus en continu au cours des quatre trimestres de l'année. La valeur de l'indicateur est un ratio obtenu en divisant le nombre de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur et ne pas avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat (diplôme national ou diplôme d'établissement) par le nombre total de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur.

Dans l'enquête emploi, l'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. Les sortants de formation initiale sont définis comme les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête. En conséquence, les sortants de l'année n ne sont disponibles qu'en mars n+1.

Ainsi pour les sortants de l'année 2018 (moyenne des sortants 2017-2018-2019), on mobilise les enquêtes de 2018, 2019 et 2020, Les données définitives de l'enquête de l'année n sont disponibles au troisième trimestre n+4. L'enquête 2018 définitive sera disponible au troisième trimestre 2022.

De ce fait, pour avoir les sortants 2018, il convient d'attendre les résultats de l'enquête 2022.

L'INSEE recalcule au cours de l'année n+4 de nouvelles pondérations afin de les caler sur les résultats définitifs du recensement de la population alors disponibles.

Limites et biais connus :

L'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, les faibles variations d'une année à l'autre sont peu significatives.

Une autre limite importante tient à la faiblesse des échantillons qui restreint la représentativité d'évolutions de faible ampleur.

L'INSEE a élargi l'échantillon de l'enquête à partir de 2009, afin d'améliorer la précision de l'indicateur.

Historique des valeurs de l'indicateur :

	unité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part des sortants sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	19	18	17	19	20	20	20	22	23	23	23p	24p	24p

(p = provisoire)

INDICATEUR**2.2 – Mesures de la réussite étudiante**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de réussite à l'examen de BTS	%	79,8	88,6	80,6	69	Non déterminé	81
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	68,4	70,5	71	73	Non déterminé	71
Taux d'obtention de la Licence en 3 et 4 ans	%	42,2	42,3	41	44	Non déterminé	41
Taux d'obtention du Master en 2 ans	%	58,2	60,8	55	59	Non déterminé	55
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	%	43	40,9	43	39	Non déterminé	44
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	%	74	75,2	74	77	Non déterminé	75

Commentaires techniquesSource des données :

Pour le BTS, données recueillies via le logiciel de gestion de l'ensemble des examens et concours organisés par le MEN – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD - SIES.

Concernant **la réussite au DUT en deux ans**, données administratives recueillies via le système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD – SIES.

Concernant **le taux de réussite en licence en trois et quatre ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD – SIES.

Pour la **réussite en master en deux ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) - MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD – SIES.

Pour la **réussite en doctorat**, remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées. Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants. MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD – SIES.

Mode de calcul :

Le **taux de réussite à l'examen de BTS** rapporte le nombre de candidats admis à l'examen à celui des candidats présentés, c'est-à-dire ayant participé à au moins une des épreuves

La population retenue est l'ensemble des candidats issus des établissements scolaires en France métropolitaine et dans les DROM.

La **réussite au DUT en deux ans** rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n-2. A partir du PLF 2016, les quelques étudiants ayant réussi le diplôme à la session n-1 à l'issue de la première année sont également inclus dans la réussite en 2 ans. Les résultats de la session de l'année n sont disponibles en janvier de l'année n+2. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte

La dernière session disponible pour le RAP 2021 est celle de l'année 2020. Ce qui permet d'établir l'indicateur pour la cohorte 2018 ou 2017, selon l'indicateur retenu.

Le champ du **taux de réussite en licence en trois ans et quatre ans** est constitué des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française). L'Université de Dauphine est en revanche hors champ. Y sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de Licence à la rentrée universitaire n-4 (les étudiants ayant pris une inscription parallèle en CPGE ou en DUT sont exclus). La licence couvre la licence LMD et la licence professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences

Le taux de réussite en licence en trois ans ou quatre ans rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de licence à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence à la rentrée universitaire n-4. Les quelques étudiants inscrits ayant réussi le diplôme à la session n-1 à l'issue de la troisième année sont également inclus dans la réussite en 3 ou 4 ans.

La dernière session disponible pour le RAP 2021 est celle de l'année 2020.

Le champ du **taux de réussite en master en deux ans** est constitué des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française). Y sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de master à la rentrée universitaire l'année n-2.

La réussite en deux ans rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de master à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de master à la rentrée universitaire n-2.

Les résultats de la session de l'année n sont disponibles en janvier de l'année n+2. La dernière session disponible pour le RAP 2021 est celle de l'année 2020.

Concernant la **réussite en doctorat**, les données sont issues d'une enquête sur les écoles doctorales. Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année n dans quatre modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois). A partir de l'enquête 2014, cette répartition est obtenue par durée de réalisation de la thèse et domaine scientifique et on dispose également de la durée moyenne des thèses par école doctorale.

Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.

Limites et biais connus :

- Le **sous-indicateur de BTS** ne couvre pas les candidats libres, en apprentissage, en formation continue ou en enseignement à distance. Les STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.

- Concernant le **sous-indicateur relatif au taux de réussite en licence en trois ans et quatre ans**, la cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ou quatre ans.

- Concernant le **sous-indicateur relatif au taux de réussite en doctorat**, la mesure propose une vision partielle de la réussite en doctorat puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en doctorat. Le sous-indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en doctorat puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenu pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et peuvent relever par exemple d'une insertion professionnelle anticipée.

INDICATEUR

2.3 – Assiduité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Etudiants inscrits en L1 ne s'étant jamais présentés au cours de l'année universitaire à un examen	%	7,5	7,5	7,3	7,3	Non déterminé	7

Commentaires techniquesSource des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)

Mode de calcul :

Le sous-indicateur rapporte le nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année de licence générale en France, n'étant pas co-inscrits en CPGE ou dans une faculté privée, n'ayant jamais eu plus de 0 à un examen au cours de l'année universitaire N-1/N et non inscrits en L2 en N/N+1, au nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année de licence générale en France, n'étant pas co-inscrits en CPGE ou dans une faculté privée, au cours de l'année universitaire N-1/N.

Cet indicateur donne une mesure du décrochage précoce des étudiants inscrits en licence. La valeur est disponible en septembre de l'année N+1 pour l'année universitaire N-1/N. L'année 2020 vise les inscrits à la rentrée 2019 (année universitaire 2019-2020). Cet indicateur est disponible en septembre 2021.

Limites et biais connus :

Tout examen est susceptible d'être pris en compte, et pas seulement ceux de validation de diplôme, l'université définissant elle-même le contour des notes retenues pour renseigner cet indicateur dans la remontée SISE. Ce contour, qui peut être très large, est susceptible d'être différent selon les universités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La politique ministérielle a mis l'accent sur le renforcement des dispositifs d'orientation, en lien avec le ministère chargé de l'éducation, ainsi que sur l'évolution de l'offre de formation. Dans la mesure où les chances de réussite dans les différentes filières de l'enseignement supérieur sont variables en fonction du parcours antérieur de l'étudiant, les lycéens doivent pouvoir prendre conseil et anticiper leurs choix en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes.

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a réformé l'accès à l'enseignement supérieur et mis en place plusieurs mesures en faveur de la réussite des étudiants (indicateur 2.2). Ainsi, sont assurés :

- un meilleur accompagnement à l'orientation du lycéen, d'une part, à travers la nomination d'un deuxième professeur principal en classe de terminale, et, d'autre part, par la mise en place à tous les niveaux du lycée d'un volume de 54h d'accompagnement dédié à l'aide à l'orientation ;
- une meilleure information sur les attendus des formations dans Parcoursup, qui éclairent les lycéens sur les connaissances et compétences nécessaires à la réussite en 1^{er} cycle ;
- la mise en place de parcours d'accompagnement personnalisés (oui-si) adaptés au profil des étudiants.

Le déploiement de Parcoursup marque ainsi le passage d'une logique de gestion des flux à une démarche d'accompagnement des futurs étudiants dans le choix de la poursuite d'études la plus adaptée à leur profil et à leur projet. En effet, la nouvelle application ne constitue pas seulement un outil d'affectation dans les formations post-baccalauréat, mais vise à permettre à chacun d'intégrer la formation dans laquelle il a le plus de chances de réussite, au regard des attendus affichés par les responsables de ces formations et du regard porté par l'équipe pédagogique de la classe de terminale sur le parcours antérieur de l'élève et sur son projet de poursuite d'études. La mise en place de

dispositifs d'accompagnement à l'université et la diversification des parcours prévue par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence complètent ce dispositif, qui articule orientation et formation.

La réforme fixée par le cadre national des formations (CNF, arrêté modifié le 7 août 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master), prévue par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, place les étudiants des cursus de licence générale et professionnelle au cœur des dispositifs de formation au moyen de quatre leviers : une meilleure information préalable à l'entrée en formation et une orientation s'appuyant sur des étapes clés de formation depuis le baccalauréat jusqu'au diplôme de premier cycle, la réorganisation des parcours de formation favorisant une progressivité des apprentissages, la rénovation de la pédagogie, ainsi que la préparation à l'insertion professionnelle, dans le cadre, notamment, du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Le fil conducteur de la réforme est celui de la spécialisation progressive du parcours de l'étudiant en licence, permettant à ce dernier d'élaborer son projet personnel et professionnel au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus, spécialisation progressive qui se concrétise par la mise en œuvre de socles de compétences pluridisciplinaires communs à plusieurs mentions de licences et/ou licences professionnelles. Le cycle licence intègre désormais pleinement les licences professionnelles (LP) dans l'offre de formation, faisant du parcours y conduisant une voie tout aussi naturelle que celles qui conduisent à une troisième année de licence générale (L3), selon le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les voies de spécialisation vers la L3 ou de professionnalisation vers la LP, dont l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle a redéfini le cadre, s'anticiperont maintenant d'égale manière, au moyen de parcours adaptés au sein des deuxièmes années de licence. Cette organisation participe aussi à la fluidité des parcours entre les différentes filières de formation (licence, licence professionnelle, LP-BUT, formations en santé, etc.). Elle est complétée par le renforcement au cours de l'année 2018-2019 des dispositifs permettant aux bacheliers professionnels de privilégier les voies de réussite dans l'enseignement supérieur : expérimentation sur l'accès prioritaire en STS pour les bacheliers ayant un avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine, confirmation des dispositifs de quota dans les formations de STS pour les bacheliers professionnels, et d'IUT pour les élèves issus de la voie technologique.

La réussite en BTS (**sous-indicateur 2.2.1**) est en nette augmentation en 2020 (88,6 %) après un niveau stable autour de 80 % depuis plusieurs années. Indépendamment du passage en contrôle continu imposé par la crise sanitaire de 2020, qui a eu un effet significativement positif sur la réussite, la tendance de fond est marquée par une progression continue, alors que la part des bacheliers non généraux a crû : ainsi, le taux de réussite était de 73,5 % en 2006, alors qu'il atteint 80 % en 2018. Dans le même temps, la réussite des bacheliers professionnels a progressé d'environ 10 points, en partie pour les mêmes raisons et connaît aussi une nette augmentation en 2020 avec 80,6 %. Les efforts engagés, notamment par le dispositif d'orientation anticipée, pour mieux préparer en première ou en terminale les futurs bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur, et les accueillir de façon adaptée dans les STS, doivent être poursuivis pour favoriser une plus grande réussite de ces bacheliers dans ces parcours.

Les taux de réussite en DUT (**sous-indicateur 2.2.2**), bien qu'en progression sur le long terme, présentent une évolution différenciée et des disparités importantes entre les différentes filières de baccalauréat. Ces disparités sont accentuées dès l'entrée en formation, où la mise en place de quotas de bacheliers technologiques a eu pour effet de faciliter leur recrutement et donc de légèrement dégrader le taux de réussite global de ces bacheliers. Néanmoins, cette légère dégradation des taux de réussite des bacheliers technologiques en DUT est à mettre en perspective avec les taux de réussite observés pour ces mêmes bacheliers en licence, qui se situent autour de 17 %. La mise en place du bachelor universitaire de technologie à la rentrée 2021, avec une pédagogie adaptée à la voie technologique et des capacités d'accueil portées à 50 % pour les lycéens issus de cette même voie, doit permettre d'augmenter significativement dans les prochaines années les taux de réussite des bacheliers technologiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Concernant la réussite en licence (**sous-indicateur 2.2.3**), la part des licences obtenues en trois ou quatre ans après une première inscription en L1 dans le total des licenciés s'est stabilisée en 2020 à 42,3 %, après avoir augmenté significativement en 2019 (42,2 % contre 39,6 % en 2017) confirmant une tendance haussière depuis 2012. Le renforcement de la politique d'orientation active, ainsi que la mise en place de moyens spécifiques en faveur des dispositifs d'encadrement pédagogique, de suivi plus personnalisé des étudiants (contrat de réussite pédagogique, directeurs des études) et des préparations aux réorientations dans des filières mieux adaptées devraient consolider

encore cette tendance. La nouvelle organisation de la licence fondée sur le principe d'une spécialisation progressive, mais aussi sur la personnalisation des parcours (arrêté du 30 juillet 2018), devrait renforcer la réussite en donnant le temps à l'étudiant de préciser son projet professionnel et en facilitant les réorientations sans redoublement. Enfin, les conventions liant les lycées accueillant des sections de l'enseignement supérieur et les universités, introduites par l'article L. 612-3 du code de l'éducation, contribuent à la constitution de passerelles entre les différents parcours de formation disponibles dans une même académie.

Par ailleurs, la réussite au niveau master (**sous-indicateur 2.2.4**) a connu une nouvelle augmentation (60,8 % en 2020, 58,2 % en 2019, 54,4 % en 2018). Cela est dû, en particulier, à la réforme du cycle master, qui garantit notamment à tout étudiant engagé dans le cursus d'accéder en master 2 sans repasser par un processus sélectif. Cette réforme, introduite à la rentrée 2017, confirme le master comme diplôme de deuxième cycle de l'enseignement supérieur, en cohérence avec l'architecture européenne des diplômes.

S'agissant, enfin, de la réussite en doctorat (**sous-indicateur 2.2.5**) l'objectif de réduction de la durée moyenne de soutenance d'une thèse, lié notamment à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe, doit prendre en compte la diversité de situations matérielles et/ou scientifiques dans lesquelles les doctorants préparent leur thèse : travail salarié ou non, charge d'enseignement ou non, spécificité de la recherche inhérente à la discipline. La progression des taux de soutenance de thèses pour la part des doctorats obtenus en moins de 52 mois, qui s'établit à 75,2 % en 2020, atteint un niveau historiquement élevé, en cohérence avec le cadre national et celui des contrats doctoraux dans les établissements d'enseignement supérieur, qui préconisent une thèse d'une durée de 3 ans.

OBJECTIF

3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR

3.1 – Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	7,8	7,6	7,6	9,1	7,4 (p)	7,7
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2	2	1,9	1,9	1,8 (p)	1,9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'espace France-Allemagne-Grande-Bretagne	%	18	18	17,5		17,5 (p)	18
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme	indice	0,97	0,97	0,97	0,9	0,94 (p)	0,99

Commentaires techniques

Source des données :

Données Base OST, Web of Science, calculs OST-Hcéres

Mode de calcul :

Les trois premiers sous-indicateurs relatifs à la « part de publications des opérateurs du programme » se calculent en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale de l'UE (part européenne), du monde (part mondiale), ou de l'espace France/Allemagne/Royaume-Uni ».

La reconnaissance scientifique (**quatrième sous-indicateur**) est exprimée par l'**impact normalisé par domaine (IND)** à deux ans des publications des opérateurs du programme. Cet indice pour une année n est défini par le nombre moyen de citations des publications des opérateurs du programme de l'année « n », normalisé par la moyenne des citations des publications mondiales de ce domaine. La valeur de l'indicateur pour une discipline (ou toutes disciplines) est obtenue comme une moyenne pondérée des valeurs pour chacun des domaines de recherche qui composent la discipline ou toutes disciplines. Lorsque l'indice est supérieur (respectivement inférieur) à 1, les publications des opérateurs du programme ont un impact supérieur (respectivement inférieur) à l'impact moyen des publications du monde.

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications et de citations : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications et de citations constatés en n, n-1 et n-2.

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP2021 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2021, la dernière année de publication prise en compte étant 2020 (complète à 95 %). Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques.

Pour le premier sous-indicateur, la prévision actualisée 2021 issue du PAP2022 (9,1 %) est en UE27, ce qui explique la différence avec la prévision 2021 issue du PAP2021 qui demeurerait, elle, calculée sur le périmètre UE28 (comme les valeurs de réalisation du présent RAP2021).

Limites et biais connus :

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, le WoS est une base de données constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques (environ 21 000 dans le monde). Les revues sont incorporées dans la base à partir de critères tels que l'existence d'un processus de sélection des articles sur la base de rapport par des pairs et le nombre de citations reçues par la revue. Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale.

- Concernant **le quatrième sous-indicateur**, deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'impact scientifique d'une publication. Ce délai permet d'avoir un indicateur pour une année relativement récente, mais ne permet pas de rendre compte de l'impact complet des publications, notamment dans certaines disciplines. Une fenêtre de citation de 3 à 5 ans permettrait de mesurer plus précisément les impacts.

Commentaires :

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, les variations des indicateurs sont généralement lentes dans les pays dont le système scientifique est fortement développé.

- Les citations des publications de ces opérateurs sont considérées comme une mesure de l'impact scientifique de ces publications et l'indice d'impact est reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. La mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur de qualité de cette production.

Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESRI, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Les établissements publics expérimentaux (EPE) sont pris en compte à l'exception de l'Institut Polytechnique de Paris qui ne relève pas du Programme150.

Pour interpréter les résultats, il convient de souligner la spécificité française : alors que dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, la recherche est très souvent conduite essentiellement dans les universités, en France, les organismes de recherche sont des acteurs majeurs du système de recherche français. Certains opérateurs du programme peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine et les DOM-TOM sont pris en compte.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de performance relatif à la production scientifique des opérateurs du programme (**trois premiers sous-indicateurs**) doit être analysé en distinguant les évolutions à l'échelle de l'Europe (UE et espace France-Allemagne-Grande Bretagne) et celles relatives à l'ensemble du monde.

Les données montrent une poursuite de l'érosion, même si elle est légère, de la position de la France dans l'espace européen (UE). Depuis 2018, la part des publications dans l'espace européen est passée en-dessous de 8 %. L'estimation de réalisation 2021 est légèrement inférieure à la prévision (7,4 % vs 7,6 %).

À l'échelle de l'espace France-Allemagne-Grande-Bretagne, le léger fléchissement apparu en 2018 s'est poursuivi en 2019 et en 2020. La réalisation 2021 estimée est conforme à la prévision fixée au PAP2021 et se stabilise à 17,5 %.

Au niveau mondial, la légère érosion observée à partir de 2017 se poursuit (réalisation 2017 à 2,3 %, réalisation 2020 semi définitive à 2 % et réalisation 2021 estimée à 1,8 %). A noter également : la réalisation 2021 estimée est légèrement inférieure à la prévision (1,9 %).

Le caractère compétitif du contexte et les efforts faits par d'autres États expliquent ces évolutions. Certains pays auparavant moins présents continuent de voir leur part de publications augmenter en nombre et en qualité, du fait de leur participation accrue aux programmes internationaux et particulièrement européens.

S'agissant de la reconnaissance scientifique des opérateurs du programme (**quatrième sous-indicateur**), l'analyse à deux ans est biaisée par le fait que la dynamique des publications est relativement lente, en particulier dans le secteur des sciences humaines et sociales (SHS) pour lequel l'indice de citation est également peu significatif de la production scientifique réelle et de son impact (notamment dans l'espace scientifique francophone). Le fléchissement observé depuis 2016 se poursuit en 2021.

Les éléments suivants permettent également de comprendre l'évolution de ces indicateurs :

- si l'on s'en tient au programme 150, le financement de la recherche est assuré par la participation au financement des unités de recherche des organismes de recherche (type unité mixte de recherche) ainsi que par le financement des unités de recherche sous tutelle exclusivement universitaire (ex. équipes d'accueil). Ces unités représentent la moitié environ de l'ensemble et elles sont majoritaires dans le domaine des SHS. Dans ce contexte, les champs disciplinaires financés plus directement par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) sont principalement les SHS, pour une part de 75 % environ du potentiel de recherche national ;
- l'impact des publications scientifiques ne doit pas se limiter à l'analyse d'un indice à deux ans, mais s'inscrire dans la durée pour prendre en compte certains champs de recherche dont les innovations et la progression des connaissances présentent des répercussions à plus long terme ;
- enfin, l'internationalisation de la recherche est croissante, notamment dans l'espace européen, et une même publication est souvent le fait de plusieurs équipes. Ceci amène à s'interroger à l'avenir sur l'interprétation des indicateurs lorsque les publications impliquent plusieurs pays à la fois, même si l'impact de cette internationalisation reste marginal.

OBJECTIF

4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

INDICATEUR

4.1 – Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Montant des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	k€	33 328	35 600	32 000	38 000	Non déterminé	32 500

Commentaires techniques

Source des données :

Enquêtes auprès des organismes et services publics, centres hospitaliers universitaires et centres de lutte contre le cancer CHU-CLCC, associations, ressources globales des Universités (RGU) – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES.

Mode de calcul :

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les redevances sur titre de propriété intellectuelle. Il est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Il est obtenu par le rapport entre :

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

- les ressources apportées par les redevances de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) - enquête sur les ressources globales des universités (disponible pour chaque établissement) et enquête organismes et services publics pour les autres établissements ;

- l'ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme calculées à partir d'informations provenant d'une part de l'enquête sur les ressources globales des universités, d'autre part des autres enquêtes sur les dépenses et ressources de R&D.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2 et en analyse au RAP n+2.

Il n'y a pas de données disponibles pour 2021 car les enquêtes portant sur ce millésime seront lancées en novembre 2022.

Limites et biais connus :

Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche.

La variation du ratio peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

INDICATEUR**4.2 – Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	k€	280 430	297 000	263 000	314 000	Non déterminé	265 000

Commentaires techniquesSource des données :

Enquête annuelle auprès des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES.

Mode de calcul :

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les contrats de recherche. Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale. Il est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Cet indicateur se calcule en faisant le rapport entre :

- les ressources issues des contrats de recherche avec des entreprises - source enquête sur les ressources globales des universités et enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur hors tutelle simple du MESRI et des CHU (données disponibles par établissement) ;

- l'ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme (y compris salaires et allocations) calculées à partir d'informations provenant d'une part, de l'enquête sur les ressources globales des universités, d'autre part des autres enquêtes sur les dépenses et ressources de R&D.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2 et en analyse au RAP n+2.

Il n'y a pas de données disponibles pour 2021 car les enquêtes portant sur ce millésime seront lancées en novembre 2022.

Limites et biais connus :

La variation du ratio peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Le poids des salaires dans les ressources (subventions) ne permet pas de prendre en compte les évolutions des autres composantes "ressource".

L'évolution des structures mises en place par les Universités pour gérer la valorisation (par exemple : ADER, SAIC, ...) peut rendre difficile l'interprétation des évolutions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant de recette nette générée par les redevances sur titre de propriété intellectuelle et, plus précisément, la part de ces ressources dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (**indicateur 4.1**) est d'une grande stabilité lorsque l'analyse est rétrospective sur les cinq dernières années. On observe une légère hausse pour la prévision actualisée 2021 par rapport à la prévision du PAP 2021.

Les ressources contractuelles des équipes liées par des conventions conclues avec des entreprises (**indicateur 4.2**), poursuivent par ailleurs, une trajectoire en augmentation si l'on considère les données sur plusieurs années.

Il est vraisemblable que les actions liées aux investissements d'avenir (IA) de façon générale, la mise en place des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) ou encore des Instituts Carnot en 2016, ont contribué au développement et à la consolidation de la culture de valorisation de la recherche au travers des relations avec les entreprises.

OBJECTIF

5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

INDICATEUR

5.1 – Part des étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits en Licence, en Master et en Doctorat sur l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Inscrits en Licence	%	8,8	8,5	9	8,7	8.2	8
Inscrits en master	%	14,7	15,9	16	16,1	15.2	15
Inscrits en doctorat	%	38,4	40,0	39,5	40,3	39	39

Commentaires techniques

Source des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES

Mode de calcul :

Est rapporté le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans des diplômes de cursus licence pour le premier sous-indicateur, ou de cursus master pour le second sous-indicateur, ou dans des diplômes de cursus doctorat, pour le troisième sous-indicateur, à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations. Une augmentation de chacun de ces sous-indicateurs montre un accroissement de l'attractivité du système universitaire français pour les étudiants étrangers.

Pour approcher la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour étudier, on se limite aux seuls étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.

En 2021 (année universitaire 2020-2021), 15,2 % des inscrits en master sont des étudiants de nationalité étrangère en mobilité internationale en France.

Limites et biais connus :

L'enquête SISE est menée au 15 janvier ce qui induit une sous-estimation de la mobilité d'échange sur l'année académique.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**5.2 – Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés	%	14,6	15,8	16	16	16,8	15

Commentaires techniquesSource des données :

MEN / MESRI – SG / DGRH A1-1

Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le nombre d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés dans l'année à l'ensemble des enseignants-chercheurs recrutés sur la même période.

Il est donc centré sur les flux de recrutement et non les stocks : il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret.

Limites et biais connus :

Le périmètre de la population des professeurs d'université inclut la population des anciens maîtres de conférences. Si l'on exclut cette population, la part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés représente 20,7 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs néo-recrutés en 2021. Par ailleurs, l'indicateur, tel qu'il est construit, ne renseigne pas sur les parcours antérieurs au recrutement : les informations disponibles ne permettent pas d'identifier, par exemple, la nationalité du doctorat. Cet indicateur donnerait cependant une vision plus fine des phénomènes de mobilité internationale des chercheurs.

INDICATEUR**5.3 – Coopération internationale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nb	1 412	1 167	Non déterminé	1250	Non déterminé	1300
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme	%	16	16,1	16,6	12,3	16 (p)	17

Commentaires techniquesSource des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESRI – SD – SIES : remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées (280 pour 2018/2019). Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants.

- Pour le **second sous-indicateur**, données Base OST, Web of Science, calculs OST- HCERES

Mode de calcul :

Le « nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse » est le recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, réalisé par l'école doctorale d'accueil. Les données définitives de l'année universitaire n-2/n-1 et les données provisoires de l'année n-1/n sont disponibles en juillet de l'année n et pour analyse au RAP n+1 pour les inscrits de la rentrée universitaire n/n+1. Un recueil ultérieur des inscriptions au moyen de l'enquête « SISE » est planifié, afin de pouvoir contrôler les données à partir de l'identifiant « INE » des doctorants.

La « part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme » est calculée par le nombre de publications des opérateurs avec uniquement des pays d'abord de l'UE 28 rapporté au nombre total de publications des opérateurs. Une

co-publication européenne est ainsi une co-publication entre les opérateurs du programme et les institutions de pays de l'UE 28, **excluant les co-publications comportant aussi des pays extra-européens.**

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications (la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés en n, n-1 et n-2).

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP2021 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2021. La dernière année de publication prise en compte est 2020 (complète à 95 %).

Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques.

Pour le second sous-indicateur, la prévision actualisée 2021 issue du PAP2022 (12,3 %) est en UE27, ce qui explique la différence avec la prévision 2021 issue du PAP2021 qui demeurait, elle, calculée sur le périmètre UE28 (comme les valeurs de réalisation du présent RAP2021).

Limites et biais :

Pour le premier sous-indicateur, l'enquête est conduite au niveau des écoles doctorales par les directeurs d'ED. Il n'y a pas de contrôle des données au moyen de l'identifiant national «INE» des doctorants.

Pour le second sous-indicateur, le WoS est une base de données constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques (env. 21 000 dans le monde). Les revues sont incorporées dans la base à partir de critères tels que l'existence d'un processus de sélection des articles sur la base de rapport par des pairs et le nombre de citations reçues par la revue. Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale.

Commentaire :

L'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de co-diplômation au niveau doctorat.

Les co-publications internationales sont considérées comme des indicateurs fiables des collaborations scientifiques internationales. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de co-signer suppose l'existence d'une relation entre laboratoires co-signataires indépendamment du nombre total de co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes) et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives. A ce titre, il convient également de souligner la spécificité française. Alors que dans les autres pays de l'Union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement au sein des universités, en France, la recherche s'effectue dans les laboratoires conjoints des universités et des organismes de recherche.

Pour l'année universitaire 2019/2020, on a recensé 1 167 premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle internationale.

Au cours de l'année universitaire 2020/2021, 766 inscriptions en 1ère année de doctorat ont fait l'objet d'une co-tutelle internationale, soit 4,8 % des inscriptions en première année (données provisoires). 41 % de ces co-tutelles sont conclues avec un pays européen, 25 % avec un pays africain, 18 % avec un pays américain, 13 % avec un pays asiatique et 1 % avec un pays d'Océanie (données provisoires).

INDICATEUR

5.4 – Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,8	2,0	1,7	1,9	0,9 (p)	1,9
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	2,2	3,3	1,8	2,3	0,8 (p)	2

Commentaires techniques

Source des données :

Base eCORDA des projets (Grants) et des réponses aux appels à propositions (Proposals) de la Commission européenne, extraite en octobre 2020 et transmise à l'OST par la DAEI. Les données sont validées, enrichies et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte.

Mode de calcul :

Taux de participation : on observe ici les participations de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme, dans les projets sélectionnés et financés par le programme cadre de recherche et d'innovation (PCRI). Le taux de participation est calculé en divisant le nombre de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'entités bénéficiaires ou tierces parties participant à ces projets. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie, les bourses du Conseil européen de la recherche et l'instrument PME. Ce dernier rencontre un fort engouement auprès des PME européennes. Les opérateurs du programme ne pouvant, par nature, répondre à cet instrument, la performance de l'indicateur s'en trouve détériorée. Cet instrument mono bénéficiaire introduit un biais.

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRI coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie et les bourses du Conseil européen de la recherche. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Le taux de coordination est calculé sur les projets «multi-bénéficiaires », qui sont les projets à plusieurs participants qu'ils soient bénéficiaires ou tierce partie.

Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESRI, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Jusqu'au PAP 2018 cet indicateur était calculé à partir de données cumulatives. **A partir du PAP 2019, il est calculé en données annualisées.** Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée.

Les indicateurs Horizon 2020 sont calculés à partir d'une extraction de la base datant d'octobre 2021. A cette date, l'année 2021 reste encore incomplète. C'est pourquoi toutes les réalisations 2021 sont encore à considérer comme potentiellement provisoires. Les données de l'année 2021 doivent cependant être maniées avec prudence pour une autre raison. En effet, elle déborde de la durée prévue initialement pour Horizon 2020. L'année 2021 comporte certes encore quelques appels d'offres au titre d'Horizon 2020 mais assez peu et de façon assez limitative. Ce sont ces derniers qui sont pris en compte dans la colonne « Réalisation 2021 ». **Dans le même temps, l'année 2021 a vu le début du nouveau programme « Horizon Europe ». Toutefois, les nouveaux projets/financements retenus dans ce cadre ne sont pas intégrés dans la base d'octobre 2021 et ne sont donc pas pris en compte dans les calculs de la réalisation 2021.**

Dans le cas des coordinations, ne sont pris en compte que les projets multi-bénéficiaires des opérateurs du programme.

Limites et biais :

Certains établissements du programme 150 peuvent être impliqués dans un projet sans avoir été repérés car ils n'apparaissent pas dans la table des participants de la base. Par exemple, les UMR pour lesquelles le CNRS est parfois le seul signataire.

Commentaire :

Le titre de l'indicateur « Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne » est modifié en « Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne ». L'ancien titre pouvait porter à confusion car le « Taux de présence » recouvre une notion d'indicateur en tant que telle, qui est différente de celles que recouvrent les sous-indicateurs « Taux de participation » et « Taux de coordination ».

L'évolution de cet indicateur en données annualisées permettra une évaluation plus pertinente de l'évolution de la participation des équipes françaises au PCRI.

Les équipes de recherche des pays de l'Union et des pays associés se coordonnent pour élaborer un projet qui sera soumis à évaluation par la Commission. Les projets sont en concurrence pour chaque programme du PCRD et sélectionnés à la fois pour leur qualité scientifique et leur pertinence sociétale, et selon les priorités politiques fixées pour le programme (y compris l'intégration de partenaires de pays moins avancés scientifiquement).

Pour interpréter les résultats, il convient de souligner la spécificité française : alors que dans les autres pays de l'Union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, la recherche se fait dans les universités et les organismes de recherche. Or, bien que la base utilisée permette une meilleure prise en compte de cette spécificité en tenant compte des bénéficiaires et des tierces parties, il n'est pas possible d'assigner de façon certaine les projets aux laboratoires impliqués. Dans cette mesure, les variations des indicateurs peuvent être partiellement dues à ces difficultés de repérage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Depuis le PAP 2015, l'**indicateur 5.1** permet de rendre compte de la part des étudiants étrangers inscrits en master et doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations. Auparavant, l'indicateur renseignait sur la part des étudiants étrangers dans ces formations au regard de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits. Cette évolution permet de mieux rendre compte de la place des étudiants étrangers dans les formations de master et de doctorat.

Des mesures successives depuis 2015 ont visé à faciliter les démarches administratives pour l'accueil en France des scientifiques étrangers. Elles ont été renforcées à partir de 2019 avec l'adoption de la stratégie « Bienvenue en France » et l'attribution aux établissements de labels en fonction de leur qualité d'accueil des étudiants étrangers.

Les réalisations 2021 font apparaître par rapport à l'année 2020 une baisse de la part des étudiants étrangers inscrits à la fois dans les niveaux licence (0,3 point), master (0,7 point) et doctorat (1 point). Ces baisses sont attribuables à la réduction générale de la mobilité internationale consécutive à la pandémie de COVID19, dont l'impact s'est en particulier fait sentir pour les étudiants asiatiques, plus présents au niveau master, tandis qu'il a été faible pour les étudiants issus du continent africain, plus présents au niveau licence.

L'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est également appréhendée à travers la proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs (**indicateur 5.2**). Le taux de réalisation de 2021 est sensiblement supérieur à celui de 2020 (+1 point), poursuivant une tendance constatée entre 2019 et 2020 et témoignant des efforts d'attractivité vis-à-vis des candidats internationaux.

On peut de même constater le maintien de la part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme (**sous-indicateur 5.3.2**), qui est cohérente avec les financements européens obtenus par les équipes de recherche françaises entre le 7^e PCRD et le programme Horizon 2020 (cf plus bas).

L'espace européen de la recherche (EER) regroupe des politiques communautaires et nationales de recherche. Pour la période 2014-2020, le programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » constitue le principal instrument financier de ces politiques. Un dernier appel à projets dans le cadre du programme Horizon 2020, sur les thématiques en lien avec le pacte vert européen, s'est clôt en janvier 2021.

Le programme « Horizon Europe » a pris sa suite en 2021, avec un retard dans le lancement des appels à projets. Par conséquent, les données associées à la première année du nouveau programme ne sont pas intégrées dans les indicateurs 2021 qui portent essentiellement sur le dernier appel à projet d'Horizon 2020. **Il convient donc de noter que pour l'année 2021, les résultats ne portent que sur un nombre limité de thématiques et un budget limité. Le périmètre pour l'année 2021 n'est donc pas comparable aux années antérieures.**

Si la performance française au programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI), entre le 7^{ème} PCRI et le programme Horizon 2020 présente une stabilité en part relative, elle s'inscrit en hausse en montants absolus, traduisant ainsi une mobilisation accrue des communautés de R&I françaises. En effet, sur l'ensemble du programme Horizon 2020, les équipes nationales ont obtenu en moyenne 1,06 milliard € par an, à comparer aux 724 millions € par an captés dans le 7^{ème} PCRI, soit une hausse de 46 %. Néanmoins, en termes relatifs, avec 11 % des financements obtenus, la France se situe en troisième position des pays bénéficiaires au programme Horizon 2020 derrière l'Allemagne (14,7 %) et la Grande-Bretagne (11,5 %). Certains pays, en particulier l'Espagne (quatrième bénéficiaire), connaissent une amélioration constante de leur performance depuis quinze ans. Le référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a entraîné une baisse de la participation du Royaume-Uni, bien que les conditions de participation des entités britanniques soient demeurées inchangées jusqu'à la fin du programme Horizon 2020. Cette baisse a affecté diversement la participation des autres États.

Le retour français, insuffisant au regard de la place de la France dans la dépense intérieure européenne de R&D, n'est pas dû à l'insuffisance de qualité des projets déposés, mais à un nombre de dépôts proportionnellement plus faible que les meilleurs européens. En effet, le taux de succès (financement obtenu / financement demandé) des équipes françaises (15,9 %) est très supérieur à la moyenne (13,1 %).

Par ailleurs, la France se caractérise par une participation industrielle légèrement meilleure que la moyenne européenne. Les PME françaises n'ont obtenu que 8,7 % des financements attribués au titre de l'instrument PME (Espagne : 13,6 % ; Allemagne : 8,7 % ; Italie : 6,9 % ; Royaume-Uni : 6,7 %). Elle se situe en première position en 2020 (11,8 % de part captée) comme suite aux deux premiers appels « EIC Accelerator Pilot ». Le passage de l'instrument PME au pilote de l'EIC (Conseil européen de l'innovation) accélérateur marque ainsi une amélioration significative de la performance française, propulsée par un intérêt marqué pour les modalités de financement mixte. Ces modalités de financement ont été pérennisées dans le programme Horizon Europe, et les premiers résultats confirment l'intérêt et la performance de nos entreprises dans ce dispositif.

S'agissant de l'**indicateur 5.4**, les résultats constatés depuis 2019 concernant les taux de participation et de coordination des opérateurs du programme 150 dans le cadre des projets européens d'Horizon 2020, sont – jusqu'en 2020 - supérieurs aux prévisions, bien que dans un contexte où l'évolution du programme-cadre en faveur de projets multi-acteurs positionnés plus en aval de la chaîne de l'innovation présente des défis pour la participation française. Les réalisations inférieures pour l'année 2021, tant sur le taux de participation que sur le taux de coordination, s'expliquent en grande partie par le périmètre très restreint concerné (dernier appel à projet d'Horizon 2020 sur les enjeux du pacte vert européen, limité à quelques thématiques, très en aval et avec un niveau de compétition très élevé conduisant à taux de succès moyen en Euros de 6,4 %).

Un plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE), approuvé en 2018 après consultation interministérielle conduite par le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), a été bâti sur la base de recommandations d'un rapport très détaillé, avec trois annexes, réalisé par l'IGF, l'IGAENR et le CGE et rendu en février 2016. Ce rapport faisait état d'une érosion de la participation française aux PCRI mise en œuvre par la Commission européenne (CE). Si le taux de succès français au PCRI reste parmi les meilleurs de l'UE, les taux de participation et de coordination sont insuffisants, avec un impact négatif sur le retour financier pour la France.

Placé sous pilotage de la DGRI du MESRI, le PAPFE est un plan d'action ambitieux à fort engagement de résultat et appelle les communautés de l'ESRI français à mobiliser leur potentiel, motiver les chercheurs à s'investir, et accroître leur implication dans le PCRI et dans l'ensemble des dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation. Pour sa mise en œuvre, une coordinatrice est placée auprès du DG en 2019, elle prépare une feuille de route définissant les principaux éléments du dispositif de coordination pour établir une compréhension partagée, une méthode de travail commune et une mise en œuvre cohérente et collective. Le PAPFE est organisé autour des trois axes – inciter, accompagner, influencer – regroupant 13 mesures. Le Comité de pilotage et de suivi, de haut niveau et à vocation stratégique, contribue à traduire le PAPFE dans l'ensemble des structures nationales concernées par la R&I, à entretenir la dynamique entre tous les acteurs impliqués, et à garantir le bon déroulé des opérations conformément à l'objectif général du PAPFE. Cette organisation a permis de mener à bien les travaux et après trois ans de mise en œuvre du PAPFE, toutes les mesures ont rendu les livrables attendus.

Dans le cadre du PAPFE, le MESRI a réformé son dispositif national de soutien au PCRI pour Horizon Europe afin d'amplifier et d'accompagner les efforts des opérateurs de l'ESRI français pour améliorer leur participation.

Par ailleurs, l'augmentation de la coordination de projets collaboratifs constitue une des priorités du plan d'action national. Bien qu'il ne soit pas possible à ce stade de dégager une tendance s'agissant de la coordination des projets par les acteurs français, plusieurs actions sont menées pour inciter les acteurs à se positionner comme coordinateur :

- un appel à projet dédié à l'ANR, qui finance les coûts de montage en coordination de projets collaboratifs européens ;
- un trophée des Etoiles de l'Europe qui récompense des chercheurs et leur équipes ayant achevé avec succès la coordination d'un projet collaboratif européen ;
- l'identification de bonnes pratiques dans la gestion des ressources humaines, en particulier la prise en compte de l'engagement européen dans le recrutement et la carrière des enseignants chercheurs ;
- une incitation au renforcement de la participation au PCRI et au positionnement des entités en tant que coordinateur dans le cadre du dialogue contractuel ;
- un appel à projet dans le cadre du PIA 4 pour accompagner la diversification des ressources des établissements (en particulier en professionnalisant et renforçant les fonctions supports responsables des affaires européennes).

OBJECTIF

6 – Améliorer l'efficacité des opérateurs

INDICATEUR

6.1 – Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	29,5	26,1	27,8	25,5	27	25
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	43,4	38,1	49	36	41,3	50

Commentaires techniquesSource des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – MESRI / DGESIP – DGRI / – SD – SIES.

Mode de calcul :

Est rapporté le nombre de couples domaine-mention licence par établissement (en licence ou en master hors enseignement) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 pour la licence (ou à 30 pour le master) au nombre total de couples domaine-mention licence (ou master hors enseignement). Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de licence ou en deuxième année de master hors enseignement (au titre de leurs inscriptions principales).

Limites et biais :

L'indicateur est très sensible aux effets de seuil, ce qui, en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante, entraîne mécaniquement une évolution défavorable de la valeur de l'indicateur.

La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figurent sur les arrêtés d'habilitation. L'observation porte donc sur l'agrégat domaine/mention. Il est à noter qu'à l'intérieur d'une mention l'enseignement des parcours est très souvent mutualisé ce qui permet une réduction des coûts.

Le passage à la nouvelle nomenclature de mentions de master à partir de 2015 s'est accompagné de l'abandon des spécialités. Pour maintenir un affichage différencié, les anciennes mentions à multiples spécialités ont souvent été converties en plusieurs mentions de la nouvelle nomenclature. Le passage à la nouvelle nomenclature des masters a donc entraîné, de facto, l'augmentation du nombre de mentions, et, par conséquent, l'augmentation de la part de mentions à faible effectifs.

En 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leurs étudiants inscrits non pris en compte les années précédentes.

INDICATEUR**6.2 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	40,1	15,2	Non connu	23,3	18,3	40
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/ usager	94,4	96,6	105	100	Non déterminé	110

Commentaires techniquesSource des données :

MESRI / DGESIP-DGRI A1-3 – Département Diffusion des connaissances et documentation

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : la fréquentation physique des bibliothèques est calculée comme le nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires.

Sous-indicateur 2 : la consultation des ressources numériques est calculée comme le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise) + le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée + documentation pédagogique numérique + thèses, mémoires HDR, mémoires numériques + articles scientifiques) rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs titulaires des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Les données sont obtenues par enquête annuelle par voie électronique (formulaire web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N. L'enquête ESGBU sur l'activité 2021 est conduite entre le 12 janvier et le 13 mai 2022. Les indicateurs définitifs pour 2021 seront donc connus pour le PAP 2023 en juillet 2022.

Commentaire :

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'ESR se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.

INDICATEUR

6.3 – Qualité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'occupation des locaux	%	65,8	60,48	67	64	64,22	69
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	68,6	69,2	66,4	67,3	67,3	66

Commentaires techniques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESRI/DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département de la stratégie patrimoniale.
- Pour le **second sous-indicateur**, MESRI / DGESIP -DGRI /SD-SIES.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** « taux d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

- 1ère étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours ;
- 2nde étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Rappel du périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'exams ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Le **second sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de 1 000 étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI. Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE. Les effectifs étudiants pris en compte ne concernent que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI.

Les données de l'année universitaire n-1/n sont disponibles en août de l'année n.

Limites et biais :

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives. L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants) et d'une manière défavorable en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante.

À partir de 2020, le calcul de l'indicateur s'appuie sur l'actualisation de la nomenclature des unités urbaines établie par l'INSEE. En 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leur implantations non prises en compte les années précédentes, expliquant la valeur de l'indicateur en hausse.

Commentaires :

- Concernant le **premier sous-indicateur**, les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à

une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux. Certains établissements ont des taux d'occupation supérieurs à 100 %, notamment à Paris ou à Lyon.

- Concernant le **second sous-indicateur**, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires. Cette rationalisation doit permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les opérateurs doivent prendre part à l'effort de redressement et de maîtrise des comptes publics avec le même souci d'équité et d'efficacité que l'État. L'objectif d'amélioration de l'efficacité des opérateurs offre une vision consolidée de leurs efforts en ce sens.

Après une forte baisse en 2020, la part des mentions à faible effectif en licence, comme en master, a tendance à légèrement remonter pour 2021.

Concernant les licences (**sous indicateur 6.1.1**), la part des mentions enregistrant moins de 50 étudiants s'établit à 27 % (+0.9 point), et, bien qu'en légère hausse, s'inscrit dans la dynamique baissière au regard de la moyenne mobile des 5 dernières années, qui se situe autour de 29 %. En effet, après un cadrage fort de la nomenclature des mentions de licences en 2014, laquelle comprenait dans un premier temps 45 mentions de licences reconnues au niveau national, les dialogues contractuels conduits avec les établissements ont fait apparaître des besoins de plus en plus prégnants de créations de mentions spécifiques répondant aux besoins locaux des acteurs socio-économiques et donc à la stratégie de formation des établissements en lien avec son environnement. Ces mentions spécifiques, au nombre de 49 en 2021, ont donc dépassé le total des mentions nationales, mais répondent aux besoins de qualifications du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Sur le niveau master, la part des mentions enregistrant moins de 30 étudiants (**sous indicateur 6.1.2**) s'établit à 41,3 %, en augmentation de 3,2 points par rapport à 2020, mais inférieure à la prévision inscrite au PAP 2021 (49 %). Cette part des mentions de masters à faible effectif n'a fait qu'accroître depuis 2014 (sauf en 2020), 2014 étant l'année de la refonte de la nomenclature des mentions de masters, qui s'est concrétisée par la disparition des spécialités de master au profit des parcours types de formation. Il faut cependant tempérer cette légère augmentation en signalant que bon nombre de parcours ou de mentions comprennent des mutualisations d'UE communes, limitant de fait l'augmentation des volumes d'enseignement à la charge des établissements. Enfin, les établissements ont fortement développé sur le niveau master leur offre de formation en alternance, répondant ainsi à une demande croissante de cette modalité de formation de la part des étudiants et des employeurs. Le nombre de contrats d'apprentissage a plus que doublé entre 2015 et 2020. La charge de travail induite par l'accompagnement et le suivi pédagogique des étudiants, plus lourd en alternance, impose une limitation du nombre d'étudiants dans les formations (autour de 25 en général), faisant par voie de conséquence entrer ces formations dans le groupe des formations considérées comme des formations à faible effectif.

Concernant la fréquentation physique des bibliothèques (**sous-indicateur 6.2.1**), le nombre d'entrées par étudiant s'établit à 18,3 % en 2021. Cette valeur est très inférieure à la prévision 2021, actualisée lors du PAP 2022 à 23,3 %. La prévision a été calculée sur l'estimation que les bibliothèques universitaires retrouveraient avec la levée des restrictions du nombre de places et le premier semestre universitaire une fréquentation proche de celle de 2019. Or, la fréquentation n'a pas repris en fin d'année au niveau escompté.

Les prévisions du PAP 2021 se fondaient sur l'hypothèse d'une fréquentation comparable à celle de 2020 pour la période de janvier à août et d'une reprise de fréquentation comparable à celle antérieure à la crise sanitaire dès septembre 2021, une fois les restrictions d'accès levées à la rentrée universitaire.

Si les bibliothèques universitaires sont restées ouvertes toute l'année 2021, le nombre de places assises était limité de 30 à 50 % des places disponibles par une jauge sanitaire, et accessibles selon des horaires réduits localement par les mesures de couvre-feu. Les restrictions ont pris fin à la rentrée 2021 mais dès fin octobre, plusieurs bibliothèques ont signalé le constat que les étudiants n'avaient pas retrouvé le rythme de fréquentation antérieur à la crise sanitaire en dépit de la réouverture complète des salles de lecture et de travail.

Ce phénomène de désaffection est également constaté par les bibliothèques municipales, et une enquête en lien avec le ministère de la Culture est en cours sur la moindre reprise de la fréquentation à l'automne 2021.

Nous pouvons faire l'hypothèse que les habitudes de fréquentation de la bibliothèque n'ont pas pu se créer pour les étudiants entrés en Licence 1 en septembre 2019 et 2020 et que les étudiants entrés avant ces dates n'ont pas encore retrouvé toute leur sociabilité habituelle sur les campus, du fait du prolongement de la crise sanitaire et des variants Delta et Omicron. Les usages des services distants alternatifs se sont également poursuivis, ce qui peut expliquer pour une part le report de la venue sur place à la bibliothèque. La fréquentation au dernier trimestre 2021 est ainsi restée très comparable à celle de 2020.

La valeur de l'indicateur de la consultation des ressources numériques (**sous-indicateur 6.2.2**) s'établit à 96,6 consultations de ressources électroniques par usager en 2020. Près de 185 millions de consultations ont été recensées en 2020, soit 9 millions de plus qu'en 2019.

L'évaluation chiffrée des usages des collections numériques repose pour beaucoup sur des remontées statistiques annuelles fournies par les éditeurs. Les chiffres 2021 ne seront ainsi connus qu'au printemps 2022.

Les chiffres 2020 ont connu une progression inférieure à celle qui aurait pu être attendue compte tenu du report des usages sur place vers des services distants, notamment pour l'accès à la documentation. Plusieurs facteurs viennent toutefois probablement limiter cette croissance. En premier lieu, la modification de la norme recommandée pour la mesure des usages numériques a connu une évolution majeure en 2019 et le nombre des rapports désormais fournis selon Counter 5 introduit une rupture méthodologique dans la série des données de consultation. Les nouvelles modalités de compte induisent une baisse faciale du nombre de consultation chez presque tous les éditeurs ou fournisseurs de contenus. Le chiffre des consultations risque de baisser ou de stagner.

Concernant le **sous indicateur 6.3.1**, l'outil de collecte RT ESR, déployé depuis 2016, permet de déterminer le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées en vue d'une meilleure optimisation de leur utilisation et d'un taux d'occupation plus abouti.

La DGESIP a lancé un travail de fiabilisation des données en mai 2021 et décembre 2021, ce qui a permis d'obtenir des chiffres plus précis.

La baisse du taux d'occupation constatée en 2020 par rapport à la prévision et par rapport à la réalisation 2019 s'explique en grande partie par la crise sanitaire et l'évolution des modes d'enseignement avec le développement des formations hybridées (présentielles et distancielles). Certains établissements connaissent un taux d'occupation qui dépasse les 100 % ; il s'agit principalement d'établissements parisiens (SHS mais aussi avec composante santé), mais aussi lyonnais.

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 (**sous-indicateur 6.3.2**) s'établit à 67,3 % en 2021 contre 69,2 % en 2020.

Si chaque établissement détermine librement son offre territoriale de formation dans le cadre d'accréditations accordées par l'État, qui ne comportent pas la mention du site d'enseignement, les établissements sont incités par le ministère, notamment dans le cadre du dialogue contractuel, à la rationalisation de leurs implantations. À cet égard, les cahiers des charges des CPER 2015-2020 ont mis en avant les enjeux de mutualisation des équipements collectifs et de soutenabilité budgétaire de la stratégie patrimoniale, invitant les structures de coordination territoriale à porter des schémas directeurs immobiliers au niveau des sites. Dans le même sens, la mise en place du contrat de site à l'échelle académique voire inter-académique avec l'association à terme des collectivités territoriales doit conduire à mieux réguler cette situation grâce à la définition d'une stratégie de site partagée entre l'ensemble des acteurs.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 457 942		342 615		3 534 158 728 3 638 724 546	3 534 158 728
02 – Formation initiale et continue de niveau master	107 427 813 68 249 599	2 469 450 413 2 438 216 524		1 708 574 1 725 157		2 578 586 800 2 508 191 280	2 578 586 800
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 011 811	366 351 335 457 852 770		5 863 093 6 548 101		381 639 330 477 412 682	381 639 330
04 – Établissements d'enseignement privés		-32 208	63 293	93 895 852 90 221 950		93 895 852 90 253 035	93 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 35 113 457	425 940 946 438 878 493		2 149 602 2 161 082		456 256 626 476 153 032	456 256 626
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 27 796 331	103 921 444 105 687 841		499 622 554 753	300 000 262 200	127 710 770 134 301 125	127 710 770
14 – Immobilier	45 707 169 22 941 528	904 969 296 942 419 947	26 548 782 86 805 654	4 272 597	136 874 316 63 898 654	1 114 099 563 1 120 338 380	1 119 099 563
15 – Pilotage et support du programme	113 635 255 151 918 683	1 449 875 783 1 440 193 121	1 487	21 301 171 27 732 419	320 000	1 584 812 209 1 620 165 710	1 585 351 459
17 – Recherche	139 234 414 50 244 995	3 893 871 896 3 818 285 570		521 128 518 524		4 033 627 438 3 869 049 089	4 033 627 438
Total des AE prévues en LFI	512 533 454	13 102 591 722	26 548 782	125 939 042	137 174 316	13 904 787 316	13 910 326 566
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 416 299 (hors titre 2)			+3 416 299	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 863 254		+107 588 823 (hors titre 2)			+114 452 077	
Total des AE ouvertes	519 396 708		13 503 258 983 (hors titre 2)			14 022 655 691	
Total des AE consommées	421 200 391	13 227 960 002	86 870 434	134 077 198	64 480 854	13 934 588 878	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 459 098		342 615		3 534 158 728 3 638 725 701	3 534 158 728
02 – Formation initiale et continue de niveau master	107 427 813 68 249 599	2 469 450 413 2 438 432 834	71 213	1 708 574 1 725 157		2 578 586 800 2 508 478 803	2 578 586 800
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 011 811	366 351 335 457 852 770		5 863 093 6 548 101		381 639 330 477 412 682	381 639 330
04 – Établissements d'enseignement privés			60 148	93 895 852 90 221 950		93 895 852 90 282 098	93 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 35 113 457	425 940 946 438 886 293		2 149 602 2 161 082		456 256 626 476 160 832	456 256 626
13 – Diffusion des savoirs et	22 989 704	103 921 444		499 622	300 000	127 710 770	127 710 770

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
musées	27 796 331	105 687 841		554 753	262 200	134 301 125	
14 – Immobilier	45 707 169 22 941 528	904 969 296 939 951 641	46 436 382 63 147 001		215 488 016 152 410 994	1 212 600 863 1 183 609 041	1 231 660 863
15 – Pilotage et support du programme	113 635 255 151 918 683	1 449 875 783 1 439 552 082	181 480	21 301 171 27 732 419	320 000	1 584 812 209 1 619 704 663	1 585 351 459
17 – Recherche	139 234 414 50 244 995	3 893 871 896 3 818 286 722		521 128 518 524		4 033 627 438 3 869 050 241	4 033 627 438
Total des CP prévus en LFI	512 533 454	13 102 591 722	46 436 382	125 939 042	215 788 016	14 003 288 616	14 022 887 866
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+10 786 973 (hors titre 2)			+10 786 973	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 863 254		+74 029 856 (hors titre 2)			+80 893 110	
Total des CP ouverts	519 396 708		13 575 571 991 (hors titre 2)			14 094 968 699	
Total des CP consommés	421 200 391	13 225 109 280	63 459 841	134 962 479	152 993 194	13 997 725 185	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 53 235 116	3 363 215 406 3 360 275 225		347 275		3 409 163 525	3 409 163 525 3 413 857 616
02 – Formation initiale et continue de niveau master	119 864 090 92 794 055	2 435 170 714 2 415 511 288	194 416	1 708 574 1 725 152		2 556 743 378	2 556 743 378 2 510 224 911
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 709 003	361 556 337 377 348 794		5 863 093 6 020 921		376 844 332	376 844 332 397 078 718
04 – Établissements d'enseignement privés		32 208		84 895 852 81 749 750		84 895 852	84 895 852 81 781 958
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 38 714 815	421 828 330 438 755 381		2 149 602 2 050 422		452 144 010	452 144 010 479 520 618
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 29 339 674	103 309 557 104 256 609		499 622 509 980	300 000 262 200	127 098 883	127 098 883 134 368 463
14 – Immobilier	45 707 169 29 200 380	901 958 148 927 714 268	53 389 000 30 583 221	16 827 752	203 664 826 117 504 754	1 204 719 143	1 225 419 143 1 121 830 376
15 – Pilotage et support du programme	117 434 464 173 474 591	1 432 820 329 1 439 577 206	566 033	21 325 739 25 744 158	794 250	1 571 580 532	1 571 580 532 1 640 156 238
17 – Recherche	137 244 557 74 540 343	3 817 092 786 3 800 039 306		521 128 529 593		3 954 858 471	3 954 858 471 3 875 109 242
Total des AE prévues en LFI	526 779 083	12 836 951 607	53 389 000	116 963 610	203 964 826	13 738 048 126	13 758 748 126
Total des AE consommées	505 007 977	12 863 510 285	31 343 670	135 505 003	118 561 204		13 653 928 139

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 53 235 116	3 363 215 406 3 360 268 670		347 275		3 409 163 525	3 409 163 525 3 413 851 061
02 – Formation initiale et continue de niveau master	119 864 090 92 794 055	2 435 170 714 2 415 112 088	225 892	1 708 574 1 725 152		2 556 743 378	2 556 743 378 2 509 857 187
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 709 003	361 556 337 377 348 794		5 863 093 6 020 921		376 844 332	376 844 332 397 078 718
04 – Établissements d'enseignement privés				84 895 852 81 749 750		84 895 852	84 895 852 81 749 750
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 38 714 815	421 828 330 438 769 231		2 149 602 2 050 422		452 144 010	452 144 010 479 534 468
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 29 339 674	103 309 557 104 256 609		499 622 509 980	300 000 262 200	127 098 883	127 098 883 134 368 463
14 – Immobilier	45 707 169 29 200 380	901 958 148 928 376 822	60 518 700 27 195 208	11 063 445	227 422 826 149 019 633	1 235 606 843	1 258 976 593 1 144 855 488
15 – Pilotage et support du programme	117 434 464 173 474 591	1 432 820 329 1 439 001 064	790 952	21 325 739 25 744 158	794 250	1 571 580 532	1 571 580 532 1 639 805 015
17 – Recherche	137 244 557 74 540 343	3 817 092 786 3 800 041 614		521 128 529 593		3 954 858 471	3 954 858 471 3 875 111 550
Total des CP prévus en LFI	526 779 083	12 836 951 607	60 518 700	116 963 610	227 722 826	13 768 935 826	13 792 305 576
Total des CP consommés	505 007 977	12 863 174 891	28 212 052	129 740 695	150 076 083		13 676 211 699

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	505 007 977	512 533 454	421 200 391	505 007 977	512 533 454	421 200 391
Rémunérations d'activité	292 718 488	294 797 697	248 443 980	292 718 488	294 797 697	248 443 980
Cotisations et contributions sociales	209 074 917	213 387 131	169 987 617	209 074 917	213 387 131	169 987 617
Prestations sociales et allocations diverses	3 214 572	4 348 626	2 768 794	3 214 572	4 348 626	2 768 794
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	12 863 510 285	13 102 591 722	13 227 960 002	12 863 174 891	13 102 591 722	13 225 109 280
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 839 670	10 400 537	28 876 318	21 512 419	10 400 537	27 996 453
Subventions pour charges de service public	12 841 670 615	13 092 191 185	13 199 083 684	12 841 662 472	13 092 191 185	13 197 112 827
Titre 5 – Dépenses d'investissement	31 343 670	26 548 782	86 870 434	28 212 052	46 436 382	63 459 841
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	31 160 065	26 548 782	86 870 434	27 770 960	46 436 382	63 459 841
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	183 606	0	0	441 092	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	135 505 003	125 939 042	134 077 198	129 740 695	125 939 042	134 962 479
Transferts aux ménages	423 388	0	1 006 330	423 388	0	1 006 330
Transferts aux entreprises	4 779 600	0	4 441 778	4 199 600	0	4 824 778
Transferts aux collectivités territoriales	14 065 233	0	2 653 145	6 959 619	0	2 768 575
Transferts aux autres collectivités	116 236 782	125 939 042	125 975 945	118 158 088	125 939 042	126 362 796

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	118 561 204	137 174 316	64 480 854	150 076 083	215 788 016	152 993 194
Dotations en fonds propres	118 561 204	137 174 316	64 480 854	150 076 083	215 788 016	152 993 194
Total hors FdC et AdP		13 904 787 316			14 003 288 616	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+6 863 254			+6 863 254	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+111 005 121			+84 816 829	
Total*	13 653 928 139	14 022 655 691	13 934 588 878	13 676 211 699	14 094 968 699	13 997 725 185

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	23 564 790	5 539 250	3 416 299	17 898 905	19 599 250	10 786 973
Total	23 564 790	5 539 250	3 416 299	17 898 905	19 599 250	10 786 973

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		47 890		47 890				
03/2021		132 549		132 549				
04/2021		19 093		19 093				
06/2021		32 195		32 195				
07/2021		55 191		55 191				
09/2021		4 375		4 375				
10/2021		28 757		28 757				
11/2021		14 395		14 395				
12/2021		95 603		95 603				
Total		430 047		430 047				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		267 672		267 672				
06/2021		146 000		1 835 677				
07/2021		1 300 000		2 794 276				
09/2021		700 000		2 100 000				
10/2021				200 000				
11/2021		700 000		2 479 650				
12/2021				679 650				
Total		3 113 672		10 356 925				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	8 286 856		8 286 856					
Total	8 286 856		8 286 856					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2021		118 466 740						
Total		118 466 740						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2021		4 558 983		43 226 586				
Total		4 558 983		43 226 586				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		3 409 649		52 800 579				
Total		3 409 649		52 800 579				

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022							127 421	
Total							127 421	

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		350 000		350 000	741 012			741 012
19/11/2021					682 590	3 325 851		682 590 1 775 851
Total		350 000		350 000	1 423 602	3 325 851		1 423 602 1 775 851

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		3 003 910		3 003 910				
Total		3 003 910		3 003 910				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021							18 874 608	23 575 368
Total							18 874 608	23 575 368

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	8 286 856	133 333 001	8 286 856	110 168 048	1 423 602	22 327 880	1 423 602	25 351 219

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 4993058 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200</i>	1 536	1 510	1 600
440201	Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2019 : 26830 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 978</i>	107	nc	115
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt sur la fortune immobilière Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 757 C</i>	70	70	70
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : 99825 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis</i>	1 190	nc	nc
Total		2 903	1 580	1 785

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 800 557	3 534 158 728 3 638 724 546	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 801 713	3 534 158 728 3 638 725 701
02 – Formation initiale et continue de niveau master	107 427 813 68 249 599	2 471 158 987 2 439 941 681	2 578 586 800 2 508 191 280	107 427 813 68 249 599	2 471 158 987 2 440 229 204	2 578 586 800 2 508 478 803
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 011 811	372 214 428 464 400 871	381 639 330 477 412 682	9 424 902 13 011 811	372 214 428 464 400 871	381 639 330 477 412 682
04 – Établissements d'enseignement privés		93 895 852 90 253 035	93 895 852 90 253 035		93 895 852 90 282 098	93 895 852 90 282 098
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 35 113 457	428 090 548 441 039 575	456 256 626 476 153 032	28 166 078 35 113 457	428 090 548 441 047 375	456 256 626 476 160 832
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 27 796 331	104 721 066 106 504 794	127 710 770 134 301 125	22 989 704 27 796 331	104 721 066 106 504 794	127 710 770 134 301 125
14 – Immobilier	45 707 169 22 941 528	1 068 392 394 1 097 396 852	1 119 099 563 1 120 338 380	45 707 169 22 941 528	1 166 893 694 1 160 667 513	1 231 660 863 1 183 609 041
15 – Pilotage et support du programme	113 635 255 151 918 683	1 471 176 954 1 468 247 028	1 585 351 459 1 620 165 710	113 635 255 151 918 683	1 471 176 954 1 467 785 981	1 585 351 459 1 619 704 663
17 – Recherche	139 234 414 50 244 995	3 894 393 024 3 818 804 094	4 033 627 438 3 869 049 089	139 234 414 50 244 995	3 894 393 024 3 818 805 246	4 033 627 438 3 869 050 241
Total des crédits prévus en LFI *	512 533 454	13 392 253 862	13 904 787 316	512 533 454	13 490 755 162	14 003 288 616
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+6 863 254	+111 005 121	+117 868 375	+6 863 254	+84 816 829	+91 680 083
Total des crédits ouverts	519 396 708	13 503 258 983	14 022 655 691	519 396 708	13 575 571 991	14 094 968 699
Total des crédits consommés	421 200 391	13 513 388 488	13 934 588 878	421 200 391	13 576 524 794	13 997 725 185
Crédits ouverts - crédits consommés	+98 196 317	-10 129 504	+88 066 813	+98 196 317	-952 803	+97 243 514

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 94 835 000 €.

La fongibilité asymétrique technique de **94,84 M€** réalisée en 2021 a été effectuée en deux temps :

- en début de gestion à hauteur de 87,5 M€ pour traduire le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1er janvier 2021 de 3 établissements (Institut national des sciences appliquées de Lyon [INSA de Lyon], École nationale des Chartes et École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne [ENISE]) ;
- en fin de gestion à hauteur de 7,34 M€, au titre notamment de la convergence indemnitaire des services déconcentrés d'Île-de-France (mesure du rendez-vous salarial de juillet 2020). Les crédits relatifs à cette mesure ayant été alloués par arrêté de répartition à partir du titre 2 du programme 551 (« Provision relative aux rémunérations publiques »), ils ont été intégralement reçus sur le titre 2 du programme 150 et il a fallu basculer sur le hors titre 2 du programme 150 les crédits correspondants.

Il est rappelé que ces mouvements de fongibilité asymétrique technique sur le programme 150 sont classiques et traduisent un décalage calendaire entre l'effectivité du passage de la paie d'un établissement sur le hors titre 2 et sa prise en compte en loi de finances. Si la consommation du titre 2 baisse fortement en 2021 par rapport à 2020, cela ne correspond pas à une baisse de la consommation des établissements mais à une simple bascule entre titres.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	512 533 454	13 400 714 590	13 913 248 044	512 533 454	13 499 215 890	14 011 749 344
Amendements	0	-8 460 728	-8 460 728	0	-8 460 728	-8 460 728
LFI	512 533 454	13 392 253 862	13 904 787 316	512 533 454	13 490 755 162	14 003 288 616

Le montant de crédits inscrit au projet de loi de finances (PLF) pour le programme 150 était de 13 913,25 M€ en AE et 14 011,75 M€ en CP.

L'amendement n°II-1252 de l'Assemblée nationale a minoré les crédits HT2 du programme 150 prévus en PLF 2021 de 8 460 728 € en AE et CP dans le cadre d'une taxation interministérielle ayant pour objectif de financer les surcoûts sous norme de dépenses pilotables adoptés par amendements durant l'examen du texte par le Parlement. Cet amendement a eu pour effet de minorer les crédits immobiliers du programme 150.

Le montant de crédits inscrit en loi de finances initiale (LFI) pour le programme 150 est donc de 13 904,79 M€ en AE et 14 003,29 M€ en CP, dont 512,53 M€ de titre 2.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Décrets de transfert et de virement

Le solde des transferts et virements effectués en cours de gestion sur le programme 150 est de -1,43 M€ en AE et +0,17 M€ en CP dont +0,83 M€ sur le titre 2.

Transferts entrants (+2,65 M€ en AE et CP dont 2,3 M€ de crédits de titre 2)

Les décrets n° 2021-831 du 28 juin 2021 et n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 ont transféré au profit du programme 150 :

- 0,35 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP depuis le programme 205 « Affaires maritimes » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destinés au financement du regroupement en cours du site nantais de l'école nationale supérieure maritime (ENSM) avec celui de l'école centrale de Nantes (ECN) sur le site de l'ECN ;
- 0,04 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 et de 1 ETPT depuis le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » destinés au financement du transfert d'emploi en provenance du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports vers le service statistiques et analyses du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- 2,26 M€ de crédits en AE et CP reçus sur le P150 HT2 depuis le titre 2 du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » destinés au financement du rendez-vous salarial en faveur de l'attractivité de la médecine du travail (mesures catégorielles).

Virements entrants (+3 M€ en AE et CP)

Le décret n°2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits ouvre les crédits suivants au bénéfice du programme 150 :

- 0,78 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP depuis le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » destinés au financement de la mesure « convergence indemnitaire » de la Loi de programmation de la recherche (LPR) en faveur du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ce virement est à considérer avec le transfert sortant vers le P142 décrit ci-dessous;
- 1,87 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP depuis le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » destinés au financement de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour des enseignants-chercheurs relevant des sciences humaines et sociales ;
- 0,35 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » destinés au financement de créations de lauréats supplémentaires de l'Institut universitaire de France (IUF).

Transferts sortants (-7.08 M€ en AE et -5.48 M€ en CP dont 1,47 M€ de crédits de titre 2)

Les décrets n° 2021-831 du 28 juin 2021 et n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 ont transféré depuis le programme 150 :

- 0,78 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP vers le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » destinés au financement de la mesure "convergence indemnitaire" de loi de programmation de la recherche (LPR) au bénéfice du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ce transfert est à considérer avec le virement en provenance du P172 décrit ci-dessus ;
- 0,09 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP et de 1,58 ETPT vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » destinés au financement du transfert en gestion d'emplois d'assistants gestionnaires pour la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) d'Ile-de- France ;
- 0,60 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP et de 14 ETPT vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » destinés au financement du transfert des emplois de la chancellerie de Lyon suite à sa dissolution ;
- 4,9 M€ en AE et 3,3 M€ en CP de crédits hors titre 2 vers le programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » de la mission « Santé » destinés au financement de l'académie de santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon ;
- 0,22 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » destinés au financement de la reprise, par le rectorat, d'une opération immobilière portée par la chancellerie de Versailles, suite à sa dissolution ;
- 0,28 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement de l'acheminement du stock État des masques grand public par le ministère de l'intérieur ;
- 0,21 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » destinés au financement du transfert de la subvention pour charges de service public (SCSP) des chancelleries de Versailles et de Lyon suite à leur dissolution.

Arrêté de répartition du 3 novembre 2021 (financement du rendez-vous salarial 2020)

En novembre 2021, un arrêté de répartition de crédits issus du programme 551 a abondé le titre 2 du programme 150 de 8,29 M€ pour le financement de mesures interministérielles portées par la DGAFP.

Dans la mesure où le programme 551 ne porte que des crédits de titre 2, le titre 2 du programme 150 a servi de réceptacle pour tous les crédits du ministère (MESRI) liés à la convergence indemnitaire des services déconcentrés en Île-de-France (mesure en vigueur à compter du 1er janvier 2021, prise à l'occasion du rendez-vous salarial de juillet 2020). Ces crédits ont été utilisés comme suit :

- 966 k€ consommés par le P150 T2 pour la mesure convergence indemnitaire ;
- 37 k€ consommés par le P150 T2 pour la mesure prime mobilité durable ;
- 6 535 k€ consommés par le P150 HT2, après un mouvement de fongibilité asymétrique, pour la mesure convergence indemnitaire ;
- 749 k€ non consommés. Ces crédits étaient destinés à financer la mesure convergence indemnitaire du P231. Mais, faute de temps, ils n'ont pas pu être virés sur le P231 avant la fin de gestion et l'ont été en 2022.

Reports de crédits

Trois arrêtés de report de crédits ont été publiés pour un montant total de 126,44 M€ en AE et 96,03 M€ en CP :

- l'arrêté du 22 janvier 2021 a permis le report de d'AE affectées non engagées (AENE) à hauteur de 118,47 M€ sur les BOP locaux du programme 150 pour la réalisation d'opérations immobilières ;
- l'arrêté du 26 janvier 2021 a reporté 4,56 M€ en AE et 43,23 M€ en CP de crédits de fonds de concours rattachés trop tardivement sur l'exercice 2020 pour être consommés en 2020 ;
- l'arrêté du 15 février 2021 a reporté 3,41 M€ en AE et 52,80 M€ en CP de crédits immobilier correspondants à des opérations dont la mise en œuvre a été décalée.

Loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n°2021-1549 du 1er décembre 2021 a annulé 18,87 M€ en AE et 23,58 M€ en CP de crédits hors titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits

Le montant des fonds de concours et attributions de produits rattaché en 2021 sur le programme 150 est de 3,54 M€ en AE et 10,79 M€ en CP. Ces crédits correspondent :

- aux **fonds de concours immobiliers** répartis comme suit :
 - fonds 1-2-00085 (participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires) : 1,85 M€ en AE et 8,25 M€ en CP ;
 - fonds 1-1-00272 (participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires) : 1 M€ en AE ;
 - fonds 1-1-00091 (participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires) : 1,84 M€ en CP ;
 - fonds 1-2-00609 (contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier de l'enseignement supérieur) : 0,27 M€ en AE et en CP.
- aux **attributions de produits du HCERES** pour 0,43 M€ en AE et CP.

Les crédits de fonds de concours et attributions de produits non consommés en 2021 ont fait l'objet d'une demande de reports sur l'année 2022.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 562 668	58 374 608	60 937 276	2 562 668	63 075 368	65 638 036
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 562 668	58 374 608	60 937 276	2 562 668	63 075 368	65 638 036

La mise en réserve initiale

Titre 2

Le montant de la réserve des crédits de titre 2 a été calculé avec un taux de 0,5 % des crédits ouverts en LFI soit 2,56 M€ en AE et CP.

Hors titre 2

Les crédits HT2 ont fait l'objet d'un calcul de mise en réserve dérogatoire :

- les crédits relatifs à la part de la subvention pour charges de service public (SCSP) des opérateurs affectée à la masse salariale sont exonérés de mise en réserve (0 % au lieu de 0,5 %) ;
- les crédits relatifs à la part de la SCSP des opérateurs affectée aux dépenses de fonctionnement se voient appliquer une mise en réserve forfaitaire de 30 M€ (au lieu de 4 %) ;
- une exonération de mise en réserve pour les opérations Campus dont les contrats ou les marchés ont déjà été signés ;
- les autres crédits se voient appliquer une mise en réserve de 8 % (au lieu de 4 %).

Au total, la réserve de précaution pour les crédits hors titre 2 s'élevait à 58,37 M€ en AE et 63,08 M€ en CP.

Utilisation de la mise en réserve en gestion

Titre 2

Les crédits mis en réserve n'ont pas été consommés.

Hors titre 2

39,50 M€ en AE et CP ont fait l'objet d'un dégel pour couvrir les surcoûts liés à la crise sanitaire dont 33,8 M€ pour la compensation aux établissements des prolongations des contrats doctoraux, post-doctoraux et ATER et 5,7 M€ pour le financement des tutorats étudiants, le recrutement de psychologues et le dispositif « chèque psy ».

Le solde de la réserve de précaution, soit 18,87 M€ en AE et 23,58 M€ en CP, a été annulé par la loi de finances rectificative n°2021-1549 du 1er décembre 2021.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	0,00	1 438,00	2 014,00	0,00	1 345,00	-669,00
1321 – Autres enseignants et assimilés	0,00	1 100,00	692,00	0,00	967,00	+275,00
1322 – A - Personnels d'encadrement	-5,00	1 184,00	1 341,00	-2,58	1 221,00	-117,42
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	-5,00	1 247,00	1 576,00	-4,00	965,00	-607,00
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	-3,00	1 785,00	1 171,00	-8,00	1 004,00	-159,00
Total	-13,00	6 754,00	6 794,00	-14,58	5 502,00	-1 277,42

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	0,00	0,00	-99,87	+6,87	-4,45	+11,32
1321 – Autres enseignants et assimilés	0,00	0,00	-121,73	-11,27	-1,55	-9,72
1322 – A - Personnels d'encadrement	0,00	-9,00	+62,35	-18,77	-2,44	-16,33
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	0,00	-1,00	-289,55	+7,55	-3,78	+11,33
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	0,00	-2,00	-735,99	-38,01	-3,78	-34,23
Total	0,00	-12,00	-1 184,79	-53,63	-16,00	-37,63

Le suivi des emplois du titre 2 du programme 150 est complexe en raison notamment de changements de périmètre. Les éléments à prendre en compte sont :

- 1- les changements de périmètre prévus dès la LFI 2021 ;
- 2- le schéma d'emplois prévu en LFI 2021 ;
- 3- les changements de périmètre réalisés en cours de gestion 2021 et traduits par des décrets de transferts ;
- 4- les changements de périmètre réalisés en cours de gestion 2021 entre le P150 T2 et P150 HT2 et traduits par des mouvements de fongibilité asymétrique.

Pour ces raisons, le plafond LFI 2021 de 6.794 ETPT doit être retraité, et le plafond à considérer est de 5.538 ETPT.

La consommation 2021 s'établit à 5.502 ETPT légèrement sous ce plafond retraité.

I – La LFI 2021 prévoit des changements de périmètre pour -213 ETPT

Le solde des transferts d'emplois de titre 2 inscrits au PLF 2021 s'établit à **-213 ETPT et -14,80 M€ en AE et CP**, dont 11 M€ de HCAS. S'y ajoute un transfert sortant de crédits sans emploi à hauteur de -0,35 M€ pour l'indemnitaire des DRRT.

Les transferts d'emplois et de crédits se décomposent en :

- divers mouvements au sein du programme 150, du T2 vers le HT2 pour **- 192 ETPT et -12,44 M€** (-9,34 M€ de HCAS) en raison de:

- la création de l'établissement Centrale Lille Institut se substituant à l'école centrale de Lille et intégrant l'école nationale supérieure de chimie de Lille (-77 ETPT et -6,22 M€, dont -3,97 M€ de HCAS),
- les dissolutions de ComUE (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Cote d'Azur, Université Sorbonne Paris Cité, Grenoble Alpes, Paris Seine ; Paris-Saclay intègre un établissement expérimental, Paris sciences et lettres intègre un établissement expérimental, Lille Nord de France intègre l'université de Lille, HESAM intègre la ComUE PSL ; enfin, les biens, droits et obligations de ComUE Centre-Val-de-Loire et Université Bretagne Loire ont été transférés aux établissements membres) (-115 ETPT et -6,22 M€, dont -5,37 M€ de HCAS) ;
- divers mouvements entre programmes pour **-21 ETPT et -2,36 M€** (-1,67 M€ de HCAS) :
 - le transfert des recteurs délégués et de leurs équipes administratives sur le programme 214 (-24 ETPT et -2,72 M€, dont -1,95 M€ de HCAS),
 - la consolidation du transfert en gestion des emplois des 26 chancelleries dissoutes au 31/12/2019 sur le programme 214 (-15 ETPT et -1,02 M€, dont -0,61 M€ de HCAS),
 - la création des points de contacts nationaux au sein de l'administration centrale par transfert issu du programme 172 (+14 ETPT et +1,09 M€ HCAS),
 - le renforcement du SCN Parcoursup avec le transfert de 4 emplois en provenance du programme 214 (+4 ETPT et +0,28 M€, dont +0,20 M€ de HCAS).

II – La LFI 2021 a prévu un schéma d'emplois de +15 ETP

Ainsi, **15 emplois ont été créés** sur les opérateurs du titre 2 au titre de la loi de programmation de la recherche (LPR).

En application de ces différents mouvements (I & II), le plafond d'autorisations d'emplois de titre 2 s'élève à **6 794 ETPT** en LFI 2021 (colonne 3 du tableau), en baisse de -198 ETPT par rapport à 2020.

III – En gestion 2021 des décrets ont transféré : -15 ETPT et -1 M€ depuis le titre 2

Les transferts en gestion sont au nombre de 5 sur le titre 2 en 2021, pour un solde de -13 ETPT et -1,42 M€, dont -1,24 M€ de HCAS :

- le transfert entrant à partir du P214 T2 de +1 ETPT et +40 k€, dont +27 k€ de HCAS, correspondant au transfert d'un ingénieur d'études (1 ETPT) de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) vers le service statistique ministériel du MESRI (SIES) ;
- le transfert sortant de -0,78 M€ de HCAS vers le titre 2 du P142 au titre des effets reconventionnels de la LPR pour le ministère de l'Agriculture. Ce transfert est uniquement en crédits ;
- le transfert sortant des emplois de la chancellerie de Lyon, à la suite de la dissolution de cette dernière le 1er janvier 2021, vers le P214 T2 à hauteur de -14 ETPT et -0,60 M€ dont -0,43 M€ de HCAS.
- Les transferts sortants de deux assistants de la DRARI Île-de-France pour -1,6 ETPT et -0,85 M€.

IV – En gestion 2021 trois établissements sont passés aux RCE pour -1 243 ETPT et -91 M€ sur le titre 2

Au 1er janvier 2021, trois établissements sont passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) sans que la LFI 2021 l'ait pris en compte : l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA de Lyon), l'École nationale des Chartes et l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE).

Pour mémoire, ces modifications de périmètre ont été régularisées en LFI 2022; les emplois et crédits ont donc basculé du T2 vers le HT2.

NB: s'agissant de mouvements internes au programme P150, les passages aux RCE sont sans effet sur la ressource totale mais ils compliquent l'analyse par titre.

Du point de vue du titre 2, les trois passages aux RCE effectués en 2021 réduisent la ressource disponible de - 1 243 ETPT et 90,84 M€, dont -59,47 M€ de HCAS. Ce retraitement figure en "corrections techniques" dans le tableau ci-dessus.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	4,00	0,00	4,20	19,00	8,00	4,00	+15,00	+15,00
1321 – Autres enseignants et assimilés	44,00	10,00	5,10	42,00	25,00	7,50	-2,00	0,00
1322 – A - Personnels d'encadrement	112,00	26,00	5,50	115,00	50,00	7,40	+3,00	0,00
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	43,00	12,00	5,80	81,00	31,00	7,50	+38,00	0,00
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	120,00	32,00	5,20	101,00	48,00	7,80	-19,00	0,00
Total	323,00	80,00		358,00	162,00		+35,00	+15,00

Le schéma d'emplois 2021 retraité des changements de périmètre (passages aux RCE) est de +35 ETP.

Ce résultat se décompose en :

+15 ETP comme prévu en LFI ;

+20 ETP au titre du rattrapage partiel des emplois exceptionnellement non pourvus en raison de la crise sanitaire en 2020 (principalement en raison de décalages dans la scolarité). Pour rappel, le schéma d'emplois réalisé en 2020 s'était élevé à -24 ETP.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Opérateurs	5 992,00	4 702,00	-14,00	0,00	-1 243,00	-4,00	-4,00	0,00
Autres	244,00	242,00	0,00	0,00	+58,21	-49,63	-12,00	-37,63
Total	6 794,00	5 502,00	-12,00	0,00	-1 184,79	-53,63	-16,00	-37,63

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	562,00
Opérateurs	+15,00	4 726,00
Autres	0,00	231,00
Total	+15,00	5 519,00

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Justification au premier euro

Précision: la rubrique « Autres » regroupe des entités rattachées à l'administration centrale du MESRI n'ayant pas la qualité d'opérateurs de l'Etat, comme le Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), le bureau des longitudes, l'académie de médecine et l'Institut de France.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	584,00	473,00
02 – Formation initiale et continue de niveau master	1 363,00	1 104,00
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	140,00	114,00
05 – Bibliothèques et documentation	350,00	283,00
13 – Diffusion des savoirs et musées	287,00	232,00
14 – Immobilier	588,00	476,00
15 – Pilotage et support du programme	1 526,00	1 236,00
17 – Recherche	1 956,00	1 584,00
Total	6 794,00	5 502,00
Transferts en gestion		-14,58

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
13,00	0,20	0,00

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 13

Ces apprentis correspondent à ceux rémunérés par l'administration centrale. Les apprentis des opérateurs sont comptabilisés sur le volet Opérateurs du programme

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	292 718 488	294 797 697	248 443 980
Cotisations et contributions sociales	209 074 917	213 387 131	169 987 617
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	156 462 708	155 337 906	125 422 514
– Civils (y.c. ATI)	155 342 733	154 397 058	124 327 726
– Militaires	71 459		153 940
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 048 515	940 848	940 848
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	52 612 209	58 049 225	44 565 103
Prestations sociales et allocations diverses	3 214 572	4 348 626	2 768 794
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	505 007 977	512 533 454	421 200 391
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	348 545 270	357 195 548	295 777 877

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les crédits de titre 2 apparaissent en baisse par rapport à 2020 (-53 M€ HCAS). Mais cette baisse est un effet des changements de périmètre.

A périmètre identique, l'exécution a augmenté d'environ +8 M€ HCAS en 2021, en raison notamment du schéma d'emplois positif, des mesures catégorielles (notamment PPCR-RIFSEEP et LPR), des mesures du rendez-vous salarial de 2020 et du glissement vieillesse-technicité (GVT).

Pour rappel (cf. supra), les changements de périmètre sont principalement:

- le passage aux RCE de 3 établissements en janvier 2021: l'École des chartes, l'ÉNI Saint-Etienne et l'INSA de Lyon qui sont passés aux RCE.
- la dissolution des chancelleries de Lyon et de Versailles au 1er janvier 2021 (les crédits correspondants ayant été basculés sur le programme 214).

S'agissant de l'indemnisation du chômage, 41 personnes ont bénéficié d'allocations d'aide au retour à l'emploi en 2021, pour un montant total de 0,49 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	287,20
Exécution 2020 hors CAS Pensions	348,55
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	-61,20
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,14
– GIPA	-0,05
– Indemnisation des jours de CET	-0,43
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,33
Impact du schéma d'emplois	0,55
EAP schéma d'emplois 2020	-0,66
Schéma d'emplois 2021	1,21
Mesures catégorielles	3,09
Mesures générales	0,03
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	2,31
GVT positif	3,44
GVT négatif	-1,13
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,86
Indemnisation des jours de CET	0,80
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	1,06
Autres variations des dépenses de personnel	0,74
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,07
Autres variations	0,81
Total	295,78

Le socle d'exécution 2020 retraitée (i.e. l'exécution 2020 au format 2021) est de 287,21 M€.

Les retraitements correspondent principalement à la prise en compte des passages aux RCE et des dissolutions d'établissements en 2021. La ligne « impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/2020 », d'un montant de - 61,20 M€ HCAS correspond notamment au transfert des crédits du T2 vers le HT2 en raison des passages aux RCE de l'École des chartes, de l'ÉNI de Saint-Etienne et de l'INSA de Lyon ainsi qu'au transfert au P214 des crédits de masse salariale des chancelleries dissoutes.

La ligne « mesures catégorielles » correspond à l'ensemble des mesures statutaires et indemnitaires qui ont affecté le T2, au cours de l'année, avec notamment la revalorisation des enseignants chercheurs pour un montant de 2 M€, le PPCR – IFSE pour un montant de 0,9 M€.

La ligne « rebasage de dépenses au profil atypique » est en nette évolution par rapport à 2020 soit une progression de +1,7 M€ dont + 0,37 M€ sur l'indemnisation des jours de CET. Elle correspond aux vacances pour un montant de 0,30 M€ et à 0,76 M€ aux indemnités de jury.

Le GVT solde est stable à 2,3 M€ (2,4 M€ en 2020), soit 0,8% de la masse salariale hors CAS. Il se décompose ainsi :
- le GVT positif s'élève à +3,44 M€ ;
- le GVT négatif, ou effet noria, est -1,13 M€.

La ligne autres variations inclut notamment la mesure de convergence indemnitaire pour les services déconcentrés d'Île-de-France (mesure du rendez-vous salarial 2020) à hauteur de 0,97 M€.

Pour mémoire, les effets de la loi de programmation de la recherche ont été estimés à 0,9M€ en budgétisation.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	0	65 064	0	0	55 346	0
1321 – Autres enseignants et assimilés	0	52 800	0	0	41 066	0
1322 – A - Personnels d'encadrement	0	60 205	0	0	52 085	0
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	0	53 016	0	0	44 765	0
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	0	31 189	0	0	26 593	0

En raison du fort impact des passages aux RCE sur l'exécution 2021, les restitutions relatives aux coûts d'entrée et de sortie par catégorie 2021 ne sont pas exploitables au moment de la rédaction du RAP.

En conséquence, seul le coût moyen figure dans le tableau ci-dessus.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						6 000	18 000
Ratios promus/promouvables dans le corps des filières BIATSS	450	A B C	BIATSS	09-2021	4	6 000	18 000
Mesures indemnitaires						3 080 615	3 080 615

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mobilité durable		A B C	TOUS	01-2021	12	36 607	36 607
Révision plancher IFSE en AC		A B C	TOUS	01-2021	12	100 000	100 000
Revalorisation des enseignants chercheurs		A	Enseignants chercheurs	01-2021	12	2 040 008	2 040 008
PPCR - IFSE	4 000	A B C	BIATSS	01-2021	12	904 000	904 000
Total						3 086 615	3 098 615

La mesure de convergence indemnitaire des services déconcentrés en Île-de-France figure dans les "autres variations" plutôt qu'en "mesures catégorielles".

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	925 440 000				110 230 000		529 570 925
Total	925 440 000				110 230 000		529 570 925

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	1 061 359 000			42 699 319	2 830 000	42 699 319	2 830 000
Total	1 061 359 000			42 699 319	2 830 000	42 699 319	2 830 000

Le MESRI a défini les priorités suivantes pour le CPER 2015-2020 :

- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels :
 - répondre aux besoins de logements étudiants ;
 - engager un plan de réhabilitation et d'aménagement des campus ;
 - promouvoir la performance et la sobriété énergétiques (réhabilitations exemplaires) ;
 - connecter les campus : investir dans le numérique.
- soutenir une politique de sites dynamique, cohérente et économiquement soutenable :
 - déployer une politique de site ;
 - soutenir un financement national équilibré de l'ESR en matière immobilière ;
 - soutenir des projets économiquement soutenables sur le long terme.

L'enveloppe contractualisée par le MESRI au titre du volet enseignement supérieur des contrats de plan État Régions 2015-2020 et les contrats spécifiques pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie était de 1 024,39 M€, après la procédure de revoyure initiée par le Premier ministre en 2016 et la clôture anticipée fin 2018 de cette génération de CPER des territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion). Cette enveloppe se répartit en raison de la nature des projets à hauteur de 925,44 M€ sur le programme 150 pour des opérations immobilières universitaires et de 98,95 M€ sur le programme 231 pour des celles concernant le logement étudiant.

Le taux d'exécution du volet enseignement supérieur de cette génération de CPER, à son échéance au 31 décembre 2020, a atteint 91 % en autorisations d'engagement (931,8 M€ d'AE mises à disposition entre 2015 et 2020 par le MESRI au titre des opérations immobilières inscrites dans les CPER 2015-2020 sur les programmes 150 et 231).

Pour le programme 150, le montant total des AE mises à disposition entre 2015 et 2020 pour cette génération de CPER est de 834,46 M€. Les CP mis en place entre 2015 et 2021 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 529,57 M€ (dont 110,23 M€ consommés en 2021), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 63,5 %.

Ces montants sont hors fonds de concours.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	21 370 780	5 340 000	1 600 000	7 085 957	1 100 856	10 915 957	2 970 463
Guadeloupe	5 000 000	1 250 000	400 000	1 496 000	1 100 856	3 746 000	2 678 735
La Réunion	4 904 780	1 225 000	600 000	3 319 100		3 319 100	
Martinique	5 000 000	1 250 000	200 000	2 270 857		2 650 857	291 728
Mayotte	6 466 000	1 615 000	400 000			1 200 000	
Total	21 370 780	5 340 000	1 600 000	7 085 957	1 100 856	10 915 957	2 970 463

Les contrats de convergence et de transformation des collectivités d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) pour la période 2019-2022 se sont substitués aux CPER 2015-2020, qui ont été clôturés de façon anticipée fin 2018. Le volet enseignement supérieur des CCT financé sur le programme 150 représente un montant de 27,7 M€, dont 6,33 M€ pour le CCT de la Guyane dont la gestion des crédits est transférée sur le programme 762 - Programme d'interventions territoriales de l'État (PITE).

À l'issue de la 3ème année des CCT (hors Guyane), le montant total des crédits mis en place depuis 2019 par le MESRI s'élève à 10,91 M€ en AE et 2,97 M€ en CP, dont une exécution pour 2021 de 7,09 M€ en AE et 1,10 M€ en CP. Le taux d'exécution des CCT hors Guyane à fin 2021 en AE financées sur le P150 est de 47,9 %.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	30 000 000	30 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	30 000 000	30 000 000	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le contrat de partenariat portant sur la rénovation du parc zoologique de Paris implanté dans le bois de Vincennes est un « PPP historique ». Il a été signé par le MNHN le 24 février 2010 avec la société CHRYSALYS SAS composée, lors

de la signature du contrat, des filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Ile de France, SODEARIF, Exprimm), le Fideppp, la Caisse des dépôts, Icade) pour une phase d'exploitation de 25 ans.

La vétusté des installations du zoo, créé en 1931, a conduit à sa fermeture en 2008 et à imposer une profonde rénovation avec la constitution d'un ensemble de cinq biozones. Le contrat, d'un montant de 136 M€ HT, est principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc. L'État a participé au financement de l'investissement pour un montant forfaitaire de 30 M€, soldé en 2013.

Après une période de travaux démarrée en septembre 2011, le parc zoologique est à nouveau en exploitation depuis 2014.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "RECHERCHE - CITE SCIENTIFIQUE"

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	39 541 000	39 541 000	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	1 288 000	1 288 000	1 441 000	1 441 000	1 469 000	1 469 000	1 464 000	1 336 000	32 453 000
	2 703 000	2 703 000	79 000	79 000	342 000	353 000	408 000	421 000	17 811 000
Fonctionnement	2 703 000	2 703 000	79 000	79 000	342 000	353 000	408 000	421 000	17 811 000
	1 026 000	1 026 000	235 000	235 000	923 000	912 000	894 000	863 000	13 357 000
Financement	1 026 000	1 026 000	235 000	235 000	923 000	912 000	894 000	863 000	13 357 000

Le contrat de partenariat « recherche-cité scientifique » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par la ComUE Université Lille Nord de France en octobre 2016 pour une durée de travaux de 31 mois et d'exploitation de 25 ans. Depuis la dissolution de la ComUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'université de Lille.

Le projet immobilier, implanté sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq, comprend trois opérations :

- la construction d'une animalerie (1 140 m²) ;
- la réhabilitation et extension du bâtiment D (7 280 m²) pour le pôle STIC SOFT et les laboratoires LML et LGCgE ;
- la construction de l'institut Chevreul (2 700 m²) au profit des activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la chimie et des matériaux.

Le coût global de l'investissement augmenté du dédit a été couvert en 2016 par une AE d'un montant de 39,54 M€. Les frais de procédure ont été engagés et payés en 2016 pour un montant de 1,26 M€. Des crédits complémentaires d'ingénierie ont été versés en 2019 à hauteur de 0,355 M€.

La mise à disposition des locaux a été échelonnée entre 2018 et 2019. Le versement des premières redevances est intervenu à partir de 2018.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 1,47 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,26 M€ en AE et CP dont 0,35 M€ au titre du fonctionnement et 0,91 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS PROMETTEUR PARIS-EST

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	55 420 000	55 420 000	0	0	0	0	0	0	0
	705 000	705 000	1 321 000	1 321 000	1 850 000	1 850 000	1 909 000	1 972 000	47 663 000
Fonctionnement	587 000	587 000	479 000	479 000	464 000	535 000	550 000	550 000	12 100 000
	587 000	587 000	479 000	479 000	464 000	535 000	550 000	550 000	12 100 000
Financement	500 000	500 000	737 000	737 000	616 000	545 000	820 000	698 000	11 879 000
	500 000	500 000	737 000	737 000	616 000	545 000	820 000	698 000	11 879 000

L'opération campus prometteur Paris-Est s'est traduite par la signature d'un contrat de partenariat par l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée (UPEMV) le 25 juillet 2016 avec la société Univallee (groupement Demathieu et Bard immobilier / FIDEPPP2 / Demathieu et Bard groupe / IDEX énergie) pour une durée de 28 ans (36 mois de travaux et 25 ans d'exploitation). Le projet permet la rénovation thermique (mise à niveau des installations techniques, isolation des façades) du bâtiment Copernic de 25 000 m² sur le site de la cité Descartes et à moindre mesure à des aménagements fonctionnels. Une AE de 55,42 M€ a été ouverte en 2016 sur le programme 150 pour financer le coût de l'investissement de 43,3 M€ HT et du dédit.

Les travaux ont été réalisés en trois phases avec une mise à disposition des locaux à partir de 2019, année où ont été versées les premières redevances.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 1,85 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,09 M€ en AE et CP dont 0,54 M€ au titre du fonctionnement et 0,55 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-DIDEROT (PARIS VII)

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	165 079 592	165 079 592	0	0	0	0	0	0	0
	39 208 319	39 208 319	3 806 000	3 806 000	4 233 000	4 233 000	4 547 000	4 500 000	108 785 273
Fonctionnement	17 560 738	17 560 738	2 200 000	2 200 000	2 452 000	2 478 000	2 308 000	2 400 000	46 500 000
	17 560 738	17 560 738	2 200 000	2 200 000	2 452 000	2 478 000	2 308 000	2 400 000	46 500 000
Financement	36 200 000	36 200 000	4 694 000	4 694 000	4 690 000	4 664 000	4 754 000	4 900 000	89 100 000
	36 200 000	36 200 000	4 694 000	4 694 000	4 690 000	4 664 000	4 754 000	4 900 000	89 100 000

Le contrat de partenariat signé le 24 juillet 2009 d'une durée de 30 ans, par l'université Denis Diderot (fusionnée depuis le 1er janvier 2020 avec l'université Paris V-Descartes et l'IPG au sein de l'université de Paris) est un « PPP historique ». Il a été confié au groupement UNICITE, composé lors de la signature du contrat de filiales de VINCI Construction France (GTM Bâtiment et SICRA), de GDF-Suez (Cofely), de Barclays Private Equity et de FIDEPPP (Caisses d'Epargne).

Le projet a permis d'achever l'implantation de l'université dans la ZAC Paris Rive Gauche avec la construction de quatre nouveaux bâtiments universitaires d'une surface globale de 44 550 m² pour un montant d'investissement de 157,87 M€ auquel s'est ajouté le financement de la dépollution des sols pour 0,8 M€ et du 1er équipement pour 6,41 M€.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Les redevances sont financées par crédits budgétaires depuis la livraison du premier bâtiment, intervenue en novembre 2011, du second bâtiment en mai 2012 et des deux derniers en septembre 2012.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 4,23 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 7,14 M€ en AE et CP dont 2,48 M€ au titre du fonctionnement et 4,66 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE (UEB C@MPUS)

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	41 060 000	41 060 000	0	0	0	0	0	0	0
	3 455 772	3 455 772	977 000	977 000	1 012 000	1 012 000	1 050 000	1 046 000	33 519 228
Fonctionnement	4 374 460	4 374 460	605 000	605 000	585 000	648 000	642 000	615 000	10 320 000
	4 374 460	4 374 460	605 000	605 000	585 000	648 000	642 000	615 000	10 320 000
Financement	4 600 000	4 600 000	1 025 000	1 025 000	956 000	893 000	857 000	925 000	8 826 000
	4 600 000	4 600 000	1 025 000	1 025 000	956 000	893 000	857 000	925 000	8 826 000

Le contrat de partenariat du campus numérique de l'université européenne de Bretagne a été signé le 25 novembre 2013 avec la société Breizh Connect avec un volet numérique d'une durée d'exploitation de 10 ans et d'un volet immobilier d'une durée d'exploitation de 25 ans. Il est porté depuis le 1er janvier 2020 par le GIP numérique de Bretagne en raison de la dissolution de la COMUE.

Le projet UEB C@mpus a permis la mise en commun, entre tous les établissements publics d'enseignement supérieur bretons, de ressources destinées à l'enseignement et à la recherche au moyen d'un ensemble d'équipements numériques installés pour partie sur des sites existants et pour partie dans quatre nouveaux bâtiments construits dans le cadre du contrat de partenariat.

L'Etat a financé sur le programme 150 uniquement le volet immobilier du contrat pour un montant d'investissement de 36,06 M€. L'AE de 41,06 M€ ouverte en 2013 correspond à ce montant augmenté du dédit de 5 M€. Le MESRI a couvert par ailleurs les frais de procédure et d'ingénierie pour un montant total de 2,14 M€.

Le premier versement de redevances est intervenu en 2015 à la mise à disposition des locaux.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 1,01 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,54 M€ en AE et CP dont 0,65 M€ au titre du fonctionnement et 0,89 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE	CP							
Investissement	812 669 256 143 141 133	812 669 256 143 141 133	0 20 778 000	0 20 778 000	0 22 371 000	0 0	0 21 779 000	0 22 354 000	0 582 276 123
Fonctionnement	73 707 558 73 707 558	73 707 558 73 707 558	10 963 000 10 963 000	10 963 000 10 963 000	11 251 000 11 251 000	0 0	12 630 000 12 630 000	12 844 000 12 844 000	266 678 000 266 678 000
Financement	99 986 292 99 986 292	99 986 292 99 986 292	18 896 000 18 896 000	18 896 000 18 896 000	18 784 000 18 784 000	0 0	18 962 000 18 962 000	18 366 500 18 366 500	242 443 500 242 443 500

Les treize marchés de partenariat conclus dans le domaine de compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur et financés sur le programme 150 ont été signés entre 2009 et 2016 :

- trois PPP historiques en 2009 : restructuration du site Clignancourt - Sorbonne Université (ex Paris IV), ZAC Rive Gauche - université de Paris (ex Paris VII Diderot) et UFR santé -(UVSQ) ;
- un PPP historique en 2010 : rénovation du parc zoologique de Paris (MNHN) ;
- un PPP historique en 2012 : rénovation du campus du Mirail - université Jean-Jaurès - Toulouse 2 ;
- quatre PPP Campus en 2013 : Campus innovant de Dijon (université de Bourgogne), Campus prometteur de Clermont-Ferrand (Laboratoire Magma Volcan), campus numérique (université européenne de Bretagne) et Campus Grand Lille (formation et innovation) ;
- un PPP Campus en 2015 : Campus Lorrain - construction de l'UFR « Mathématiques – informatique – Mécanique » MIM à Metz ;
- trois PPP Campus en 2016 : Campus Lorrain - opération biologie-santé sur le campus Brabois à Nancy, Campus prometteur Paris-Est - réhabilitation énergétique du bâtiment Copernic (université Paris-Est Marne-la-Vallée) et Campus Grand Lille - recherche-cité scientifique.

Toutes les opérations immobilières faisant l'objet de ces contrats de partenariat ont été livrées. Le MESRI participe au financement des redevances tant pour la part investissement que pour les frais financiers ou de fonctionnement (GER et frais de gestion essentiellement). Les montants indiqués correspondent aux crédits versés aux porteurs de projet par le MESRI jusqu'en 2021.

En 2021, la participation du ministère chargé de l'enseignement supérieur sur le programme 150 pour le financement des 13 PPP signés dans son domaine de compétence a représenté un montant de 30,04 M€ en AE et 52,41 M€ en CP dont :

- 22,37 M€ en CP pour couvrir des loyers "investissement" (dotations en titre 7) ;
- 30,04 M€ en AE et CP au titre des frais financiers et fonctionnement (dotations en titre 3).

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - UFR "MIM"

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE	CP							
Investissement	36 840 945 3 234 110	36 840 945 3 234 110	0 1 333 000	0 1 333 000	0 1 341 000	0 1 341 000	0 1 363 000	0 1 600 000	0 27 969 835
Fonctionnement	1 993 992 1 993 992	1 993 992 1 993 992	569 000 569 000	569 000 569 000	567 000 567 000	566 000 566 000	570 000 570 000	510 000 510 000	13 100 000 13 100 000
Financement	1 443 000 1 443 000	1 443 000 1 443 000	555 000 555 000	555 000 555 000	560 000 560 000	561 000 561 000	546 000 546 000	560 000 560 000	560 000 560 000

Le contrat de partenariat « UFR « Mathématiques-Informatique-Mécanique MIM » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 27 février 2015 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 3 mois (27 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Le projet a permis le transfert de l'UFR MIM (Mathématiques - Informatique - Mécanique) et des 5 laboratoires qui lui sont associés du campus du Saulcy vers le Technopôle de Metz dans deux bâtiments neufs, l'un de 9 973 m² pour MIM et l'autre de 3 561 m² pour les laboratoires (LEM3).

L'État a participé à hauteur de 31,41 M€ au financement du coût global de l'investissement de 32,55 M€ HT. L'AE de 36,84 M€ ouverte en 2015 correspond à la participation du MESRI et au dédit. Les frais de procédure de 0,69 M€ ont été engagés et payés en 2014.

La mise en service des locaux est effective depuis l'été 2017, date des premiers versements de redevances.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 1,34 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,13 M€ en AE et CP dont 0,57 M€ au titre du fonctionnement et 0,56 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - BIOLOGIE-SANTE BRABOIS

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	53 000 000	53 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 250 000	2 250 000	1 566 000	1 566 000	1 575 000	1 575 000	1 727 000	1 740 000	44 142 000
Fonctionnement	2 480 000	2 480 000	601 000	601 000	611 000	612 000	623 000	631 000	15 568 000
	2 480 000	2 480 000	601 000	601 000	611 000	612 000	623 000	631 000	15 568 000
Financement	1 600 000	1 600 000	1 155 000	1 155 000	1 137 000	1 136 000	1 002 000	785 000	11 927 000
	1 600 000	1 600 000	1 155 000	1 155 000	1 137 000	1 136 000	1 002 000	785 000	11 927 000

Le contrat de partenariat « biologie-santé Brabois » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 28 janvier 2016 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 4 mois (28 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Ce projet a consisté à créer sur le campus Brabois, au sein de l'agglomération nancéenne, un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé en regroupant les UFR de pharmacie et d'odontologie dans un nouveau bâtiment de 8 800 m² à proximité de l'UFR de médecine, déjà présent sur le site. Le projet comprenait aussi la construction d'une animalerie principale de 1 800 m².

Le coût global de l'investissement s'élève à 43,67 M€ HT dont 43,15 M€ HT financé par l'Etat. Ce montant augmenté du dédit de 9,9 M€ a été couvert par une AE de 53 M€ sur le programme 150 en 2016.

La mise à disposition des locaux, intervenue en mai 2018, a impliqué le versement des redevances à partir de 2018.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 1,58 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,75 M€ en AE et CP dont 0,61 M€ au titre du fonctionnement et 1,14 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS PROMETTEUR CLERMONT-FERRAND(LMV)

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	16 350 000	16 350 000	0	0	0	0	0	0	0
	1 373 530	1 373 530	352 000	352 000	235 000	235 000	357 000	424 000	13 608 470
Fonctionnement	1 584 740	1 584 740	441 000	441 000	177 000	177 000	270 000	293 000	5 415 000
	1 584 740	1 584 740	441 000	441 000	177 000	177 000	270 000	293 000	5 415 000
Financement	2 000 000	2 000 000	309 000	309 000	250 000	250 000	400 000	333 000	3 042 000
	2 000 000	2 000 000	309 000	309 000	250 000	250 000	400 000	333 000	3 042 000

Le contrat de partenariat « Laboratoire Magmas et Volcans - LMV » fait partie de l'Opération Campus Prometteur de Clermont-Ferrand. Il a été signé le 13 septembre 2013 avec le groupement GCC pour une durée d'exploitation de 25 ans.

Le projet a consisté en la construction d'un nouveau bâtiment sur le campus des Cézeaux de 4 200 m² de surface utile pour reloger le laboratoire Magmas et volcans et de libérer le bâtiment « Kessler », optimisant ainsi le patrimoine au niveau du site. Le montant global de l'investissement de 16,35 M€ HT a été financé à hauteur de 13 M€ par le MESRI et de 3 M€ par les collectivités territoriales. L'AE mise en place au moment de la signature du contrat de 16,4 M€ correspond à la participation de l'Etat à l'investissement et au dédit. Les frais de procédure de 0,5 M€ ont engagés en 2012 et payés en 2013.

Le paiement des redevances a débuté en 2016, les locaux ayant été mis à disposition des locaux au 1er trimestre 2016.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 0,24 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,43 M€ en AE et CP dont 0,18 M€ au titre du fonctionnement et 0,25 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "FORMATION-INNOVATION"

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	51 863 603	51 863 603	0	0	0	0	0	0	0
	4 727 607	4 727 607	1 246 000	1 246 000	1 823 000	1 823 000	1 635 000	1 440 000	40 991 393
Fonctionnement	3 174 132	3 174 132	817 000	817 000	848 000	848 000	870 000	1 291 000	32 485 000
	3 174 132	3 174 132	817 000	817 000	848 000	848 000	870 000	1 291 000	32 485 000
Financement	3 700 000	3 700 000	950 000	950 000	809 000	809 000	912 000	573 000	5 866 000
	3 700 000	3 700 000	950 000	950 000	809 000	809 000	912 000	573 000	5 866 000

Le contrat de partenariat « formation-innovation » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille qui est financée sur crédits du programme 150. Il a été signé le 23 décembre 2013 avec le groupement Eiffage SA. Depuis la dissolution de la ComUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'université de Lille.

Le projet se déploie sur deux sites :

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

- le site hospitalo-universitaire de Lille à Loos avec deux constructions : le Pôle Formation Santé (extension des locaux de formation de la Faculté de Médecine et création d'une bibliothèque centrale) et Eurasport (création de locaux pour une structure de recherche, développement, formation autour de l'activité physique adaptée) ;
- l'îlot Gare à Roubaix avec le Campus de la Distribution (regroupement de l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution et des Langues Etrangères Appliquées - IMMD-LEA dans de nouveaux locaux avec l'abandon de bâtiments vétustes).

Le montant global de l'investissement s'est élevé à 53,2 M€ HT dont 12 M€ ont été financés par les collectivités territoriales. L'AE mise en place par le MESRI en 2013 de 51,86 M€ correspond à la contribution de l'Etat au financement de l'investissement et au dédit. Des frais de procédure, financés par le MESRI, ont été engagés et payés en 2013 à hauteur de 1,3 M€.

La mise à disposition des locaux, effectuée de façon échelonnée à partir de mi 2016, a impliqué le versement de redevances à partir de 2016.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 1,83 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,66 M€ en AE et CP dont 0,85 M€ au titre du fonctionnement et 0,81 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	61 313 154 17 177 248	61 313 154 17 177 248	0 1 165 000	0 1 165 000	0 1 129 000	0 1 129 000	0 1 345 000	0 1 250 000	0 39 246 906
Fonctionnement	20 381 613 20 381 613	20 381 613 20 381 613	2 536 000 2 536 000	2 536 000 2 536 000	2 559 000 2 559 000	2 559 000 2 559 000	2 500 000 2 500 000	2 645 000 2 645 000	59 920 000 59 920 000
Financement	13 500 000 13 500 000	13 500 000 13 500 000	1 846 000 1 846 000	1 846 000 1 846 000	1 846 000 1 846 000	1 846 000 1 846 000	1 746 000 1 746 000	1 750 000 1 750 000	33 200 000 33 200 000

Le contrat de partenariat de Sorbonne université est un « PPP historique ». Il a été signé le 29 juillet 2009 avec la société SOPHI (Bouygues Bâtiment Île-de-France, Exprimm – filiales de Bouygues Construction –, le fonds SEIEF et Dexia Crédit local) pour une durée de 28 ans (dont 25 ans d'exploitation).

Le projet de reconstruction du site Sorbonne-Clignancourt situé rue Francis de Croisset dans le 18^{ème} arrondissement de Paris a permis de porter les conditions d'enseignement de ce site au meilleur standard de qualité. Il a consisté en la démolition des bâtiments existants et la construction en deux phases d'un nouveau bâtiment de 21 000 m² qui abrite 8 amphithéâtres (dont un de 500 places), une bibliothèque de 4 500 m², un ensemble sportif de 1 500 m², un important pôle de musicologie et une cafétéria.

Le coût d'investissement (hors crédits CPER de 12 M€) s'est élevé à 61,31 M€ dont 3,2 M€ pour la dépollution des sols et 4,4 M€ de premier équipement.

Les redevances sont financées par le biais de crédits budgétaires depuis la livraison de la 1^{ère} tranche de travaux intervenue en juillet 2011 et de la 2^{ème} tranche au printemps 2013.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 1,13 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 4,41 M€ en AE et CP dont 2,56 M€ au titre du fonctionnement et 1,85 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE-MIRAIL (TOULOUSE II)

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	208 766 000	208 766 000	0	0	0	0	0	0	0
	28 189 789	28 189 789	5 807 000	5 807 000	6 167 000	6 167 000	5 509 000	5 700 000	157 393 211
Fonctionnement	8 353 979	8 353 979	1 217 000	1 217 000	873 000	869 000	909 000	1 115 000	40 485 000
	8 353 979	8 353 979	1 217 000	1 217 000	873 000	869 000	909 000	1 115 000	40 485 000
Financement	27 500 000	27 500 000	5 967 000	5 967 000	5 633 000	5 637 000	5 386 000	5 460 000	60 770 000
	27 500 000	27 500 000	5 967 000	5 967 000	5 633 000	5 637 000	5 386 000	5 460 000	60 770 000

Le contrat de partenariat concernant la rénovation du campus du Mirail, d'une durée de 30 ans, a été signé le 21 décembre 2012 par l'université Jean-Jaurès Toulouse 2 avec la société Miralis constituée avec Vinci Construction. Cette opération d'une surface SHON de 61 000 m² constitue la 3^{ème} phase de reconstitution du campus du Mirail à Toulouse. Elle comprend la rénovation/reconstruction des bâtiments abritant les UFR « histoire, arts et archéologie », « sciences, espaces, sociétés », « lettres, philosophie, musique », la Gouvernance et des espaces mutualisés, la reconstruction du pavillon de la recherche, la construction du pôle archéo-sciences ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs.

L'AE de 202 M€, mise en place au moment de la signature du contrat, correspondant pour 185 M€ au coût de l'investissement et pour 17 M€ à celui du dédit. Les dépenses d'investissement comprennent également le financement du 1^{er} équipement à hauteur de 6,77 M€ couverte en CP sur 3 années (3,1 M€ en 2014, 2,7 M€ en 2015 et le solde en 2016).

Par ailleurs, le MESRI a également versé à l'université des crédits d'ingénierie et de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus) pour un montant de 4,97 M€ dont 0,3 M€ en 2020 en vue de la renégociation du financement du contrat de partenariat.

L'opération a été réalisée en plusieurs phases de travaux avec des mises en service qui se sont échelonnées de mars 2015 à fin 2016. Le paiement de redevances a débuté en 2015 avec la mise à disposition de la 1^{ère} phase de travaux.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 6,17 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 6,51 M€ en AE et CP dont 0,87 M€ au titre du fonctionnement et 5,64 M€ pour les frais financiers.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Justification au premier euro

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	28 907 070	28 907 070	0	0	0	0	0	0	0
	8 297 004	8 297 004	1 089 000	1 089 000	851 000	851 000	1 086 000	1 096 000	16 488 066
Fonctionnement	9 401 000	9 401 000	1 375 000	1 375 000	1 696 000	1 686 000	1 485 000	1 671 000	33 344 000
	9 401 000	9 401 000	1 375 000	1 375 000	1 696 000	1 686 000	1 485 000	1 671 000	33 344 000
Financement	4 339 800	4 339 800	535 000	535 000	504 000	514 000	487 000	420 000	3 240 000
	4 339 800	4 339 800	535 000	535 000	504 000	514 000	487 000	420 000	3 240 000

Le contrat de partenariat de l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) est un « PPP historique ». D'une durée de 25 ans à compter de la mise à disposition de l'ouvrage, il a été signé le 20 novembre 2009 avec la société ORIGO, constituée par les filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Ile de France, SODEARIF, Exprimm), SEIEF et Dexia Crédit local.

Le projet a consisté en la construction, sur un terrain cédé gratuitement par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'un bâtiment de 14 000 m² pour accueillir les locaux d'enseignement et de recherche de l'UFR de santé.

Compte-tenu des financements des collectivités territoriales de 13 M€ (6 M€ de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et 7 M€ du département des Yvelines) et des crédits Etat inscrits au CPER 2007-2014 pour 10 M€, l'AE mise en place par le MESRI lors de la signature du contrat a été limitée à 28,91 M€.

La livraison du bâtiment est intervenue fin juin 2012 impliquant le paiement des redevances à partir de cette date.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 0,85 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 2,20 M€ en AE et CP dont 1,69 M€ au titre du fonctionnement et 0,51 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS INNOVANT UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	24 558 495	24 558 495	0	0	0	0	0	0	0
	3 234 754	3 234 754	675 000	675 000	686 000	686 000	656 000	650 000	18 656 741
Fonctionnement	1 112 904	1 112 904	44 000	44 000	77 000	85 000	170 000	265 000	6 121 000
	1 112 904	1 112 904	44 000	44 000	77 000	85 000	170 000	265 000	6 121 000
Financement	3 577 462	3 577 462	888 000	888 000	860 000	852 000	807 000	772 000	8 867 000
	3 577 462	3 577 462	888 000	888 000	860 000	852 000	807 000	772 000	8 867 000

Le contrat de partenariat du campus innovant porté par l'université de Bourgogne, d'une durée d'exploitation de 25 ans, a été signé le 18 juillet 2013 avec la société PRISMA 21, filiale de la société Bouygues.

Cette opération a permis la rénovation énergétique du bâtiment Mirande et la construction de trois bâtiments : l'institut Marey - maison de la métallurgie, un espace multiplex destiné à la vie étudiante et une maison internationale des chercheurs-MIC qui est exploitée en résidence hôtelière.

L'AE mise en place par l'Etat lors de la signature du contrat de 24 M€ correspond à la participation du MESRI au coût de l'investissement (22 M€ sur un total de 24,8 M€) et au dédit (2 M€). En outre, l'université a bénéficié de crédits d'ingénierie dont 0,16 M€ au titre de l'assistance à la personne publique et de 0,4 M€ pour les frais de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus).

La mise à disposition de locaux, intervenue entre mai et juin 2015, a impliqué le paiement de redevances à partir du 2ème trimestre 2015.

En 2021, la participation du MESRI au financement du PPP a représenté un montant de 0,69 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,94 M€ en AE et CP dont 0,09 M€ au titre du fonctionnement et 0,85 M€ pour les frais financiers.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 13 598 093 983	CP ouverts en 2021 * (P1) 13 670 406 991
AE engagées en 2021 (E2) 13 513 388 488	CP consommés en 2021 (P2) 13 576 524 794
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 68 912 800	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 179 098 932
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 15 792 695	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 13 397 425 862

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 1 062 837 628				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 18 867				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 1 062 856 495	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 179 098 932	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 883 757 563
AE engagées en 2021 (E2) 13 513 388 488	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 13 397 425 862	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 115 962 626
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 999 720 189
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 180 491 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 819 229 189

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31/12/2021 est fixé à 999,7 M€.

Ces restes à payer proviennent essentiellement de l'exécution de l'action 14 « immobilier » (pour 997,1M€) qui se décomposent comme suit :

- 338,28 M€ au titre des CPER (contrats de plan Etat-régions 2015-2020 et 2021-2027),
- 630,19 M€ au titre des marchés de partenariat (PPP) y compris ceux de l'opération Campus financés sur crédits budgétaires,
- 9,37 M€ au titre des opérations « campus prometteurs et innovants » réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique (MOP),
- 6,31 M€ au titre de l'opération de construction du campus hospitalo-universitaire Nord Grand Paris (CHUNGP),
- 12,96 M€ au titre d'opérations hors CPER dont l'exécution du contrat d'Avenir Pays de la Loire,

S'agissant de l'EPAURIF, il n'y plus de restes à payer à la suite d'un retrait d'engagement, à hauteur de 4 M€ d'AE, réalisé en 2021, portant sur un engagement réalisé dans le cadre de l'opération de rénovation du campus de Jussieu.

Le solde des restes à payer se répartit sur les autres actions.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 800 557	3 534 158 728 3 638 724 546	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 801 713	3 534 158 728 3 638 725 701

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	45 948 119	51 923 988	45 948 119	51 923 988
Rémunérations d'activité	26 475 877	29 063 446	26 475 877	29 063 446
Cotisations et contributions sociales	19 086 225	22 265 365	19 086 225	22 265 365
Prestations sociales et allocations diverses	386 017	595 177	386 017	595 177
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 488 210 609	3 586 457 942	3 488 210 609	3 586 459 098
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		88 939		90 095
Subventions pour charges de service public	3 488 210 609	3 586 369 003	3 488 210 609	3 586 369 003
Titre 6 : Dépenses d'intervention		342 615		342 615
Transferts aux collectivités territoriales		26 000		26 000
Transferts aux autres collectivités		316 615		316 615
Total	3 534 158 728	3 638 724 546	3 534 158 728	3 638 725 701

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

0,09 M€ en AE et CP ont été engagés et payés par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau licence de l'enseignement supérieur relevant de leur compétence.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 01 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » s'élèvent à **3 586,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**, soit +226,2 M€ par rapport à l'exécution 2020.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre :

- de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants « ORE » soit **145,8 M€** permettant l'augmentation des capacités d'accueil dans les filières en tension, la mise en place de dispositifs pour accompagner les étudiants vers la réussite en licence (notamment les dispositifs « oui si ») et l'investissement pédagogique des enseignants-chercheurs. Les crédits de la loi ORE ont également permis de soutenir la trajectoire financière et salariale des établissements et conforter la soutenabilité des recrutements liés aux créations de places (**35 M€**). ;
- de la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (**73,2 M€**) soit 43,7 M€ pour le budget des universités (trajectoire d'emplois) et 29,5 M€ de mesures RH (refonte indemnitaire, revalorisation des jeunes chercheurs et repyramidage des professeurs d'université et maîtres de conférence. Cela inclut également 1,9 M€ au titre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) dont le financement a été assuré par un transfert de crédits en provenance du programme 172 ;
- de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des études de santé (**20,2 M€**) pour la création des places en licence avec accès santé (LAS) et de la transformation pédagogique en raison de la substitution à la rentrée universitaire 2020-2021 des LAS et des parcours avec accès santé (PASS) à la première année commune aux études de santé (PACES) ;
- du soutien aux projets pédagogiques en lien avec le contrat, proposés par les établissements dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (**18,9 M€**).

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 01 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (3 401,1 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau licence.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 3 117,3 M€ (91,6 %) aux universités et assimilés ;
- 143,3 M€ (4,2 %) aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 111,8 M€ (3,3 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 26,0 M€ (0,8 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 1,8 M€ (0,1 %) aux communautés d'universités et d'établissements ;
- 0,9 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

0,3 M€ versés à l'ONISEP relèvent d'une erreur d'imputation et auraient dû être imputé sur l'action 15.

- **crédits de fonctionnement (185,3 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (182,4 M€)** mobilisés principalement pour le financement du fonctionnement des universités, dont 81,8 M€ ont été consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers. Ces crédits de fonctionnement récurrents ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :
 - 176,4 M€ (96,7 %) aux universités et assimilés ;
 - 4,0 M€ (2,2 %) aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
 - 1,2 M€ (0,7 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche.
 - 0,8 M€ (0,4 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
 - 0,01 M€ aux communautés d'universités et d'établissements.
- **crédits d'accompagnement (2,9 M€)** pour la mise en œuvre de loi ORE (1,8 M€), pour le financement du volet 2 du dialogue stratégique et de gestion (0,2 M€) et pour des soutiens financiers exceptionnels du MESRI aux opérateurs (0,9 M€).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

En 2021, les moyens du plan de relance se sont ajoutés aux moyens budgétaires du programme pour financer la création de places supplémentaires dans les filières en tension et dans les formations paramédicales (48 M€) ainsi que les dispositifs de transformation pédagogique et numérique des enseignements (hybridation) (30,9 M€).

DEPENSE D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales (0,03 M€)

0,03 M€ ont été exécutés au titre du financement des campus connectés.

Transferts aux autres collectivités (0,3 M€)

0,3 M€ ont été versés à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) au titre notamment du soutien de la trajectoire financière de l'établissement.

ACTION

02 – Formation initiale et continue de niveau master

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Formation initiale et continue de niveau master	107 427 813 68 249 599	2 471 158 987 2 439 941 681	2 578 586 800 2 508 191 280	107 427 813 68 249 599	2 471 158 987 2 440 229 204	2 578 586 800 2 508 478 803

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	107 427 813	68 249 599	107 427 813	68 249 599
Rémunérations d'activité	61 743 278	38 944 721	61 743 278	38 944 721
Cotisations et contributions sociales	44 765 422	29 164 779	44 765 422	29 164 779
Prestations sociales et allocations diverses	919 113	140 099	919 113	140 099
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 469 450 413	2 438 216 524	2 469 450 413	2 438 432 834
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		909 945		1 126 255
Subventions pour charges de service public	2 469 450 413	2 437 306 579	2 469 450 413	2 437 306 579
Titre 5 : Dépenses d'investissement				71 213
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				71 213
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 708 574	1 725 157	1 708 574	1 725 157
Transferts aux collectivités territoriales		13 440		13 440
Transferts aux autres collectivités	1 708 574	1 711 717	1 708 574	1 711 717

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	2 578 586 800	2 508 191 280	2 578 586 800	2 508 478 803

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

0,9 M€ en AE et 1,1 M€ en CP ont été consommés de la manière suivante :

- 0,6 M€ en AE et 0,8 M€ en CP par le service interacadémique des examens et concours (SIEC) pour organiser les examens et concours de l'enseignement supérieur de niveau master ;
- 0,3 M€ en AE et en CP par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau master de l'enseignement supérieur relevant de leur compétence.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 02 « Formation initiale et continue de niveau master » s'élèvent à **2 437,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de :

- la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (**13,4 M€**) (mesures RH : refonte indemnitaire, revalorisation des jeunes chercheurs);
- la transformation pédagogique du second cycle des études de santé, à travers notamment l'acquisition de matériels de simulation, la mise en place d'examens cliniques objectifs et structurés et l'amélioration du taux d'encadrement (**6 M€**).

Les crédits se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (2 312,6 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau master des établissements ;

Ces crédits ont été ventilés par grande catégorie d'opérateurs :

- 1 807 M€ (78,1 %) aux universités et assimilés ;
- 245 M€ (10,7 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 185,6 M€ (8 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 74,8 M€ (3,2 %) aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,2 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **crédits de fonctionnement (124,7 M€)** détaillés comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent (121,7 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements dont 27,3 M€ consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers et des fonctionnaires stagiaires inscrits en institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

Ces crédits récurrents ont été ventilés par grande catégorie d'opérateurs :

- 74,7 M€ (61,4 %) ont été attribués aux universités et assimilés;
- 25 M€ (20,5 %) ont été octroyés aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 21,5 M€ (17,7 %) financent notamment le fonctionnement « des autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont 6,7 M€ pour les écoles normales supérieures (ENS), 6,6 M€ pour les

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

instituts d'études politiques (IEP) et la fondation nationale des sciences politiques (FNSP), 3,9 M€ pour le conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et 1,8 M€ pour l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). Les 2,5 M€ restants participent au financement du fonctionnement des opérateurs suivants : Collège de France, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), École nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT), École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), École pratique des hautes études (EPHE), institut d'administration des entreprises de Paris (IAE) et Paris-Dauphine ;

- 0,5 M€ (0,4 %) ont été octroyés aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- **Crédits d'accompagnement (3 M€) : 2,7 M€** ont été consacrés au financement des concours d'entrée aux grandes écoles et **0,3 M€** pour le financement de la coordination de la formation continue dans l'enseignement supérieur.

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

0,07 M€ en CP ont été consommés par le SIEC pour des travaux divers.

DEPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales

0,01 M€ de crédits en AE et CP ont été consommés par le SIEC dans le cadre de l'organisation des concours et examens.

Transferts aux autres collectivités

1,71 M€ ont été alloués à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) pour sa dotation de fonctionnement, et **0,01 M€** en AE et en CP ont été consommés par le SIEC.

ACTION

03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 011 811	372 214 428 464 400 871	381 639 330 477 412 682	9 424 902 13 011 811	372 214 428 464 400 871	381 639 330 477 412 682

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 424 902	13 011 811	9 424 902	13 011 811
Rémunérations d'activité	5 402 084	7 450 237	5 402 084	7 450 237
Cotisations et contributions sociales	3 942 960	5 483 876	3 942 960	5 483 876
Prestations sociales et allocations diverses	79 858	77 698	79 858	77 698
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	366 351 335	457 852 770	366 351 335	457 852 770
Subventions pour charges de service public	366 351 335	457 852 770	366 351 335	457 852 770
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 863 093	6 548 101	5 863 093	6 548 101
Transferts aux ménages		601 870		601 870
Transferts aux autres collectivités	5 863 093	5 946 231	5 863 093	5 946 231
Total	381 639 330	477 412 682	381 639 330	477 412 682

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **457,9 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Le réalisé est plus important que la prévision de la LFI 2021.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (**7 M€**) dont 1,9 M€ pour des mesures RH (refonte indemnitaire, revalorisation des jeunes chercheurs) et 5,4 M€ pour la revalorisation et la création de nouveaux contrats doctoraux. Figurent également, **33,8 M€** au titre la prolongation des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER, dans le cadre de la crise sanitaire.

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 03 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (425,3 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau doctorat des établissements.

Le financement des contrats doctoraux s'élève à 233,5 M€. Les 33,8 M€ de crédits relatifs au financement de la prolongation des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER, dans le cadre de la crise sanitaire, ainsi que les 38 M€ de crédits des contrats doctoraux des ENS et de polytechniques sont ré-imputés sur cette action en 2021 depuis l'action 17-recherche en 2020).

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 329,2 M€ (77,4 %) pour les universités et assimilés ;
- 48,9 M€ (11,5 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 34,4 M€ (8,0%) aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 6,7 M€ (1,6 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 2,0 M€ (0,5 %) pour les communautés d'universités et d'établissements ;
- 4,1 M€ (1,0%) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **crédits de fonctionnement récurrent (32,6 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :

- 27,2 M€ (83,6 %), ont été attribués à ce titre aux universités et assimilés;

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

- 2,4 M€ (7,4 %) pour le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 1,3 M€ (3,8 %) ont été alloués aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
- 0,9 M€ (2,7 %), pour le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont 0,5 M€ sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), 0,2 M€ pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), 0,1 M€ pour les instituts d'études politiques (IEP) et 0,1 M€ pour l'EPHE ;
- 0,8 M€ (2,5 %) pour le financement des communautés d'universités et d'établissements (ComUE).

DEPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

0,60 M€ ont été versés à l'Institut universitaire européen de Florence au titre de la convention cadre relative aux doctorants de l'IUEF financés par l'État français.

Transferts aux autres collectivités

5,75 M€ ont été versés au titre de la participation financière 2021 de la France au fonctionnement de l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF), **0,1 M€** au GIP Numérique de Bretagne au titre du financement des activités numériques et **0,1 M€** à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

ACTION

04 – Établissements d'enseignement privés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Établissements d'enseignement privés		93 895 852	93 895 852		93 895 852	93 895 852
		90 253 035	90 253 035		90 282 098	90 282 098

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-32 208		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-32 208		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		63 293		60 148
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		63 293		60 148
Titre 6 : Dépenses d'intervention	93 895 852	90 221 950	93 895 852	90 221 950
Transferts aux autres collectivités	93 895 852	90 221 950	93 895 852	90 221 950
Total	93 895 852	90 253 035	93 895 852	90 282 098

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

Un retrait d'engagement d'année antérieure (REJB) à hauteur de **0,03 M€** explique la consommation négative sur les dépenses de fonctionnement courant.

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

0,06 M€ en AE et CP ont été imputés par erreur par un rectorat sur l'action 04 en lieu et place de l'action 14.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux subventions versées à :

- 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) qui ont reçu cette qualification en application de l'article L.732-1 du code de l'éducation en soutien à leur contribution aux missions de service public de l'enseignement définies par l'article L 123-3 du code de l'éducation et notamment à leur politique sociale ;
- 4 associations qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement.

Il n'y a pas nécessairement identité entre l'association de gestion, bénéficiaire de la subvention, et l'EESPIG. En effet, dans certains cas, un groupe d'écoles est reconnu comme un seul EESPIG mais le groupe comprend autant d'associations de gestion que d'écoles. Dans d'autres cas, une association de gestion peut subventionner plusieurs écoles reconnues EESPIG. Enfin, des EESPIG peuvent fusionner. Par ailleurs, le ministère chargé de l'enseignement supérieur donne la qualification d'EESPIG à 4 établissements privés intervenant dans le domaine du ministère de l'agriculture, mais c'est ce dernier qui les subventionne sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricole » et ces 4 EESPIG intervenant dans le domaine de l'enseignement agricole ne sont pas comptabilisés.

La qualification d'EESPIG étant attribuée pour une durée limitée, ces établissements font l'objet d'une évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et d'une expertise du Comité consultatif de l'enseignement supérieur privé (CCESP) en vue du renouvellement de la qualification d'EESPIG en application de l'article L. 732-3 du code de l'éducation.

Les EESPIG délivrent des diplômes autorisés par le MESRI (titre d'ingénieur diplômé, diplômes conférant grade universitaire ou visés par l'État) et signent avec celui-ci des contrats pluriannuels sur la période correspondant à la durée de la qualification d'EESPIG.

En 2021, après avis favorable émis par le CCESP, **22 EESPIG ont vu leur qualification accordée pour la première fois ou renouvelée dont :**

- **1 nouvel EESPIG ;**
- **21 renouvellements de qualification** dont 18 pour un an à la suite du décalage de l'évaluation de la vague B (2021 à 2026).

5 contrats pluriannuels ont été reconduits avec les établissements d'enseignement supérieur privés ayant renouvelé leur qualification d'EESPIG.

Les crédits exécutés en 2021 sur l'action 04 du programme 150 s'élèvent à **90,2 M€ en AE et en CP**. 90,1 M€ ont été exécutés pour les établissements d'enseignement privé ; les 0,1 M€ restants relèvent d'une erreur d'imputation et auraient dû être exécutés sur l'action 15.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Les crédits exécutés en 2021 (**90,1 M€** soit +8,4 M€ par rapport à 2020) ont été répartis de la façon suivante :

- **75,5 M€** versés aux 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général correspondant à 59 EESPIG ;
- **14,6 M€** au bénéfice de 4 associations (FORMIRIS, ADAAE, ISLRF et Campus FSJU, ex NEHER) qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement. En application de l'article L. 914-1 du code de l'éducation, la formation des enseignants de l'enseignement privé est ainsi financée par l'État aux mêmes niveaux et dans les mêmes limites que celle des enseignants de l'enseignement public, dans le cadre de conventions passées avec les organismes de formation. Ces conventions ont été signées en 2014, le montant de la subvention étant fixé chaque année par voie d'avenant assorti d'une annexe financière. Dans ce cadre, sont pris en compte, au titre de la formation initiale, les effectifs étudiants inscrits dans les masters destinés aux métiers de l'enseignement. La subvention accordée à l'association FORMIRIS tient compte également de la rémunération des tuteurs et des stagiaires bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire.

L'année 2021 a été marquée par un nouveau modèle de répartition visant à objectiver les subventions aux EESPIG avec une part fixe, principale, et une part complémentaire, variable. La part fixe, selon un critère quantitatif, est fondée sur l'évolution des effectifs étudiants, d'une année à l'autre. La part variable est établie sur des critères qualitatifs, correspondant aux priorités nationales de l'enseignement supérieur, telles que l'encadrement du corps enseignant, la recherche, la politique sociale et la participation de l'établissement à la politique de sites.

Les effectifs étudiants inscrits dans les formations sous le contrôle du MESRI dispensées par les EESPIG ont connu une croissance de +10,3 % et sont passés de 114 038 étudiants en 2019-2020 à 125 830 étudiants en 2020-2021. La dotation ne prend en compte que les étudiants inscrits en formation initiale sous statut étudiant.

La dotation par étudiant passe de 595 € en 2020 à 599 € en 2021.

ACTION

05 – Bibliothèques et documentation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078	428 090 548	456 256 626	28 166 078	428 090 548	456 256 626
	35 113 457	441 039 575	476 153 032	35 113 457	441 047 375	476 160 832

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	28 166 078	35 113 457	28 166 078	35 113 457
Rémunérations d'activité	16 143 069	19 979 840	16 143 069	19 979 840
Cotisations et contributions sociales	11 782 781	14 986 363	11 782 781	14 986 363
Prestations sociales et allocations diverses	240 228	147 253	240 228	147 253

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	425 940 946	438 878 493	425 940 946	438 886 293
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 720		11 520
Subventions pour charges de service public	425 940 946	438 874 773	425 940 946	438 874 773
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 149 602	2 161 082	2 149 602	2 161 082
Transferts aux autres collectivités	2 149 602	2 161 082	2 149 602	2 161 082
Total	456 256 626	476 153 032	456 256 626	476 160 832

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

0,004 M€ en CP et 0,012 M€ en AE ont été engagés et payés en frais de représentations.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 05 « Bibliothèques et documentation » s'élèvent à **438,9 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (321,3 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 282,3 M€ (87,9 %) pour les universités et assimilés ;
- 19,1 M€ (6 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 16,9 M€ (5,2 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 3 M€ (0,9 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- **crédits de fonctionnement (117,6 M€)** détaillés comme suit :

• **Crédits de fonctionnement récurrent (106,8 M€) répartis comme suit :**

- **72,2 M€ (67,6 %)** ont été versés aux universités et assimilés ;
- **24,2 M€ (22,7 %)** financent le fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur » dont : **19,5 M€** pour l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) qui permettent d'assurer son fonctionnement global (2,1 M€) et le financement du groupement de commandes dans le cadre du marché Elsevier 2019-2022 (17,4 M€) ; **2,1 M€** pour la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) ; **1,7 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP Bulac et **0,9 M€** pour le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) ;
- **8,9 M€ (8,3 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont : **2,6 M€** pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA), **1,9 M€** pour l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), **1,4 M€** pour l'école nationale des Chartes, **0,9 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **0,7 M€** pour le Museum national d'histoire naturelle (MNHN), **0,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) incluant 0,4 M€ pour la fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et **0,5 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL. Les **0,4 M€** restants sont octroyés à l'EPHE,

la maison des sciences de l'Homme (MSH), l'école des hautes études en sciences Sociales (EHESS), au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), au Collège de France, l'École nationale supérieure Louis-Lumière et à l'école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) ;

- **1,5 M€ (1,4 %)** au titre de la participation au fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs.

- **Crédits d'accompagnement (10,8 M€).** La politique nationale menée en faveur de la documentation et de l'information scientifique et technique repose sur une double orientation : le soutien aux politiques d'établissement et le soutien à des projets nationaux qui impliquent l'ensemble de la communauté universitaire et permettent de faire face aux mutations intervenant dans ce domaine. Les crédits d'accompagnement sont détaillés comme suit :
 - **5 M€ au titre du soutien au réseau documentaire :** un certain nombre d'établissements ont bénéficié d'une aide directe du ministère pour les soutenir sur des opérations ponctuelles autour de la valorisation des collections scientifiques des collections de recherche. Les aides de ce type (ponctuelles ou pluriannuelles) ont vocation à être prises en charge par le **GIS CollEx-Persée**, qui est désormais mis en place et doit devenir l'opérateur pour soutenir les politiques de développement et de valorisation des collections d'excellence, intéressant l'ensemble de la communauté de la recherche, pour mieux répondre aux enjeux en favorisant la mutualisation. C'est dans ce cadre que seront portés les soutiens au signalement des collections, les soutiens au développement des collections d'excellence (les anciens CADIST, centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), le soutien au développement de services aux chercheurs, ainsi que les plans de conservation partagés des collections de périodiques et leur valorisation ;
 - **0,8 M€ au titre du développement des collections numériques :** dans ce cadre, l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) bénéficie de ces crédits pour porter différents groupements de commande qui contribuent à la montée en charge de la constitution de collections numériques ;
 - **0,4 M€ au titre du plan de soutien à l'édition scientifique en SHS, qui arrive à échéance :** en lien avec le comité de suivi de l'édition scientifique mis en place dans le cadre de la loi numérique, l'ABES assure le développement des expérimentations avec les éditeurs concernés ;
 - **1,2 M€ au titre du soutien à la formation initiale et continue des personnels :** l'objectif d'accompagner l'émergence de nouvelles compétences en matière d'information scientifique et technique (IST), notamment autour du numérique, nécessite d'organiser les structures régionales et nationales de formation des professionnels de l'information et de la documentation. Ainsi, cette action finance notamment les centres de formation aux carrières des bibliothèques (12 CFCB) à hauteur de 0,72 M€, ainsi que les efforts pour favoriser leur fonctionnement en réseau, les unités régionales de formation à l'IST (7 URFIST) pour 0,38 M€, y compris les moyens liés au fonctionnement du groupement d'intérêt scientifique GIS Urfist qui fédère leur activité. L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) est l'opérateur de soutien à la formation initiale et continue des personnels. Toutes ces structures, qui fonctionnent en réseaux parallèles, sont engagées dans une démarche de coopération renforcée, y compris avec les organismes de recherche, tant sur les programmes de formation que sur les actions de veille scientifique ;
 - **1,7 M€ au titre du plan « bibliothèques ouvertes + » :** dans le cadre du plan national de vie étudiante, le plan « bibliothèques ouvertes + » a été lancé en 2016 afin d'augmenter les plages d'ouverture des bibliothèques universitaires et d'améliorer la qualité des services à destination des étudiants. Un effort particulier a été recherché pour développer l'ouverture en semaine de 19 à 22 heures, le samedi et le dimanche après-midi, ainsi que l'accès pendant les périodes de révision pour les examens, en incitant la recherche de synergies entre établissements. Les moyens liés à la première vague ont été pérennisés et une deuxième vague a commencé en 2020 ;

- **1,4 M€ au titre du soutien aux bibliothèques interuniversitaires (BIU)** : depuis le transfert des compétences et des moyens aux universités, les moyens pérennes des BIU, qui fédèrent d'importantes collections au profit de publics nombreux, n'ont pas évolué. Les universités partenaires, dans un contexte contraint, ont surtout privilégié les établissements relevant de leur stricte compétence. Le ministère a souhaité faire un effort particulier pour mettre à niveau ces établissements afin d'améliorer les capacités et la qualité d'accueil en Île-de-France, région où les tensions sont particulièrement fortes en la matière. Sont inclus à ce titre les frais de fonctionnement liés à l'extension des nouvelles salles de la bibliothèque Sainte-Barbe.
- **0,3 M€ au titre de la réécriture du système d'information statistique sur l'activité des bibliothèques universitaires**, comprenant les développements, l'exploitation, l'hébergement et l'assistance au maître d'ouvrage.

DEPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux autres collectivités

2,16 M€ ont été exécutés de la manière suivante :

- **1,15 M€** pour le financement du droit de prêt instauré par la loi du 18 juin 2003 et auquel les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont soumises ;
- **0,54 M€** pour le fonctionnement de l'Institut de France ;
- **0,40 M€** pour le fonctionnement du centre international d'enregistrement des publications en série (CIEPS) ;
- **0,07 M€** pour la plateforme Callisto de formation et d'autoformation à la documentation, aux métiers des bibliothèques et à l'information scientifique et technique.

ACTION

13 – Diffusion des savoirs et musées

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704	104 721 066	127 710 770	22 989 704	104 721 066	127 710 770
	27 796 331	106 504 794	134 301 125	27 796 331	106 504 794	134 301 125

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	22 989 704	27 796 331	22 989 704	27 796 331
Rémunérations d'activité	13 184 756	16 169 229	13 184 756	16 169 229
Cotisations et contributions sociales	9 608 631	11 397 878	9 608 631	11 397 878

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	196 317	229 224	196 317	229 224
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	103 921 444	105 687 841	103 921 444	105 687 841
Subventions pour charges de service public	103 921 444	105 687 841	103 921 444	105 687 841
Titre 6 : Dépenses d'intervention	499 622	554 753	499 622	554 753
Transferts aux entreprises		6 930		6 930
Transferts aux collectivités territoriales		505 323		505 323
Transferts aux autres collectivités	499 622	42 500	499 622	42 500
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	300 000	262 200	300 000	262 200
Dotations en fonds propres	300 000	262 200	300 000	262 200
Total	127 710 770	134 301 125	127 710 770	134 301 125

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **105,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (48,4 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la diffusion des savoirs et musées des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- **26,4 M€ (54,5 %)** pour les universités et assimilés ;
- **13,5 M€ (28 %)** pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **6,6 M€ (13,6 %)** pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- **1,9 M€ (3,9 %)** pour les écoles et formations d'ingénieurs.

- **Crédits de fonctionnement (57,3 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (52,2 M€) :**
 - **25,4 M€ (48,7 %)** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ;
 - **15,3 M€ (29,4 %)** pour l'établissement public du musée du Quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) ;
 - **4,5 M€ (8,5 %)** pour le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ;
 - **3 M€ (5,8 %)** pour l'ENS de Lyon ;
 - **2,4 M€ (4,6 %)** pour le Campus Condorcet ;
 - **1,6 M€ (3 %)** pour les universités et écoles d'ingénieurs, l'Observatoire de Paris et de l'Institut de physique du Globe de Paris.
- **crédits d'accompagnement (5,1 M€) :**
 - **1,6 M€** au titre du dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans ;
 - **1,6 M€** pour la compensation financière octroyée au musée de l'Homme ;
 - **1 M€** au titre du Fonds national pour la science ouverte ;

- **0,8 M€** pour des projets liés aux opérations de muséologie et de culture scientifique et technique (dont 0,7 M€ pour l'OCIM) ;
- **0,1 M€** versé à l'Observatoire de Paris pour le dispositif « Sciences à l'École ».

Les crédits de masse salariale, de fonctionnement récurrent et d'accompagnement énoncés ci-dessus permettent notamment de contribuer au financement des musées scientifiques nationaux relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) :

- **Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : 28,5 M€**
 - Des crédits de fonctionnement (**28,2 M€**) dont **25,4 M€** de crédits de fonctionnement récurrent et **2,8 M€** de crédits d'accompagnement (1,2 M€ pour le dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans et 1,6 M€ de compensation financière au bénéfice du Musée de l'Homme) ;
 - Des crédits de masse salariale (**0,3 M€**) pour le financement des moyens humains du MNHN.
- **L'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) : 22,2 M€**

La subvention allouée au musée du quai Branly par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI) s'élève à **22,2 M€** dont **15,6 M€** de dotation de fonctionnement (incluant 0,3 M€ de compensation pour la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les enseignants) et **6,6 M€** de crédits de masse salariale.

- **Le musée des arts et métiers (CNAM) : 5,2 M€**

La subvention allouée au CNAM pour le financement du musée des arts et métiers comprend **4,5 M€** de dotation de fonctionnement récurrent, **0,2 M€** au titre de la compensation de la gratuité d'accès aux collections pour les 18-25 ans et les enseignants et **0,5 M€** de crédits de masse salariale.

- **L'office de coopération et d'information muséales (OCIM) : 0,7 M €**

Service général de l'université de Bourgogne, l'OCIM est un centre de ressources à vocation nationale, spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. **0,7 M€** ont été alloués à l'université de Bourgogne pour le financement du fonctionnement de l'OCIM (0,6 M€ de crédits de fonctionnement récurrent et 0,1 M€ de crédits d'accompagnement).

DEPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux entreprises

Une dotation de **0,007 M€** a été versée à l'institut scientifique et culturelle Océanopolis de Brest (Brest'Aim) dans le cadre du programme d'aide aux musées (PAM) de l'accord France-Canada.

Transferts aux collectivités territoriales

Une dotation de **0,5 M€** a été versée aux muséums d'histoire naturelle en région afin de contribuer à l'informatisation des collections naturalistes.

Transferts aux autres collectivités

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Une dotation de **0,04 M€** a été versée aux autres collectivités dont 0,02 M€ € à l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation et 0,02 M pour l'organisation du 145ème congrès annuel des sociétés historiques et scientifiques. Cette dotation a été imputée par erreur sur l'action 13 en lieu et place de l'action 05.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Une dotation en fonds propres de 0,26 M€ a été versé l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac (EPMQBJC) au titre des acquisitions 2021.

ACTION

14 – Immobilier

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Immobilier	45 707 169	1 073 392 394	1 119 099 563	45 707 169	1 185 953 694	1 231 660 863
	22 941 528	1 097 396 852	1 120 338 380	22 941 528	1 160 667 513	1 183 609 041

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	45 707 169	22 941 528	45 707 169	22 941 528
Rémunérations d'activité	26 299 156	13 189 390	26 299 156	13 189 390
Cotisations et contributions sociales	19 015 507	9 606 183	19 015 507	9 606 183
Prestations sociales et allocations diverses	392 506	145 954	392 506	145 954
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	904 969 296	942 419 947	904 969 296	939 951 641
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10 510 623		10 013 174
Subventions pour charges de service public	904 969 296	931 909 324	904 969 296	929 938 467
Titre 5 : Dépenses d'investissement	31 548 782	86 805 654	65 496 382	63 147 001
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	31 548 782	86 805 654	65 496 382	63 147 001
Titre 6 : Dépenses d'intervention		4 272 597		5 157 878
Transferts aux entreprises		681 000		1 064 000
Transferts aux collectivités territoriales		1 589 858		1 705 288
Transferts aux autres collectivités		2 001 739		2 388 590
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	136 874 316	63 898 654	215 488 016	152 410 994
Dotations en fonds propres	136 874 316	63 898 654	215 488 016	152 410 994
Total	1 119 099 563	1 120 338 380	1 231 660 863	1 183 609 041

	Fonctionnement		Investissement		Dépenses d'intervention		Opérations financières		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Constructions et 1 ^{er} équipement CPER	8,57	5,81	56,68	30,26	2,27	2,91	39,39	89,04	106,90	128,05
Opérations hors CPER hors PPP	2,62	2,82	0,55	0,12	0	0,24	24,79	20,05	27,95	23,23
CHUSO GPN	1,69	1,78	29,62	32,86				3,33	31,32	37,98
Campus / Partenariat public-privé (PPP)	28,49	28,49			1,54	1,54	3,06	39,32	33,10	69,36
CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS / 1er EQUIPEMENT	41,37	38,91	86,85	63,25	3,81	4,69	67,24	151,75	199,26	258,61
MASSE SALARIALE RCE	417,23	417,23							417,23	417,23
Maintenance et logistique	415,32	415,32			0,46	0,46	0,66	0,66	416,44	416,44
Charges locatives	14,91	14,91							14,91	14,91
MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	430,23	430,23			0,46	0,46	0,66	0,66	431,35	431,35
Mise en sécurité Jussieu et EPAURIF	7,42	7,42					-4,00	0	3,42	7,42
Mise en sécurité hors Jussieu	24,23	24,23							24,23	24,23
Dévolution du patrimoine	21,94	21,94							21,94	21,94
SECURITE	53,59	53,59	0,00	0,00	0,00	0,00	-4,00	0,00	49,58	53,59
ACTION IMMOBILIER	942,42	939,95	86,85	63,25	4,27	5,15	63,90	152,41	1 097,43	1 160,78

Le tableau ci-dessous présente les crédits hors titre 2 de l'action 14, retraité des éventuelles erreurs d'imputation constatées.

PRÉSENTATION DE LA DÉPENSE IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME

L'action 14 « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur et la masse salariale transférée pour les personnels ayant des fonctions immobilières. Par opérations immobilières, on entend constructions nouvelles, restructurations, réhabilitations, acquisitions, ou encore actions relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments.

Les crédits de l'action « immobilier » sont répartis de la manière suivante :

- **sur le titre 3 - catégorie 32** : subventions pour charges de service public (masse salariale transférée, dépenses de maintenance et logistique immobilière, crédits de mise en sécurité, fonctionnement de l'EPAURIF, dotations de dévolution, part des redevances des contrats de partenariat correspondant aux frais financiers, fonctionnement et GER) ;
- **sur le titre 5 - catégorie 51** : dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations de constructions réalisées sous maîtrise d'ouvrage État ;
- **sur le titre 7 - catégorie 72** : participations financières - dotations en fonds propres, correspondant au financement de constructions, extensions et/ou réhabilitations dont la maîtrise d'ouvrage est confiée par l'État à un établissement ou une collectivité territoriale, aux subventions de 1er équipement ainsi qu'au financement de la part « investissement » des contrats de partenariat dont le pouvoir adjudicateur est un opérateur.

En gestion, des crédits peuvent également être imputés sur le titre 3 - catégorie 31 - dépenses de fonctionnement et sur le titre 6 - crédits d'intervention - catégories 62, 63 et 64.

La consommation des crédits de paiement disponibles (ouverts en LFI 2021, par reports ou par rattachements de fonds de concours) pour le financement d'opérations de construction et restructuration est inférieure à la prévision en raison d'un décalage de la signature des CPER

L'année a également été marquée par la forte mobilisation sur les opérations du plan de relance qui ont été engagées pour leur quasi totalité avant la fin de l'exercice, soit plus d'un milliard d'engagement sur 2021.

I - CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS (199,26 M€ en AE et 258,61 M€ en CP)

CPER - CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 et CONTRATS DE PLAN-REGION 2021-2027 - CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DES DROM : **106,90 M€ en AE et 128,05 M€ en CP en 2021**

L'exécution des contrats État-Régions est détaillée dans la partie consacrée aux éléments transversaux - « grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Pour l'exercice 2021, le montant d'AE engagées (sur AE affectées non engagées et AE nouvelles) au titre des CPER et contrats de convergence et de transformation des DROM s'élève à 106,90 M€. Le total des CP consommés au titre de ces contrats, y compris les fonds de concours rattachés en 2021 ou reportés, est de 128,05 M€.

Les crédits CPER, exécutés au niveau local sur des BOP académiques, ont été consommés par nature de dépenses comme suit :

- **sur le titre 3 en fonctionnement général** : 8,57 M€ en AE et 5,81 M€ en CP - Ces dépenses correspondent pour la plupart à des études ou des frais connexes d'opérations CPER (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, taxe de balayage avant réception, intérêts moratoires, règlement de contentieux, frais fonciers) et ont concerné les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Occitanie, Ile-de-France, Pays de la Loire, Provence-Alpes Côte-d'Azur et Martinique ;
- **sur le titre 5 : 56,68 M€ en AE et 30,26 M€ en CP** - Ces dépenses correspondent au financement des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État. Les AE consommées l'ont principalement été sur AE affectées non engagées pour des projets inscrits au CPER 2015-2020 dont la restructuration et la mise aux normes de bâtiments pour l'École Centrale de Marseille, la rénovation de la Sorbonne à Paris, le regroupement de l'École nationale supérieure maritime avec l'École centrale de Nantes, la restructuration du site Pasteur de l'université d'Avignon, la restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence pour l'AMU, la construction de la 2^{ème} tranche de l'Institut du Littoral de l'université de la Rochelle ou la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'opération Hoche de l'université de Nîmes ;
- **sur le titre 6** : 2,27 M€ en AE et 2,91 M€ en CP - Ces dépenses correspondent au financement d'opérations :
 - sous maîtrise d'ouvrage assurée par une collectivité territoriale en Bretagne (INSEAC à Guingamp) ;
 - sous maîtrise d'ouvrage assurée par un établissement : opérations inscrites dans les contrats de convergence et de transformation pour l'université des Antilles en Guadeloupe et en Martinique ;
- **Sur le titre 7 : 39,39 M€ en AE et 89,04 M€ en CP - Ces dépenses concernent des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée aux établissements ou collectivités territoriales. Les AE consommées correspondent à l'engagement d'opérations inscrites dans les contrats de convergence et de transformation de la Réunion ou prévues au CPER 2021-2027.** On peut citer :
 - des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à une collectivité territoriale dont la création d'un plateau technique santé à Amiens (UPJV) ou l'extension et la restructuration du pôle santé de l'URCA ;
 - des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à un établissement dont la rénovation du bâtiment Maupertuis de l'université d'Evry-Val d'Essonne, l'opération « IUT rénov » de l'université de Toulon, la réhabilitation du bâtiment D de l'INSA de Strasbourg ou celle du bâtiment H de l'université Bordeaux-Montaigne.

Les CP consommés ont permis de financer essentiellement des opérations engagées du CPER 2015-2020.

Par ailleurs, des crédits CPER ont également été consommés au niveau d'UO locales du BOP central en dépenses d'intervention (T6) à hauteur de 1,05 M€ en CP. Ces dépenses ont été exécutées sur l'UO locale de la Polynésie

Française pour le financement d'opérations immobilières inscrites dans le contrat de projet Etat-Polynésie française dont la construction d'un bâtiment recherche pour l'université de Polynésie française et l'opération CRIOBE pour l'EPHE.

Des montants de 0,04 M€ en AE et 0,1 M€ en CP consommés en crédits d'investissement ont été imputés au niveau local sur d'autres actions que l'action « immobilier » par erreur mais correspondent au financement d'opérations CPER.

OPÉRATIONS HORS CPER (HORS CHUNGP) : 27,95 M€ en AE et 23,23 M€ en CP en 2021

Les crédits alloués pour les constructions hors CPER (hors PPP, campus budgétaires et CHUNGP) ont été consommés à hauteur de 27,95 M€ en AE et 23,23 M€ en CP comme suit :

- **sur le titre 3 : 2,62 M€ en AE et 2,82 M€ en CP**, correspondant essentiellement :
 - en fonctionnement, aux charges de fonctionnement de l'opération de décontamination du site d'Arcueil dans le département du Val-de-Marne, qui a accueilli à partir des années 1930 jusqu'à la fin des années 1970 l'institut du radium de l'université de Paris, un laboratoire de recherche sur la radioactivité (2,01 M€ en AE et 2,4 M€ en CP) ainsi qu'à des frais liés au foncier (notaires ...) pour les régions académiques Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes Côte d'Azur et Hauts-de-France pour un montant total de 0,21 M€ en AE et 0,02 M€ en CP,
 - en subvention pour charges de services public à une dotation versée à l'UPEC pour afin de l'accompagner dans la prise en charge de loyers qui a été imputée par erreur en Hors CPER (0,4 M€ en AE et CP) ;
- **sur le titre 5 : 0,55 M€ en AE et 0,12 M€ en CP** correspondant à des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État dont des études pour le site Maret à Dijon, la réalisation d'une barge par accueillir un restaurant universitaire au Havre, l'opération de réhabilitation du restaurant universitaire Claude Bloch à Caen, financée hors CPER sur fonds de concours, l'opération de regroupement de l'école nationale supérieure maritime et l'école centrale de Nantes partiellement financée hors CPER et les études de l'extension du CUFM Mayotte, opération financée sur le CPER mais imputée hors CPER ;
- **sur le titre 6 : 0,24 M€ en CP**, correspondant à la relocalisation du centre INSPE de Tulle sur le site de l'IUT (université de Limoges) ;
- **sur le titre 7 : 24,79 M€ en AE et 20,05 M€ en CP pour des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à des établissements dont :**
 - la mise en œuvre du plan de rénovation du Muséum national d'histoire naturelle pour lequel l'établissement a bénéficié en 2021 d'un soutien de l'État (13,8 M€ en AE et CP) ;
 - le soutien à des travaux de rénovation thermique de l'université de Nouvelle-Calédonie (0,58 M€ en AE et CP) ;
 - l'exécution 2021 du contrat d'avenir Pays de la Loire avec la participation de l'État à trois opérations pour l'université de Nantes : la construction de l'Institut de recherche en santé IRS2020, les études de la nouvelle faculté de santé sur l'île de Nantes et le regroupement des activités d'enseignement sur le site Heinlex à Saint-Nazaire (8,13 M€ en AE et 3,5 M€ en CP) ;
 - la réalisation d'un schéma directeur immobilier par l'Université Clermont-Auvergne (0,1 M€ en AE) ;
 - la participation au financement de projets immobiliers sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres du plan « investissement » orientation et réussite étudiante ORE de 5 universités (Corse, Savoie Mont-Blanc, Gustave Eiffel, Le Mans, et Strasbourg) (2,18 M€ en AE et CP).

OPÉRATIONS HORS CPER – CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SAINT-OUEN GRAND PARIS NORD (CHU SOGPN): 31,32 M€ en AE et 37,98 M€ en CP en 2020

Cette opération, d'un coût total de 1 Md€ (AP-HP et État), regroupera sur un site unique à Saint-Ouen-sur Seine (93) une structure hospitalière d'une surface de plancher de 200 000 m² dont 88 000 m² pour la partie universitaire. Le projet comprendra les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris XVIIIème) et Beaujon (Clichy) et les activités d'enseignement et de recherche de l'UFR santé (médecine et odontologie) de l'université Paris-Diderot, en remplacement des sites actuels (Villemin, Bichat et Garancière).

La partie universitaire, d'un coût total actualisé en 2021 à 467,5 M€, sera implantée sur un foncier « Garibaldi-Victor Hugo », dont les acquisitions des différentes parcelles se sont échelonnées entre 2020 et 2021 afin de respecter une date de mise en service prévue pour la rentrée 2027.

En 2021, la consommation au titre du CHUNGP s'élève à 31,32 M€ en AE et 37,98 M€ en CP dont :

- 1,69 M€ en AE et 1,78 M€ en CP de crédits de fonctionnement pour les études et des frais liés au foncier ;
- 29,62 M€ en AE et 32,86 M€ en CP de crédits d'investissement au titre des acquisitions foncières ;
- 3,33 M€ en CP en dotations en fonds propres pour les études menées par le porteur de l'opération, l'université de Paris.

Une part de ces dépenses concernant le CHU SOGPN a été financée par redéploiement de crédits à hauteur de 21,92 M€ en AE et 26,64 M€ en CP.

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) ET CAMPUS FINANCEES SUR CREDITS BUDGETAIRES (PPP et MOP) : 33,10 M€ en AE et 69,36 M€ en CP en 2021

Le descriptif détaillé des partenariats public-privé est présenté dans la partie relative aux éléments transversaux du programme.

Les crédits ont été consommés à hauteur de 33,10 M€ en AE et 69,36 M€ en CP de la façon suivante :

- contribution au financement des redevances des contrats de partenariat :
 - 22,38 M€ en CP pour la part « investissement » (dotations en fonds propres) ;
 - 30,03 M€ en AE et CP pour la part « fonctionnement » (frais financiers, GER, frais de gestion ...) dont 28,49 M€ en subventions pour charges de service public et 1,54 M€ en dépenses d'interventions pour le GIP numérique Bretagne ;
- financement des études et travaux des opérations réalisées en MOP :
 - 3,06 M€ en AE et 16,95 M€ en CP versés en dotations en fonds propres pour les campus prometteurs de Nice (2,86 M€ en AE 6,55 M€ en CP) et le campus innovant de Cergy-Pontoise (0,2 M€ en AE et 10,4 M€ en CP).

II - CREDITS DE MASSE SALARIALE (accession des universités aux RCE) (417,23 M€ en AE et CP)

Ces crédits d'un montant de 417,23 M€ en AE et CP versés en subventions de charge de service public, sont mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale des personnels en charge de l'immobilier des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies. Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (mesures RH : 2,3 M€).

La dépense par catégorie d'opérateurs est ventilée comme suit :

- 84,8 % pour les universités ;
- 7,7 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 7,5 % pour des établissements « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ».

III – MAINTENANCE ET LOGISTIQUE IMMOBILIERE (431,35 M€ en AE et en CP)

La consommation d'un montant de **431,35 M€ en AE et CP** (soit un niveau équivalent à 2020) recouvre les moyens alloués à la maintenance et la logistique immobilière. Elle est répartie comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent : 415,32 M€ en AE et en CP.**

Ces crédits ont été versés en subvention pour charges de service public à l'ensemble des opérateurs du programme pour le financement récurrent de la maintenance et de la logistique immobilière à hauteur de :

- 84,1 % pour les universités ;
- 8,4 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 7,5 % pour les « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ».

- **Crédits d'accompagnement : 15,57 M€ en AE et en CP qui se décomposent comme suit :**

- **14,91 M€ en AE et CP**, versés en subventions pour charge de service public, qui correspondent à la participation que le MESRI a versée afin d'accompagner des établissements publics d'enseignement supérieur qui ont recours à des locations de locaux pour pallier des surfaces insuffisantes ou pour reloger provisoirement des activités lors de travaux de réhabilitation lourde. Parmi les établissements soutenus à ce titre, on peut citer, les universités Paris 1 et Paris 2, l'UPEC, l'UT Paris-Dauphine, l'ENS Louis Lumière, l'EPHE et l'EHESS ;

- **0,66 M€ en AE et CP** versés en dotation en fonds propres à la Chancellerie de Toulouse – Service de gestion et d'exploitation (SGE) pour participer au financement de travaux de mise en conformité des installations techniques du campus de Rangueil dont le SGE assure l'entretien.

- **Crédits spécifiques : 0,46 M€ en AE et en CP.**

Une dotation d'un montant de 0,46 M€ en AE et CP, dont 0,33 M€ imputés en dépenses d'intervention versés à l'Institut de France, établissement n'étant pas un opérateur de l'État relevant du programme 150, au titre de sa maintenance immobilière et 0,13 M € à versés à l'académie de médecine.

IV – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE (49,58 M€ en AE et 53,59 M€ en CP en 2020)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (EPAURIF) :

3,42 M€ en AE et 7,42 M€ en CP

L'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (EPAURIF), constitué par décret n°2010-965 du 26 août 2010 à partir de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) et l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU), assure la continuité des missions qu'exerçait l'EPCJ pour le campus de Jussieu.

Hors Jussieu, l'EPAURIF est chargé de mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière universitaire en Île-de-France et d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage pour des établissements d'enseignement supérieur situés dans cette région. Il intervient en tant que maître d'ouvrage mandataire ou en tant que conducteur d'opérations. Il réalise tous types de missions : études générales, études de programmation, études de conception, travaux, garantie de parfait achèvement et prestations de transfert.

En 2021, l'établissement a continué d'accompagner des opérations immobilières franciliens dont le relogement de l'université Paris 3 sur le campus Picpus-Nation dont la livraison est intervenue en 2021, la réhabilitation du site principal de l'université Paris-Dauphine dont le marché a été notifié en 2021 ou la construction de la bibliothèque « La contemporaine » pour l'université Paris-Nanterre dont les travaux se sont achevés en 2021.

Il intervient auprès d'établissements pour piloter des opérations sélectionnées de l'appel à projets de rénovation des bâtiments de l'Etat et des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche du Plan de relance dont la rénovation du bâtiment Maupertuis de l'université d'Evry-Val d'Essonne, celle du centre sportif et universitaire de l'université de Nanterre ou du site de l'illustration à Bobigny pour l'université Sorbonne Paris-Nord.

Il a aussi mené une étude de faisabilité pour la 2^{ème} phase du projet Condorcet à Aubervilliers destiné à accueillir le siège et les équipes de recherche de l'EHESS et de la MSH, aujourd'hui installés au 54, boulevard Raspail à Paris.

Les crédits versés à l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (EPAURIF) s'élèvent à **7,42 M€ en AE et CP** sur le titre 3 au titre des dépenses de fonctionnement de l'établissement public (y compris la masse salariale).

Par ailleurs, **un retrait d'engagement a été effectué à hauteur de 4,03 M€** sur des AE ouvertes antérieurement à 2020 sur le titre 7 pour les travaux de reconstruction et de restructuration du campus de Jussieu. Étant donné le coût final de l'opération, ces AE ne nécessitaient pas une couverture en CP.

MISE EN SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : **24,23 M€ en AE et en CP**

Depuis 2019, l'enveloppe destinée à la mise en sécurité permet d'accompagner les établissements dans le financement de travaux de mise en sécurité réglementaire et de sécurisation des locaux. L'enveloppe allouée en 2021 d'un montant total de 24,23 M€ a permis d'accompagner 99 établissements dans le financement de leurs besoins urgents de mise en sécurité et de sûreté, recensés dans le cadre d'un recensement réalisé mi 2020 par le MESRI pour la période 2021-2022.

Elle se répartit comme suit :

- 20,74 M€ en AE et en CP, versés en subventions pour charges de service public, pour la mise en sécurité des bâtiments universitaires qui ont permis essentiellement des travaux de mise en sécurité incendie (levées d'avis défavorables ou de non-conformités, désenfumage, remplacement de systèmes de sécurité incendie - SSI, issues de secours ...) notamment pour les universités Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Claude Bernard - Lyon 1, Lille, Lorraine ou Rouen mais également des mises en sécurité lourdes pour l'ex SIGMA INP Clermont, l'école nationale supérieure de chimie de Paris ou l'INSA Strasbourg ainsi que des mises en conformité (locaux à risques, installations électriques, sorbonnes et traitement d'air, ascenseurs, désamiantage ...) à l'exemple des travaux prévus pour les universités de Dijon et d'Orléans, l'université technologique de Compiègne ou l'Observatoire de Paris ;
- 3,49 M€ en AE et en CP, versés en subventions pour charges de service public, pour la sécurisation des campus avec la réalisation de travaux comme la création de poste de garde, la mise en place d'un contrôle d'accès, l'installation d'alarmes anti-intrusion, la pose de clôtures ou le déploiement de vidéosurveillance.

V - DÉVOLUTION DU PATRIMOINE : 21,94 M€ en AE et en CP en 2021

Trois universités (Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1) ont signé au cours de l'année 2011 une convention de dévolution avec l'État leur transférant la propriété du patrimoine immobilier. Elles bénéficient depuis du versement d'une dotation récurrente de dévolution qui représentent un montant total de 21,94 M€ par an pour les trois universités, qui se décompose comme suit :

- 6,135 M€ pour l'université Clermont- Auvergne (fusion des ex universités Clermont 1 et 2) ;
- 10,8 M€ pour l'université de Poitiers ;
- 5 M€ pour l'université Toulouse 1.

Ces dotations ont été versées en 2021 en subventions pour charges de service public pour le montant total de 21,94 M€.

ACTION**15 – Pilotage et support du programme**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Pilotage et support du programme	113 635 255 151 918 683	1 471 716 204 1 468 247 028	1 585 351 459 1 620 165 710	113 635 255 151 918 683	1 471 716 204 1 467 785 981	1 585 351 459 1 619 704 663

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	113 635 255	151 918 683	113 635 255	151 918 683
Rémunérations d'activité	65 421 718	96 006 066	65 421 718	96 006 066
Cotisations et contributions sociales	47 267 206	54 642 208	47 267 206	54 642 208
Prestations sociales et allocations diverses	946 331	1 270 408	946 331	1 270 408
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 450 415 033	1 440 193 121	1 450 415 033	1 439 552 082
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 168 557	17 396 449	10 168 557	16 755 410
Subventions pour charges de service public	1 440 246 476	1 422 796 672	1 440 246 476	1 422 796 672
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 487		181 480
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 487		181 480
Titre 6 : Dépenses d'intervention	21 301 171	27 732 419	21 301 171	27 732 419
Transferts aux ménages		404 460		404 460
Transferts aux entreprises		3 753 848		3 753 848
Transferts aux autres collectivités	21 301 171	23 574 111	21 301 171	23 574 111
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		320 000		320 000
Dotations en fonds propres		320 000		320 000
Total	1 585 351 459	1 620 165 710	1 585 351 459	1 619 704 663

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels se sont élevés à 17,4 M€ en AE et 16,8 M€ en CP. Elles se répartissent notamment de la manière suivante :

- 6,6 M€ en AE et 6,2 M€ en CP pour le **Haut conseil de l'évaluation et de la recherche de l'enseignement supérieur (HCERES)** ;
- 5,8 M€ en AE et 6,5 M€ en CP pour **l'administration centrale**, notamment au titre des compensations versées pour les mises à disposition des personnels des établissements d'enseignement supérieur au bénéfice de l'administration centrale ;
- 2,0 M€ en AE et CP pour le service à compétence nationale **Parcoursup** ;
- 1,0 M€ en AE et 0,6 M€ en CP pour la **sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)** ;
- 0,9 M€ en AE et 0,6 M€ en CP pour le **Conseil national des universités (CNU)** ;

- 0,3 M€ en AE et 0,28 M€ en CP pour le **développement numérique de l'enseignement supérieur**, notamment pour le fonctionnement de la plateforme « santépsy.etudiant.gouv.fr » ;
- 0,3 M€ en AE et en CP pour les **rectorats**, à destination notamment de l'action sociale et de l'organisation des examens et concours ;
- 0,2 M€ en AE et 0,11 M€ en CP pour **l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)** ;
- 0,07 M€ en AE et CP pour **l'Institut universitaire de France (IUF)** ;
- 0,06 M€ en AE et CP pour le **Service interacadémique des examens et concours (SIEC)**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 15 « Pilotage et support du programme » s'élèvent à **1 422,8 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (mesures RH : **5,7 M€**) et des mesures sociales liées à la crise sanitaire : dispositif de tutorat (2,35 M€), accompagnement psychologique des étudiants (3,94 M€), tests COVID (9,7 M€).

Ils se décomposent en :

- **Crédits de masse salariale (1 236,8 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge des fonctions support et du pilotage des établissements ;

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 1 079 M€ (87,3 %) pour les universités et assimilés ;
- 75,8 M€ (6,1 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 65,1 M€ (5,3 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 14,2 M€ (1,1 %) pour les communautés d'universités et d'établissements ;
- 2,3 M€ (0,2 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,4 M€ pour les opérateurs de l'Etat (autre programme chef de file).

- **Crédits de fonctionnement (186 M€)** détaillés comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent (163,8 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :
 - **106,3 M€ (64,9 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
 - **23,5 M€ (14,4 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **5,8 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **5,1 M€** pour le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), **1,7 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL, **1,4 M€** pour l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), **1,3 M€** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **1,1 M€** pour l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), **0,9 M€** pour la Fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **1 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP), **1 M€** pour le Collège de France, **0,9 M€** pour l'École pratique des hautes études (EPHE), **0,9 M€** pour l'École nationale des Chartes, **0,8 M€** pour les observatoires de Paris et de la Côte d'Azur et **0,8 M€** pour l'Institut physique du globe de Paris (IPG). Les **0,8 M€** restants contribuent au financement des établissements suivants : l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, l'école nationale des arts et techniques du théâtre

(ENSATT), l'institut national d'histoire de l'art (INHA), l'institut d'enseignement supérieur et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) et l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) ;

- **20,9 M€ (12,8 %)** participent au fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche » dont **9,6 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP AMUE, **5,5 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP RENATER, **4,7 M€** pour le CINES, **0,2 M€** attribués à la chancellerie de Paris, **0,4 M€** pour le groupement d'intérêt public France université numérique chargé du pilotage de la plateforme de cours en lignes FUN-MOCC, **0,4 M€** pour le GIP ERASMUS et **0,1 M€** pour l'agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (GIP ADUDA) ;
- **11,1 M€ (6,8 %)** financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
- **1,5 M€ (0,9 %)** contribuent au fonctionnement de Campus France ;
- **0,5 M€ (0,3 %)** participent au fonctionnement des communautés d'universités et d'établissements dont **0,2 M€** à la ComUE Paris Lumières, **0,2 M€** à la ComUE de Toulouse et **0,1 M€** à la ComUE de Lyon.

- **Crédits d'accompagnement (22,1 M€)** destinés à la poursuite des objectifs suivants :
 - **Renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion de l'activité universitaire : 16,2 M€**
 - **4,5 M€** pour l'organisation du Conseil national des universités ;
 - **5,2 M€** de financement des surcoûts liés à la crise sanitaire ;
 - **6,5 M€** de soutiens financiers exceptionnels versés par le MESRI.
 - **Accompagner les établissements dans leur autonomie et dans l'organisation des concours : 3,1 M€**
 - **1 M€** de soutien aux politiques publiques, 0,4 M€ pour le financement de la formation des conseillers d'orientation psychologique, 0,1 M€ pour la dotation de fonctionnement des IUT et 0,5 M€ d'actions diverses dont l'appel à projet violence sexistes et sexuelles;
 - **0,7 M€** à l'ONISEP dans le cadre du fonctionnement de la plateforme Parcoursup. Par ailleurs, 0,3 M€ complémentaires ont été versés à l'ONISEP et apparaissent sur l'action 01 à la suite d'une erreur d'imputation ;
 - **0,6 M€** pour l'organisation des concours destinés aux personnels ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (ITARF) au sein des opérateurs du programme, ainsi que l'organisation des concours d'agrégation (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques et sciences de gestion) ;
 - **0,5 M€** de financement de la compensation apprentissage 2019 et 2020 ;
 - **0,3 M€** de crédits d'accompagnement (EPHE et Cuf de Mayotte).
 - **Développer les technologies de l'information et du numérique : 1,8 M€**
 - **0,8 M€** au titre de la conduite des enquêtes d'insertion professionnelle ;
 - **0,4 M€** pour la promotion des outils du numérique ;
 - **0,4 M€** pour le financement du groupe logiciel ;
 - **0,2 M€** pour le GIP RENATER au titre du financement du projet SUPDATA.
 - **Développer la dimension internationale de l'enseignement supérieur : 1 M€**
 - Une dotation de **1M€** a permis de financer des actions spécifiques concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État

0,001 M€ en AE et 0,05 M€ en CP correspondent à des investissements de la région académique des Hauts-de-France.

0,13 M€ en CP ont été consommés par le service à compétence nationale Parcoursup, notamment pour la fourniture d'infrastructures informatiques.

DEPENSE D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

0,4 M€ ont été versés à Campus France et à la Fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH) au titre des actions concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

Transferts aux entreprises

3,7 M€ concernent la participation financière de l'État au budget du Grand Équipement national de calcul intensif (GENCI).

Transferts aux autres collectivités

23,5 M€ de transferts aux autres collectivités ont permis de financer les actions suivantes : **5,7 M€** pour les relations internationales de l'enseignement supérieur dont 3,4 M€ pour l'université franco-allemande et 2,3 M€ pour le programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE), **2,7 M€** pour l'Institut de France, **2,5 M€** ont été versés à l'ACOSS au titre de la compensation des exonérations de cotisations prévues dans le cadre du dispositif jeune entreprise universitaire (JEU), **2 M€** à l'OMS, **1,4 M€** pour la conférence des présidents d'universités (CPU), **1 M€** versé aux sociétés de droits d'auteur sur l'utilisation des œuvres (SACEM, AVA, PROCIREP, CFC), **1 M€** à la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, **0,9 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP CNFM, **0,9 M€** au groupement d'intérêt public GIP PIX, **0,8 M€** à la FNEGE, **0,8 M€** à l'université numérique, **0,6 M€** pour l'EHESP, **0,4 M€** à l'agence universitaire de la francophonie, **0,3 M€** pour l'Académie nationale de médecine, **0,2 M€** à l'OCDE, **0,2 M€** à l'assemblée des directeurs d'IUT, **0,1 M€** pour l'association Bernard Grégory et **2 M€** ont été versés sur la base de différentes conventions diverses (AFNOR, Bureau des longitudes, CIERA, CFA, AG CNAM de Bretagne etc...).

0,1 M€ relatifs à la formation sur les violences sexistes et sexuelles et au renforcement du réseau de ce dispositif doivent être ajoutés à cette action à la suite d'une erreur d'imputation sur l'action 4.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dotations en fonds propres

0,32 M€ ont été versés aux universités de Chambéry (0,2 M€) et de Reims (0,12 M€) au titre du plan investissement de la loi ORE.

ACTION**17 – Recherche**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
17 – Recherche	139 234 414 50 244 995	3 894 393 024 3 818 804 094	4 033 627 438 3 869 049 089	139 234 414 50 244 995	3 894 393 024 3 818 805 246	4 033 627 438 3 869 050 241

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	139 234 414	50 244 995	139 234 414	50 244 995
Rémunérations d'activité	80 127 759	27 641 050	80 127 759	27 641 050
Cotisations et contributions sociales	57 918 399	22 440 965	57 918 399	22 440 965
Prestations sociales et allocations diverses	1 188 256	162 981	1 188 256	162 981
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 893 871 896	3 818 285 570	3 893 871 896	3 818 286 722
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	231 980	-1 152	231 980	
Subventions pour charges de service public	3 893 639 916	3 818 286 722	3 893 639 916	3 818 286 722
Titre 6 : Dépenses d'intervention	521 128	518 524	521 128	518 524
Transferts aux collectivités territoriales		518 524		518 524
Transferts aux autres collectivités	521 128		521 128	
Total	4 033 627 438	3 869 049 089	4 033 627 438	3 869 050 241

DEPEN SES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Un retrait d'engagement d'année antérieure de 1 152 € explique la consommation négative sur les dépenses de fonctionnement courant.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 17 « Recherche » s'élèvent à **3 818,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (**64,5 M€**) dont 21 M€ pour les mesures RH (revalorisations indemnitaires, reclassement des enseignants-chercheurs, IUF) et 43,5 M€ pour les mesures en faveur de la recherche (moyens aux laboratoires, dotation au démarrage et projets stratégiques de recherche financés dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion). Cela inclut également 0,25 M€ au titre de l'augmentation des lauréats membres de l'institut universitaire de France (IUF) dont le financement a été assuré par un transfert de crédits en provenance du programme 172.

Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (3 668,8 M€)** mobilisés pour le financement de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la recherche universitaire. Ces crédits ont également permis de financer les contrats doctoraux à hauteur de 93,6 M€.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 3 158,4 M€ (86,1 %) pour les universités et assimilés ;
- 295,1 M€ (8 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 211 M€ (5,8 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 3,8 M€ (0,1 %) pour les opérateurs de l'Etat (autre programme chef de file) ;
- 0,3 M€ pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,2 M€ pour les communautés d'universités et d'établissements.

- **crédits de fonctionnement (149,5 M€)** répartis comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (130,9 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :
 - **80,5 M€ (61,5 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
 - **18,1 M€ (13,8 %)** financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
 - **32,3 M€ (24,7 %)** participent au financement du fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **7,3 M€** pour les écoles normales supérieures (ENS), **3,6 M€** pour les cinq écoles françaises à l'étranger, **3,8 M€** pour les Observatoires de Paris et de la Côte d'Azur, **3,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) incluant 2,3 M€ pour la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), **3,6 M€** pour le Collège de France, **2 M€** pour la Fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **2 M€** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **1,7 M€** pour l'Institut physique du globe de Paris (IPG), **1,3 M€** pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA), **1 M€** pour l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), **0,7 M€** pour l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), **0,7 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL et **0,5 M€** pour l'École pratique des hautes études (EPHE). Les **0,6 M€** restants sont ventilés entre les opérateurs suivants : l'École nationale des Chartes, l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'institut d'enseignement supérieur et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) et l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).
- **crédits d'accompagnement (18,6 M€)** :
 - **10 M€** au titre de la LPR 2021 pour la dotation au démarrage ;
 - **8,3 M€** au titre des compensations financières des membres de l'institut universitaire de France ;
 - **0,2 M€** à l'université de Corte dans le cadre des projets stratégiques de recherche ;
 - **0,1 M€** à l'ENSAM Compiègne pour le financement du GIS S.mart.

DEPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales

0,5 M€ ont été versés au titre de la participation financière du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'École supérieure de physique et chimie industrielles (ESPCI) de la ville de Paris.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	1 961 898	1 961 898	2 006 933	2 006 933	2 082 815	2 082 815
Subventions pour charges de service public	1 770 455	1 770 455	1 815 491	1 815 491	1 770 455	1 770 455
Transferts	191 443	191 443	191 442	191 442	312 360	312 360
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	22 555 041	22 555 041	23 803 013	23 803 013	22 473 616	22 473 616
Subventions pour charges de service public	22 292 841	22 292 841	23 503 013	23 503 013	22 211 416	22 211 416
Dotations en fonds propres	262 200	262 200	300 000	300 000	262 200	262 200
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)					4 172	4 172
Subventions pour charges de service public					4 172	4 172
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	155 138	155 138			190 857	190 857
Subventions pour charges de service public	155 138	155 138			190 857	190 857
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)					13 554	13 554
Subventions pour charges de service public					13 554	13 554
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (P144)	30 764	30 764			119 491	119 491
Subventions pour charges de service public	30 764	30 764			119 491	119 491
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	207 821	207 821	165 469	165 469	212 415	212 415
Subventions pour charges de service public	207 821	207 821	165 469	165 469	212 415	212 415
X - Ecole polytechnique (P144)	5 150 577	5 150 577	5 030 689	5 030 689	5 380 996	5 380 996
Subventions pour charges de service public	5 150 577	5 150 577	5 030 689	5 030 689	5 380 996	5 380 996
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)			45 455	45 455	375 237	375 237
Subventions pour charges de service public			45 455	45 455	375 237	375 237
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	121 918	121 918	56 416	56 416	286 157	286 157
Subventions pour charges de service public	121 918	121 918	56 416	56 416	286 157	286 157
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)	700 000	700 000	700 000	700 000	950 000	950 000
Subventions pour charges de service public	700 000	700 000	700 000	700 000	950 000	950 000
Universités et assimilés (P150)	9 752 470 578	9 782 766 755	11 538 993 186	11 604 523 051	11 202 710 319	11 275 303 100
Subventions pour charges de service public	9 689 592 385	9 689 584 242	11 434 273 805	11 434 273 805	11 165 698 844	11 163 727 987
Dotations en fonds propres	56 019 125	90 479 072	104 719 381	170 249 246	36 317 035	110 477 773
Transferts	6 859 068	2 703 440			694 440	1 097 340
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	705 437 286	705 269 788	735 047 644	737 370 352	808 324 563	810 896 773
Subventions pour charges de service public	699 991 286	699 991 286	732 012 952	732 012 952	806 754 563	806 754 563
Dotations en fonds propres	5 446 000	5 278 502	3 034 692	5 357 400	1 570 000	4 142 210
Mission de recherche "Droit et Justice" (P310)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	828 260 311	829 878 311	837 646 836	838 385 028	870 707 656	874 612 656
Subventions pour charges de service public	811 553 911	811 553 911	815 522 496	815 522 496	854 545 556	854 545 556
Dotations en fonds propres	14 650 000	16 268 000	21 124 340	21 862 532	13 800 000	17 705 000
Transferts	2 056 400	2 056 400	1 000 000	1 000 000	2 362 100	2 362 100

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	59 355 301	59 355 301	52 626 849	53 006 919	64 230 450	64 230 450
Subventions pour charges de service public	58 655 301	58 655 301	51 465 437	51 465 437	64 230 450	64 230 450
Dotations en fonds propres	700 000	700 000	1 161 412	1 541 482		
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (P150)	-22 773 396	7 703 750	7 500 000	7 500 000	7 672 500	7 672 500
Subventions pour charges de service public	7 422 500	7 422 500	7 500 000	7 500 000	7 422 500	7 422 500
Dotations en fonds propres	-30 195 896	281 250			250 000	250 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	3 374 699	4 852 749	2 799 065	4 868 360	61 187	3 326 966
Subventions pour charges de service public	52 699	52 699	95 430	95 430	61 187	61 187
Dotations en fonds propres	3 322 000	4 800 050	2 703 635	4 772 930		3 265 779
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	-104 336 995	18 753 683	19 199 178	19 579 248	20 322 605	20 322 605
Subventions pour charges de service public	18 655 626	18 655 626	18 702 592	18 702 592	20 322 605	20 322 605
Dotations en fonds propres	-122 992 621	98 057	496 586	876 656		
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	921 668	921 668	4 000	4 000	1 128 129	1 163 429
Subventions pour charges de service public	921 668	921 668	4 000	4 000	1 128 129	1 128 129
Transferts						35 300
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)					76 942	76 942
Subventions pour charges de service public					76 942	76 942
Groupe Mines Télécom (P192)	589 266	589 266	228 253	228 253	859 198	859 198
Subventions pour charges de service public	589 266	589 266	228 253	228 253	859 198	859 198
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	929 468	929 468	1 019 687	1 019 687	1 681 792	1 681 792
Subventions pour charges de service public	929 468	929 468	1 019 687	1 019 687	1 681 792	1 681 792
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total	11 255 161 343	11 441 953 896	13 226 922 673	13 298 342 873	13 009 944 651	13 092 315 721
Total des subventions pour charges de service public	11 318 843 624	11 318 835 481	13 092 191 185	13 092 191 185	12 954 346 516	12 952 375 659
Total des dotations en fonds propres	-72 789 192	118 167 131	133 540 046	204 960 246	52 199 235	136 102 962
Total des transferts	9 106 911	4 951 283	1 191 442	1 191 442	3 398 900	3 837 100

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiements
Universités et assimilés (P150)	11 411 542 930	11 432 901 930
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	11 408 470 661	11 408 470 661
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	3 072 269	24 431 269
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	806 754 563	806 754 563
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	806 754 563	806 754 563
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	870 765 656	870 765 656
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	854 603 556	854 603 556

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Transferts (Titre 6)	2 362 100	2 362 100
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	13 800 000	13 800 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	64 895 275	64 895 275
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	64 230 450	64 230 450
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	664 825	664 825
EPAURIF (P150)	7 422 500	7 422 500
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	7 422 500	7 422 500
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	20 322 605	20 322 605
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	20 322 605	20 322 605
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
Opérateurs de l'Etat (autre programme chef de file)	35 883 052	35 883 052
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	35 308 492	35 308 492
Transferts (Titre 6)	312 360	312 360
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	262 200	262 200
Non opérateurs	38 898 990	39 910 990
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	-	-
Transferts (Titre 6)	38 898 990	38 898 990
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	1 012 000
Total général	13 256 485 571	13 278 856 571
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	13 197 112 827	13 197 112 827
Transferts (Titre 6)	41 573 450	41 573 450
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	17 799 294	40 170 294

Les données figurant dans le premier tableau ci-dessus, "Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'Etat» proviennent du système d'information financier de l'Etat, Chorus, après regroupement automatisé des données individuelles de chaque établissement par catégorie d'opérateur en utilisant le numéro SIREN.

Les éléments d'exécution figurant dans le second tableau ci-dessus proviennent des bases de données de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) fournissant les données individuelles par établissement regroupées par catégories d'opérateurs.

Les écarts constatés entre ces deux tableaux résultent notamment de cette automatisation qui peut conduire à ne pas prendre en compte les différents changements de périmètre opérés sur chaque catégorie d'opérateurs du programme 150 (fusion d'établissements expérimentaux, avec le cas échéant des établissements composants conservant leur personnalité morale...).

1- Présentation des données d'exécution 2021 des crédits alloués aux opérateurs de l'Etat par le programme 150 :

En 2021, l'ensemble des opérateurs de l'Etat bénéficiant de financements de la part du programme 150 (incluant les opérateurs sous tutelle du P150, ainsi que les opérateurs rattachés à un programme tiers mais recevant des subventions de la part du P150) ont reçu un montant total de crédits de 13 256 M€ en AE et 13 279 M€ en CP, dont

13 197 M€ en AE et CP au titre des subventions pour charges de service public (SCSP), 17,8 M€ en AE et 40,2 M€ en CP au titre des dotations en fonds propres, et 41,6 M€ en AE et CP de transfert de crédits.

- **Pour les opérateurs rattachés au programme 150 :**

Le montant total du financement par ce programme est de 13 182 M€ en AE et 13 203 M€ en CP répartis comme suit :

- 13 162 M€ en AE et CP pour subventions pour charges de services public (catégorie 32) ;
- 2,4 M€ en AE et en CP de crédits de transfert (Titre 6) ;
- 17,5 M€ en AE et 38,9 M€ en CP de dotations en fonds propres (catégorie 72).

- **Pour les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions de la part du P150**, le montant total des financements par ce programme est de 35,9 M€ en AE et en CP répartis comme suit :

- 35,31 M€ en AE et en CP de subventions pour charges de services publics (SCSP) ;
- 0,31 M€ en AE et en CP de crédits de transferts (Titre 6) ;
- 0,26 M€ en AE et en CP de dotations en fonds propres (catégorie 72).

Les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions de la part du P150 sont notamment (liste non exhaustive) :

- l'établissement Public du Musée du Quai Branly rattaché au programme 175 " Patrimoines " pour 22,5 M€ ;
- l'Ecole Polytechnique sur le programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense" pour 5,4 M€ ;
- le Campus France sur le programme 185 " Diplomatie culturelle et influence " pour 2,1 M€ ;
- les écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire sur le programme 142 "Enseignement supérieur et recherches agricoles" pour 1,7 M€ ;
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sur le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" pour 1,1 M€ ;
- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) sur le programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale" pour 0,95 M€ ;
- le Groupe Mines Télécom sur le programme 192 "Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle" pour 0,9 M€ ;
- le réseau des oeuvres universitaires et scolaires sur le programme 231 "Vie étudiante" pour 0,06 M€.

2 - Eléments d'informations sur les données présentées dans les tableaux suivants :

Les données des comptes financiers 2021 des opérateurs du programme 150 qui figurent dans les tableaux suivants du volet « opérateurs » du RAP 2021 ont été recueillies dans le cadre de l'enquête PAP / RAP menée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du 1er février au 7 mars 2021 (enquête déclarative annuelle). Compte tenu de la date limite légale fixée aux établissements pour le vote de leur compte financier, la quasi-totalité des opérateurs n'avaient pas encore présenté à leur conseil d'administration le compte financier 2021 au moment de la clôture de l'enquête. Les données sont donc provisoires et susceptibles d'être modifiées d'ici leur approbation par le conseil d'administration.

Par ailleurs, des écarts peuvent apparaître entre le montant total des dotations de l'Etat présenté dans les tableaux de financement de l'Etat et le montant des dotations inscrit au compte de résultat des établissements. Ces écarts peuvent résulter des procédures et des méthodes qui sont retenues par les établissements pour l'enregistrement de certaines opérations dans leur comptabilité (rattachement définitif aux exercices comptables de certains produits et charges). Ils s'expliquent également par une origine différenciée des sources d'information avec, d'une part, les montants de SCSP, de dotations en fonds propres et de transferts des tableaux de financement de l'Etat qui proviennent de données automatiquement intégrées dans l'outil TANGO à partir d'extractions de Chorus, d'autre part, le montant des subventions de l'Etat inscrit au compte de résultat des établissements qui est fourni par l'enquête PAP / RAP.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Universités et assimilés	281	135 941	22 280	75	362	0
	240	145 366	22 202	61	345	0
	302	136 240	24 509	91	438	0
Ecoles et formations d'ingénieurs	1 962	8 263	2 425	7	51	0
	1 963	8 730	2 862	2	54	0
	844	9 288	2 766	4	49	0
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	2 962	10 300	2 262	13	65	0
	3 060	10 823	3 033	1	55	0
	2 872	10 486	2 385	16	78	0
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	645	216	256	0	0	0
	645	191	279	0	0	0
	621	236	171	0	3	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	0	69	9	0	0	0
	0	69	2	0	0	0
	0	62	16	0	1	0
Communautés d'universités et d'établissements	106	880	251	0	5	0
	121	950	877	0	0	0
	97	653	428	0	9	0
Total	5 956	155 669	27 483	95	483	0
	6 029	166 129	29 255	64	454	0
	4 736	156 965	30 275	111	578	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les données relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs du programme, en prévision comme en réalisation, sont issues des données DGFIP issues des remontées de paye à façon (OREMS concernant les établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies et INDIA LOLF concernant les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies ainsi que d'une enquête réalisée auprès des établissements non concernés par la paye à façon).

Pour l'année 2021, **187 240 ETPT** ont été rémunérés par les opérateurs :

- **156 965 ETPT** sont décomptés sous plafond ;
- **30 275 ETPT** sont décomptés hors plafond, dont **111** contrats aidés et **578** contrats d'apprentissage.

Emplois relevant du plafond d'emplois des opérateurs :

La réalisation totale des emplois sous plafond État atteint **156 965 ETPT** en 2021, correspondant à une sous-consommation de **9 164 ETPT** contre 10 270 en 2020. Cette sous-consommation concerne majoritairement la catégorie d'opérateur universités et assimilés (**9 126 ETPT**).

Plusieurs facteurs cumulatifs peuvent expliquer la sous-consommation du plafond d'emplois par les universités. De façon structurelle, un taux de vacance frictionnel des emplois est constaté. Si le taux de vacance est faible à l'échelle de chaque établissement pris isolément, le cumul de ces vacances frictionnelles pour l'ensemble des opérateurs du programme 150 est significatif.

Emplois « hors plafond État » des opérateurs : financés sur ressources propres, formation continue et recherche

Les consommations d'emplois « hors plafond État » enregistrent en 2021 une hausse de **10 % (+ 2 792 ETPT)**.

La hausse des consommations d'emplois hors plafond s'explique notamment par le financement d'emplois non permanents en lien avec la crise sanitaire (prolongation des contrats doctoraux, tutorat étudiant, psychologues, etc.) et des emplois dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA).

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	166 129	156 965

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	370	541

Le schéma d'emplois constaté (541 ETP au 31/12/2021 correspondant à 187 ETPT sur l'année) est notamment lié aux créations d'emplois au 1^{er} septembre 2021 de contrats doctoraux dans la cadre de la Loi de programmation de la recherche (LPR) et à la mise en œuvre de la Loi Orientation et réussite des étudiants (ORE).

Les consommations d'emplois sous plafond des opérateurs de l'État ont augmenté en 2021 **de 1 308 ETPT** et ont concerné en particulier les catégories d'opérateurs suivantes : écoles et formations d'ingénieurs **(+ 1 025 ETPT)**, universités et assimilés **(+ 299 ETPT)**.

L'exécution 2020 était toutefois majorée de 122 ETPT en raison d'une erreur d'imputation pour la ComUE de Toulouse.

En prenant en compte la correction de cette erreur, la consommation sous plafond a en réalité augmenté de 1 430 ETPT en 2021.

Le solde des transferts T2/T3 (1 243) correspond aux opérations relatives à :

- l'accession de l'École nationale des Chartres **(+ 125 ETPT)** et de l'INSA de Lyon **(+ 1 003 ETPT)** aux RCE au 1er janvier 2021 ;
- l'intégration de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne au sein de l'École centrale de Lyon au 1er janvier 2021 **(+ 115 ETPT)**.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
Universités et assimilés	108 385 640	89 956 067	118 811 789
Ecoles et formations d'ingénieurs	8 060 655	4 274 545	7 267 591
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	3 059 037	2 113 356	6 668 980
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	0	0	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	0	0	0

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
Communautés d'universités et d'établissements	122 732	6 400	22 218
Total	119 628 064	96 350 368	132 770 578

Opérateurs

OPÉRATEUR

Universités et assimilés

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, la catégorie « Universités et assimilés » regroupe 70 établissements (58 universités, 9 établissements expérimentaux, 1 grand établissement, 1 centre universitaire de formation et de recherche et 1 institut extérieur).

Précisions sur les données d'exécution 2021 :

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2021, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2021, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2021 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau *infra* ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

Subventions notifiées en 2021 pour les établissements RCE de la catégorie « Universités et assimilés »

Année de passage aux RCE	Etablissements	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2021 au titre du programme 150 (en euros)	
		Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2021 au titre du programme 150 (en euros)	ETPT notifiés en 2021 au titre du programme 150
RCE (F) 2012	AIX-MARSEILLE	519 196 773	6 711
RCE 2011	AMIENS	169 197 825	2 083
RCE 2010	ANGERS	132 435 284	1 580
RCE 2013	ANTILLES	90 429 139	978
RCE 2011	ARTOIS	87 158 913	1 111
RCE 2010	AVIGNON	53 280 998	642
RCE 2010	BESANCON	172 112 729	2 293
RCE (F) 2014	BORDEAUX	344 681 840	4 479
RCE 2011	BORDEAUX III	82 830 950	989
RCE 2010	BRETAGNE OCCIDENTALE	156 621 477	1 937
RCE 2010	BRETAGNE SUD	67 143 281	825
RCE 2011	CAEN	196 306 311	2 488
RCE 2011	CHAMBERY	95 618 848	1 115
RCE (F) 2017	CLERMONT AUVERGNE	244 742 674	3 029
RCE 2009	CORTE	42 480 848	620
RCE (F) 2020	COTE D'AZUR	204 046 986	2 557
RCE (F) 2020	CY CERGY PARIS	131 277 452	1 649
RCE 2010	DIJON	202 040 038	2 558
RCE 2011	EVRY-VAL D'ESSONNE	75 516 069	949
RCE (F) 2020	GRENOBLE ALPES	374 163 233	4 722

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

RCE (F) 2020	GUSTAVE EIFFEL	86 024 229	1 872
RCE 2015	GUYANE	24 314 780	246
RCE 2013	LA RÉUNION	108 571 367	1 017
RCE 2009	LA ROCHELLE	63 106 440	754
RCE 2011	LE HAVRE	64 486 975	764
RCE 2011	LE MANS	77 295 496	942
RCE (F) 2018	LILLE	492 600 903	6 256
RCE (F) 2017	LIMOGES	129 491 930	1 615
RCE 2010	LITTORAL	75 211 098	939
RCE (F) 2016	LORRAINE	499 111 986	6 212
RCE 2009	LYON I	310 182 052	4 091
RCE 2012	LYON II	122 373 074	1 557
RCE 2010	LYON III	95 987 381	1 206
RCE (F) 2015	MONTPELLIER	310 693 858	4 123
RCE 2012	MONTPELLIER III	90 259 603	1 193
RCE 2009	MULHOUSE	77 512 030	943
RCE 2010	NANTES	259 446 977	3 346
RCE 2011	NIMES	21 504 513	226
RCE 2011	NOUVELLE CALÉDONIE	29 592 044	241
RCE 2011	ORLEANS	143 695 849	1 805
RCE (F) 2020	PARIS	508 386 010	6 558
RCE 2011	PARIS I	185 498 837	2 325
RCE 2010	PARIS II	72 988 409	929
RCE 2011	PARIS III	100 169 016	1 169
RCE 2020	PARIS SCIENCES ET LETTRES	6 791 948	107
RCE 2012	PARIS VIII	127 388 456	1 531
RCE 2012	PARIS X	176 989 342	2 154
RCE 2010	PARIS XII	206 941 714	2 587
RCE 2010	PARIS XIII	158 217 090	1 990
RCE (F) 2020	PARIS-SACLAY	297 111 960	3 999
RCE 2010	PAU	97 662 127	1 138
RCE 2012	PERPIGNAN	64 547 564	765
RCE 2010	POITIERS	208 626 825	2 599
RCE 2013	POLYNÉSIE FRANÇAISE	29 623 235	227
RCE 2011	REIMS	176 150 059	2 264
RCE 2010	RENNES I	213 172 853	2 795
RCE 2010	RENNES II	99 198 665	1 231
RCE 2011	ROUEN	187 154 011	2 356
RCE 2009	SAINT-ETIENNE	111 751 046	1 374
RCE (F) 2018	SORBONNE UNIVERSITE	501 613 793	6 794
RCE 2009	STRASBOURG	350 835 677	4 593
RCE 2012	TOULON	73 393 603	852
RCE 2009	TOULOUSE I	86 952 124	1 033
RCE 2011	TOULOUSE II	163 563 843	2 042
RCE 2010	TOULOUSE III	301 983 012	3 907
RCE 2010	TOURS	169 410 234	2 113
RCE (F) 2020	UPHF	82 819 238	1 080
RCE 2010	VERSAILLES-SAINT- QUENTIN	117 138 887	1 410
Total 150 - Universités		11 398 823 831	144 585

Précisions méthodologiques relatives au tableau des établissements RCE :**Pour les colonnes dédiées aux moyens notifiés en 2021 (subventions 2021) :****1- Subventions pour charge de service public 2021 :**

Il s'agit des crédits notifiés et versés directement aux établissements RCE à partir du programme 150 en catégorie 32 (subventions pour charges de service public). A la différence des montants renseignés dans les tableaux « Financement de l'État », ces montants notifiés ne comprennent pas les éventuels crédits liés à des opérations programmées dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) relevant du programme 150 ainsi que ceux relevant de crédits extra-budgétaires (programmes d'investissements d'avenir et plan campus, gérés par l'Agence nationale de la recherche) ou d'autres programmes de l'État.

2- Plafonds d'emplois État 2021 :

Il s'agit du total des plafonds d'emplois notifiés aux établissements RCE à la date du 31/12/2021. Cette notification du plafond d'emplois État est globale, l'établissement ayant la capacité d'en disposer en respectant le quantum notifié, sous réserve de sa soutenabilité financière (pour mémoire, celle-ci s'apprécie au regard du plafond de masse salariale notifié par l'État et augmenté des ressources propres) à l'exception de quelques emplois dont la gestion demeure nationale (tels que les emplois fonctionnels et les personnels hospitalo-universitaires).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde						3
Transferts						3
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		1 247				1 161
Transferts		1 247				1 161
P354 – Administration territoriale de l'État	7	7			17	12
Subventions pour charges de service public	7	7			17	12
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires					45	45
Transferts					45	45
P232 – Vie politique, culturelle et associative	293	233			427	487
Subventions pour charges de service public	293	233			427	487
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	160	126			42	125
Subventions pour charges de service public	120	83			30	107
Transferts	40	43			12	18
P362 – Écologie					626 466	107 038
Subventions pour charges de service public					176	133
Dotations en fonds propres					617 328	103 315
Transferts					8 961	3 590
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	20	36			79	241
Subventions pour charges de service public	20	20				
Dotations en fonds propres						

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts		16			79	241
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	70	70			76	58
Transferts	70	70			76	58
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	30	650			333	1 031
Transferts	30	650			333	1 031
P167 – Liens entre la Nation et son armée	5	5				
Transferts	5	5				
P175 – Patrimoines	1 059	1 080			1 123	1 137
Transferts	1 059	1 080			1 123	1 137
P131 – Création	166	166			353	353
Transferts	166	166			353	353
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					3 854	3 882
Transferts					3 854	3 882
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	3 604	3 355			49	49
Transferts	3 604	3 355			49	49
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	2 194	547			13 106	2 005
Transferts	2 194	547			13 106	2 005
P212 – Soutien de la politique de la défense	116	90			317	129
Transferts	116	90			317	129
P134 – Développement des entreprises et régulations					31	
Transferts					31	
P129 – Coordination du travail gouvernemental	819	433			147	517
Transferts	819	433			147	517
P203 – Infrastructures et services de transports	454	639			1 496	1 073
Transferts	454	639			1 496	1 073
P205 – Affaires maritimes	4	4			32	32
Subventions pour charges de service public	4	4			32	32
P113 – Paysages, eau et biodiversité	2 835	2 067	2 200	1 800	1 566	1 395
Transferts	2 835	2 067	2 200	1 800	1 566	1 395
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	18	18			27	27
Subventions pour charges de service public	1	1				
Transferts	18	18			27	27
P181 – Prévention des risques	383	266			458	458
Subventions pour charges de service public	30					30
Transferts	353	266			458	428
P174 – Énergie, climat et après-mines	366	110				59
Transferts	366	110				59
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables					15	15
Transferts					15	15
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	89	89			144	144
Subventions pour charges de service public					50	50
Transferts	89	89			94	94
P141 – Enseignement scolaire public du second	781	813			511	423

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
degré						
Subventions pour charges de service public		20			132	44
Transferts	781	793			379	379
P230 – Vie de l'élève	32	28			10	10
Transferts	32	28			10	10
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	841	779			846	836
Subventions pour charges de service public	425	425			595	595
Transferts	416	354			251	241
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	108	108			228	228
Transferts	108	108			228	228
P107 – Administration pénitentiaire		0			0	
Transferts		0			0	
P101 – Accès au droit et à la justice						0
Transferts						0
P180 – Presse et médias					321	121
Transferts					321	121
P334 – Livre et industries culturelles	315	315			355	355
Transferts	315	315			355	355
P138 – Emploi outre-mer	-13					
Transferts	-13					
P123 – Conditions de vie outre-mer	1 454	640			546	312
Transferts	1 454	640			546	312
P305 – Stratégies économiques					15	4
Transferts					15	4
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	9 752 471	9 782 767	11 538 993	11 604 523	11 202 710	11 275 303
Subventions pour charges de service public	9 689 592	9 689 584	11 434 274	11 434 274	11 165 699	11 163 728
Dotations en fonds propres	56 019	90 479	104 719	170 249	36 317	110 478
Transferts	6 859	2 703			694	1 097
P231 – Vie étudiante	53 518	53 522	65 833	65 833	57 972	57 971
Subventions pour charges de service public	32 805	32 805	42 189	42 189	35 893	35 893
Transferts	20 713	20 717	23 644	23 644	22 079	22 078
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	30 425	29 213			24 329	25 270
Subventions pour charges de service public	10 802	10 802			6 800	6 800
Dotations en fonds propres	13 513	12 876			13 555	13 961
Transferts	6 110	5 535			3 974	4 509
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	86 121	86 836	87 205	87 205	97 445	88 167
Subventions pour charges de service public	86 127	86 127	87 205	87 205	85 795	85 795
Transferts	-6	709			11 650	2 372
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	5 909	5 244			729	1 665
Transferts	5 909	5 244			729	1 665
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	185	177				
Transferts	185	177				
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	300					
Transferts	300					

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		9				
Transferts		9				
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	258	258			1 237	1 217
Subventions pour charges de service public	63	63			1 237	1 217
Transferts	195	195				
P176 – Police nationale					7	
Dotations en fonds propres					7	
P207 – Sécurité et éducation routières	175	133			787	545
Transferts	175	133			787	545
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	47	47			460	440
Transferts	47	47			460	440
P157 – Handicap et dépendance	194	194			194	194
Subventions pour charges de service public	194	194			194	194
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	33	41			41	43
Subventions pour charges de service public	21	17			20	22
Transferts	12	24			21	21
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	42	269			1 120	539
Subventions pour charges de service public	25	234			1 115	534
Transferts	17	35			5	5
P219 – Sport	0	22			31	47
Subventions pour charges de service public	5	22				17
Transferts	-5				31	31
P363 – Compétitivité					15 126	15 076
Subventions pour charges de service public					15 011	15 011
Transferts					115	65
P163 – Jeunesse et vie associative	183	183			99	79
Subventions pour charges de service public	183	183				
Transferts					99	79
P102 – Accès et retour à l'emploi	31	19				13
Transferts	31	19				13
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	61	52			33	35
Transferts	61	52			33	35
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	784	1 763			4 746	1 831
Subventions pour charges de service public	514	1 514			4 349	1 584
Transferts	270	249			397	246
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	93	122			147	204
Subventions pour charges de service public	100	122			147	204
Transferts	-6					
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	110	12			10	79
Subventions pour charges de service public						
Transferts	110	12			10	79
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	1 629	1 507			3 405	2 679
Transferts	1 629	1 507			3 405	2 679
P147 – Politique de la ville	1 113	1 113			1 487	1 487

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	1 113	1 113			1 487	1 487
P364 – Cohésion					45 365	45 365
Subventions pour charges de service public					45 363	45 363
Transferts					2	2
P162 – Interventions territoriales de l'État	981	981			30	30
Transferts	981	981			30	30
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	1 504	703			1 349	1 349
Transferts	1 504	703			1 349	1 349
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture						76
Transferts						76
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	8 695	8 695			1 250	1 250
Dotations en fonds propres	8 695	8 695			1 250	1 250
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022					50	50
Subventions pour charges de service public					50	50
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 978	856			1 500	1 893
Transferts	5 978	856			1 500	1 893
P352 – Innovation et transformation numériques					200	200
Transferts					200	200
P148 – Fonction publique	274	274			3 345	1 888
Transferts	274	274			3 345	1 888
Total	9 967 322	9 988 929	11 694 231	11 759 361	12 118 241	11 648 748

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2021 s'élèvent pour la catégorie Universités et assimilés à 11 412 M€ en AE et

11 433 M€ en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de services public	11 408 470 661	11 408 470 661
Transferts	-	-
Dotations en fonds propres	3 072 269	24 431 269
Universités et assimilés (P150)	11 411 542 930	11 432 901 930

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	11 219 277 3 116 941	11 311 627 3 149 052	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	11 161 904 11 161 904	11 806 277 11 806 277
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 566 992	3 437 880	Fiscalité affectée	89 956	118 812
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 280 714	915 282
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	986 868	1 122 589	Revenus d'activité et autres produits	2 248 996	2 310 197
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	986 853	1 118 876	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	206 106	217 082
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	15	3 713	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	244	2 439
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	504 633	573 509
Total des charges	14 786 268	14 749 507	Total des produits	14 781 570	15 150 567
Résultat : bénéfice		401 060	Résultat : perte	4 698	
Total : équilibre du CR	14 786 268	15 150 567	Total : équilibre du CR	14 786 268	15 150 567

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	271 187	730 619
Investissements	1 594 265	1 455 756	Financement de l'actif par l'État	428 023	510 175
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	395 904	233 718
			Autres ressources	162 699	32 630
Remboursement des dettes financières	38 890	898 161	Augmentation des dettes financières	128 503	1 103 015
Total des emplois	1 633 156	2 353 918	Total des ressources	1 386 316	2 610 158
Augmentation du fonds de roulement		256 240	Diminution du fonds de roulement	246 840	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Il convient de rappeler que ces données sont obtenues sur la base d'enquêtes qui sont distinctes pour le budget initial 2021 (enquête PAP 2022, à l'été 2021) et le compte financier provisoire (enquête RAP 2021, en février-mars 2022).

Au cours de l'année 2021, la catégorie Universités et assimilés présente un résultat positif de 401 M€, une capacité d'autofinancement de 730,6 M€ et une augmentation du fonds de roulement de 256 M€. L'exécution 2021 fait apparaître une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial (déficit de 4,7 M€). Le montant du solde positif est supérieur à la prévision notamment en raison d'une diminution des charges (-36,8 M€) inférieure à celle des produits (+ 369 M€)

Les produits de fonctionnement s'établissent à 15 151 M€ (+ 2,5 % par rapport au budget initial 2021). Les principaux écarts constatés au regard des prévisions portent sur une augmentation de la SCSP (+ 644,3 M€) et

une diminution des autres subventions (- 365,4 M€). L'augmentation de la SCSP est liée, pour l'essentiel, à la notification des crédits de la LPR et du plan de relance postérieurement à l'adoption des budgets initiaux.

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 14 750 M€. Le taux d'exécution est de 99,7 % au regard des budgets initiaux 2021, principalement porté par les dépenses de personnel 11 311 M€ (représentant 77 % des charges).

S'agissant de l'évolution de la situation patrimoniale, cette dernière est très largement impactée par un événement ponctuel: l'affectation de 920 M€ de dotations non consommables (DNC - ne pouvant pas être utilisés) du PIA générant 10,4 M€ d'intérêts annuels mobilisables, à l'université Paris Saclay dans le cadre de l'appel à projet initiative d'excellence-IDEX. Un premier versement à hauteur de 829,4 M€ a été fait en 1er janvier 2021, le solde sera versé ultérieurement. Cette DNC affecte le bilan pour ce montant (immobilisations financières à l'actif et dettes financières au passif) et explique très largement l'évolution inhabituelle des augmentations et remboursements de dettes financières observée en 2021 pour les universités.

Ainsi, le total des ressources permettant de financer les investissements, incluant la capacité d'autofinancement, s'élève à 2 610 M€, en augmentation de 1 224 M€ par rapport au budget initial avec une augmentation des dettes financières (+ 974,5 M€).

Le total des emplois (dépenses d'investissement) s'établit à 2 354 M€ dont 1 456 M€ au titre des investissements, représentant - 138,5 M€ initialement prévu au budget initial, pour ces derniers et 898 M€ de remboursement de dettes financières pour 39 M€ initialement prévu au budget initial. Au regard du budget initial 2021, les emplois sont en hausse de + 721 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
3 408 765	2 300 665	3 856 938

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	11 307 819	11 307 819	11 430 821	11 430 821
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	2 581 172	2 502 983	2 145 729	2 053 412
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	1 714 437	1 605 626	1 643 481	1 114 678
Dont enveloppe recherche	55 519	59 731	51 079	50 751
- Personnel enveloppe recherche	25 398	25 398	25 506	25 506
- Fonctionnement enveloppe recherche	22 319	23 507	16 869	16 280
- Investissement enveloppe recherche	7 801	10 827	8 704	8 965
Total des dépenses AE (A) CP (B)	15 603 429	15 416 428	15 220 031	14 598 910
dont contributions employeur au CAS pensions	3 113 061	3 113 061	3 146 659	3 146 659

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	13 595 309	13 969 875
Subvention pour charges de service public	11 003 957	11 454 564
Autres financements de l'État	224 795	157 009
Fiscalité affectée	89 356	105 677
Autres financements publics	847 695	787 335
Recettes propres	1 429 506	1 465 291
Recettes fléchées	1 126 338	938 877
Financements de l'État fléchés	305 152	288 097
Autres financements publics fléchés	694 844	601 261
Recettes propres fléchées	126 342	49 519
Total des recettes (C)	14 721 647	14 908 752
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	309 842
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	694 781	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 Formation initiale et continue de niveau Master	2 830 385 3 364 880	199 715 133 916	194 026 126 098	0 0	0 0	69 991 67 674	70 253 57 217	3 100 091 3 566 470	3 094 664 3 548 195	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	1 474 410 1 398 628	179 459 135 506	175 694 126 413	0 0	0 0	38 413 36 335	36 303 32 471	1 692 283 1 570 469	1 686 407 1 557 511	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	175 164 191 019	28 393 24 035	27 759 25 465	0 0	0 0	1 608 2 167	1 448 1 801	205 165 217 221	204 371 218 286	
D105 - Bibliothèque et documentation	328 788 270 580	127 510 107 801	123 086 110 771	0 0	0 0	15 469 7 120	10 223 5 859	471 767 385 502	462 097 387 211	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	724 412 874 724	171 878 160 560	165 726 154 902	0 0	0 0	50 757 63 087	49 489 66 075	947 047 1 098 370	939 627 1 095 701	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	400 796 494 838	50 129 41 915	46 901 39 032	0 0	0 0	19 685 20 831	21 493 23 967	470 610 557 584	469 190 557 837	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	456 358 612 065	78 722 78 269	80 060 76 126	0 0	0 0	38 979 75 014	42 288 65 047	574 059 765 348	578 706 753 239	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	63 729 12 579	11 439 717	8 658 682	0 0	0 0	3 111 1 147	2 366 660	78 280 14 443	74 754 13 921	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	158 602 197 067	34 216 37 340	34 044 36 171	0 0	0 0	12 879 17 680	13 793 15 113	205 697 252 087	206 439 248 351	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et	750 401 990 973	89 372 68 325	86 419 62 631	0 0	0 0	9 297 9 487	9 102 9 002	849 070 1 068 784	845 922 1 062 606	

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
de la société										
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	340 487 214 486	198 612 72 871	200 076 64 645	0 0	0 0	68 381 15 797	68 686 15 561	607 480 303 154	609 249 294 692	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	22 561 18 256	12 163 8 221	12 164 7 626	0 0	0 0	1 095 338	1 087 400	35 820 26 814	35 812 26 281	
D114 - Immobilier	229 839 287 057	637 123 664 803	604 077 635 662	0 0	0 0	1 215 201 1 198 966	1 116 365 667 950	2 082 162 2 150 827	1 950 281 1 590 668	
D115 - Pilotage et support	3 248 840 2 399 991	662 724 543 355	646 599 522 793	0 0	0 0	158 478 121 409	151 891 147 278	4 070 042 3 064 755	4 047 330 3 070 061	
D201 - Aides directes aux étudiants	10 460 11 625	33 309 24 869	32 677 24 292	0 0	0 0	1 697 815	1 677 790	45 466 37 309	44 814 36 707	
D202 - Aides indirectes	14 624 14 379	18 713 11 587	18 646 10 871	0 0	0 0	2 408 1 021	2 396 794	35 745 26 987	35 667 26 044	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	77 963 77 676	47 697 31 638	46 370 29 231	0 0	0 0	6 986 4 593	6 767 4 693	132 646 113 907	131 100 111 600	
Total	11 307 819 11 430 821	2 581 172 2 145 729	2 502 983 2 053 412	0 0	0 0	1 714 437 1 643 481	1 605 626 1 114 678	15 603 429 15 220 031	15 416 428 14 598 910	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	694 781	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	21 357	18 017
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	253 665	309 520
Autres décaissements non budgétaires	61 072	392 809
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 030 876	720 345
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	397 306
Abondement de la trésorerie fléchée	30 377	125 713
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	362 898
Total des besoins	1 030 876	1 117 651

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	309 842
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	124 862	32 313
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	227 122	359 302
Autres encaissements non budgétaires	94 319	416 193
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	446 303	1 117 651
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	584 572	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	311 846	91 306
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	303 103	0
Total des financements	1 030 876	1 117 651

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

Financements	(en milliers d'euros)	
	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire des universités et assimilés est excédentaire de 309,8 M€. Les recettes s'élèvent à 14 909 M€, composées de 13 970 M€ de recettes globalisées (soit 93,7 % des recettes totales) et de 939 M€ de recettes fléchées (6,3 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions ou contrats de recherche). La SCSP représente la recette majoritaire avec 11 455 M€ (soit 77 % des recettes). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 1 515 M€ soit 10,2 %.

Les dépenses, incluant les enveloppes de recherche, s'élèvent à 14 599 M€ en crédit de paiement. Elles sont composées de 11 431 M€ de frais de personnel (78 % des dépenses), 2 053 M€ en fonctionnement (14 %), et 1 115 M€ en investissement (7,6 %).

Le tableau d'équilibre financier permet d'explicitier la variation de trésorerie des universités, qui présente un abondement de 397 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	158 221	167 568	160 749
– sous plafond	135 941	145 366	136 240
– hors plafond	22 280	22 202	24 509
<i>dont contrats aidés</i>	75	61	91
<i>dont apprentis</i>	362	345	438
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		240	302
– rémunérés par l'État par ce programme		240	302
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'augmentation des consommations d'emplois sous plafond Etat dans les universités **(+299 ETPT)** découle principalement de la mise en œuvre des créations d'emplois au titre de la loi de programmation de la recherche (création de contrats doctoraux) d'une part et des dispositifs de la loi ORE, d'autre part.

La hausse des consommations d'emplois hors plafond **(+ 2 229 ETPT)** s'explique notamment par les emplois dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA).

OPÉRATEUR**Ecoles et formations d'ingénieurs****ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

En 2021, la catégorie "Ecoles et formations d'ingénieurs" a regroupé 33 établissements, dont 26 ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE).

Précisions sur les données d'exécution 2021

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2021, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2021, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2021 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclut toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

Subventions notifiées en 2021 pour les établissements RCE de la catégorie « Ecoles et formations d'ingénieurs »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

Année de passage aux RCE	Etablissements	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifiée en AE et en CP en 2021 au titre du programme 150 (en euros)	ETPT notifiés en 2021 au titre du programme 150
RCE (F) 2020	CENTRALE LILLE INSTITUT	26 581 262	287
RCE 2015	CENTRALE SUPELEC	40 854 257	747
RCE 2013	EC LYON	37 035 564	450
RCE 2014	EC MARSEILLE	15 010 265	163
RCE 2011	EC NANTES	23 031 529	275
RCE 2011	ENI TARBES	14 365 786	153
RCE 2015	ENSAM	74 913 792	986
RCE 2011	ENSC MONTPELLIER	9 351 097	121
RCE 2011	ENSC PARIS	12 412 164	125
RCE 2015	ENSC RENNES	7 157 370	79
RCE 2012	ENSI CAEN	12 438 753	133
RCE 2015	ENSIIE	5 690 997	55
RCE 2013	ENSMA	11 927 958	144
RCE (F) 2016	INP CLERMONT AUVERGNE	15 355 575	146
RCE 2010	INP GRENOBLE	79 709 535	1 065
RCE 2010	INP TOULOUSE	59 264 631	772
RCE (F) 2014	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	15 684 837	184
RCE 2020	INSA HAUTS-DE-FRANCE	8 781 897	100
RCE 2021	INSA LYON	95 393 472	1 165
RCE 2015	INSA DE RENNES	30 886 144	401
RCE 2011	INSA DE ROUEN	25 339 157	325
RCE 2013	INSA DE STRASBOURG	19 227 136	202

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

RCE 2012	INSA DE TOULOUSE	41 269 988	500
RCE 2010	UT BELFORT-MONTBELIARD	29 730 622	357
RCE 2010	UT COMPIEGNE	48 474 301	635
RCE 2009	UT TROYES	26 711 827	309
Total 150 - Ecoles et formations d'ingénieurs		786 599 916	9 879

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		167				178
Transferts		167				178
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	94	39				
Subventions pour charges de service public	94	39				
P362 – Écologie					96 908	22 009
Dotations en fonds propres					95 069	20 170
Transferts					1 839	1 839
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture						52
Transferts						52
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		24				
Transferts		24				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					16	16
Transferts					16	16
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	10	10				
Transferts	10	10				
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	807	257			5 579	651
Transferts	807	257			5 579	651
P129 – Coordination du travail gouvernemental					3	3
Transferts					3	3
P203 – Infrastructures et services de transports						
Transferts						
P113 – Paysages, eau et biodiversité	58	58			63	63
Transferts	58	58			63	63
P181 – Prévention des risques	20	20			18	18
Transferts	20	20			18	18
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	78	78			3	3
Transferts	78	78			3	3
P230 – Vie de l'élève					11	11
Transferts					11	11
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale		30				
Transferts		30				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	705 437	705 288	735 048	737 370	808 325	810 897

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	699 991	699 991	732 013	732 013	806 755	806 755
Dotations en fonds propres	5 446	5 279	3 035	5 357	1 570	4 142
Transferts		18				
P231 – Vie étudiante	4 127	4 127	4 766	4 766	4 088	4 088
Subventions pour charges de service public	2 005	2 005	2 710	2 710	1 879	1 879
Transferts	2 122	2 122	2 056	2 056	2 209	2 209
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 470	3 594			4 390	4 488
Subventions pour charges de service public	172	172			63	63
Dotations en fonds propres	1 943	1 897			3 114	3 138
Transferts	1 355	1 526			1 213	1 287
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		902				665
Transferts		902				665
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	11 922	11 076	9 361	9 361	9 071	9 741
Subventions pour charges de service public	9 107	9 107	9 361	9 361	9 071	9 071
Transferts	2 815	1 969				671
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		228			150	565
Transferts		228			150	565
P207 – Sécurité et éducation routières					2	2
Transferts					2	2
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	8	8				
Transferts	8	8				
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	2	2			5	5
Transferts	2	2			5	5
P363 – Compétitivité					4 086	3 745
Subventions pour charges de service public					3 517	3 517
Transferts					569	228
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi						
Transferts						
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	67	20			110	1 000
Transferts	67	20			110	1 000
P147 – Politique de la ville	393	395			352	344
Transferts	393	395			352	344
P364 – Cohésion					399	399
Subventions pour charges de service public					399	399
P162 – Interventions territoriales de l'État	50	45				
Transferts	50	45				
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	1 316	1 316				
Dotations en fonds propres	1 316	1 316				
P148 – Fonction publique					11	11
Transferts					11	11
Total	727 859	727 683	749 175	751 498	933 587	858 951

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus, qui regroupe de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs, en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2021 s'élèvent pour la catégorie Ecoles et formation d'ingénieurs à 806,7 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charge de service public	806 754 563	806 754 563
Transferts	-	-
Dotations en fonds propres	-	-
Ecoles et formation d'ingénieurs (P150)	806 754 563	806 754 563

COMPTES FINANCIERS 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	857 463	820 729	Subventions de l'État	800 788	822 560
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	196 357	194 469	<i>– subventions pour charges de service public</i>	800 788	822 560
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	452 048	408 938	Fiscalité affectée	4 275	7 268
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	132 314	102 239
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	140 644	147 540	Revenus d'activité et autres produits	372 999	346 902
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	140 644	146 851	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	43 387	33 500
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		689	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		200
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	60 077	71 379
Total des charges	1 309 511	1 229 667	Total des produits	1 310 375	1 278 968
Résultat : bénéfice	863	49 301	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 310 375	1 278 968	Total : équilibre du CR	1 310 375	1 278 968

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	38 043	91 763
Investissements	205 894	145 256	Financement de l'actif par l'État	41 933	31 343
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	60 441	57 283
			Autres ressources	17 892	5 818
Remboursement des dettes financières	4 579	5 068	Augmentation des dettes financières	512	758
Total des emplois	210 473	150 324	Total des ressources	158 822	186 964
Augmentation du fonds de roulement		36 639	Diminution du fonds de roulement	51 651	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2021, la catégorie des Ecoles d'ingénieurs affiche un résultat positif de 49,3 M€, une capacité d'autofinancement de 91,7 M€ et un apport au fonds de roulement de 36,6 M€.

L'exécution 2021 présente une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial de +48,4 M€. Cette hausse est due à une diminution des charges (Personnel -36,7 M€, Fonctionnement -43 M€) malgré une diminution des produits (-31,4 M€).

Les produits de fonctionnement s'établissent 1 279 M€ (soit 97,6 % du budget initial). Cette diminution au regard du budget initial 2021 (- 31,4 M€) s'explique notamment par les revenus d'activités et autres produits (- 26,1 M€)

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 1 230 M€. Le taux d'exécution est de 94 % par rapport au budget initial, principalement porté par les dépenses de personnel (820,7 M€), en baisse au regard du budget initial (- 36,7 M€).

Le total des ressources permettant de financer les investissements incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 187 M€, en augmentation de 28 M€. Cette augmentation s'explique notamment par une capacité d'autofinancement plus élevée.

Les dépenses d'investissement (total des emplois) s'établissent à 150 M€, soit - 60 M€ par rapport au budget initial 2021.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
408 634	272 280	424 669

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	862 127	862 127	826 738	826 738
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	323 671	310 618	251 851	238 498
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	195 856	208 457	177 341	132 289
Dont enveloppe recherche	31 335	30 123	0	0
- Personnel enveloppe recherche	21 600	21 600	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	6 793	5 503	0	0
- Investissement enveloppe recherche	2 942	3 020	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 381 654	1 381 201	1 255 930	1 197 525
dont contributions employeur au CAS pensions	196 418	196 418	194 480	194 480

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	1 138 256	1 121 962
Subvention pour charges de service public	796 769	800 145
Autres financements de l'État	14 111	9 719
Fiscalité affectée	3 283	3 578
Autres financements publics	77 562	72 639
Recettes propres	246 532	235 882
Recettes fléchées	166 477	126 900
Financements de l'État fléchés	30 651	31 852
Autres financements publics fléchés	113 350	73 584
Recettes propres fléchées	22 477	21 464
Total des recettes (C)	1 304 733	1 248 863
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	51 338
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	76 468	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
101 Formation initiale et continue de niveau Licence	9 210 7 380	880 634	887 713	0 0	0 0	319 237	319 241	10 410 8 251	10 416 8 334
102 Formation initiale et continue de niveau Master	305 701 331 176	66 861 45 434	65 129 45 187	0 0	0 0	19 958 13 531	20 895 11 792	392 521 390 141	391 725 388 155
103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	9 711 10 263	1 495 892	1 379 977	0 0	0 0	1 991 974	1 972 199	13 197 12 130	13 062 11 440
105 Bibliothèque et documentation	9 059 8 775	6 695 5 437	6 332 5 498	0 0	0 0	137 128	137 165	15 891 14 340	15 528 14 437
106 Recherche universitaire en science de la vie,	19 678 17 558	6 677 3 849	6 411 3 765	0 0	0 0	2 975 2 260	3 088 1 091	29 330 23 666	29 177 22 413

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
biotechnologie et santé										
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	54 136 79 326		13 880 7 215	14 028 7 169	0 0	0 0	7 392 6 262	7 371 5 543	75 408 92 802	75 535 92 038
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	145 153 165 842		43 078 29 572	42 984 28 088	0 0	0 0	26 244 28 103	31 771 25 823	214 475 223 517	219 909 219 753
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	334 370		231 88	231 106	0 0	0 0	21 32	21 31	586 490	586 507
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	150 2 351		166 268	170 238	0 0	0 0	46 181	50 157	362 2 800	370 2 746
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	3 218 1 954		354 404	354 373	0 0	0 0	39 68	39 16	3 612 2 427	3 612 2 343
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	34 219 16 091		11 053 3 878	9 714 3 777	0 0	0 0	5 462 2 623	5 604 2 184	50 735 22 592	49 537 22 052
113 Diffusion des savoirs et musées	687 2 560		358 3 048	358 3 664	0 0	0 0	22 10 705	22 3 806	1 067 16 312	1 067 10 029
114 Immobilier	28 077 34 723		72 595 68 403	66 365 60 698	0 0	0 0	116 398 102 167	122 398 73 028	217 071 205 293	216 840 168 449
115 Pilotage et support	233 686 140 145		75 510 62 894	72 090 59 131	0 0	0 0	14 721 9 902	14 640 8 052	323 917 212 941	320 416 207 329
201 Aides directes aux étudiants	232 91		6 576 4 275	6 851 4 141	0 0	0 0	38 11	38 11	6 845 4 376	7 120 4 242
202 Aides indirectes	6 766 6 000		15 016 14 032	15 106 13 445	0 0	0 0	76 129	76 117	21 858 20 162	21 948 19 562
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 108 2 134		2 247 1 528	2 229 1 529	0 0	0 0	16 29	16 32	4 371 3 690	4 353 3 694
Total	862 127 826 738		323 671 251 851	310 618 238 498	0 0	0 0	195 856 177 341	208 457 132 289	1 381 654 1 255 930	1 381 201 1 197 525

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	76 468	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	4 710	4 972
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	28 695	52 607
Autres décaissements non budgétaires	23 812	16 240
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	133 685	73 818
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	36 099

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Abondement de la trésorerie fléchée	4 721	21 352
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	28 871
Total des besoins	133 685	109 917

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	51 338
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	584	647
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	29 170	44 068
Autres encaissements non budgétaires	25 681	13 864
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	55 435	109 917
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	78 250	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	33 680	14 124
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	49 291	0
Total des financements	133 685	109 917

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire pour les Ecoles et formations d'ingénieurs est excédentaire de 51,3 M€.

Les recettes en 2021 s'élèvent à 1 249 M€, composées de 1 122 M€ de recettes globalisées (90 % des recettes totales) et de 127 M€ de recettes fléchées (10 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). La SCSP représente la recette majoritaire avec 800 M€ (64 % des recettes), les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 257,3 M€ soit 20,5 %.

Les dépenses s'élèvent à 1 198 M€ en crédit de paiement, composées de 827 M€ de frais de personnel (69 % des dépenses), 238 M€ en fonctionnement (20 %), et 132 M€ en investissement (11 %).

Le tableau d'équilibre financier permet d'explicitier la variation de trésorerie des écoles et formations d'ingénieurs, qui représente un abondement de 36,1 M€.

Cette augmentation s'explique par la somme des opérations budgétaires (solde budgétaire) et des opérations non budgétaires : les opérations liées aux emprunts, aux opérations gérées pour compte de tiers (organisme chef de file dans le cadre d'un programme européen, TVA...) ou d'autres encaissements ou décaissements non budgétaires.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 688	11 592	12 054
– sous plafond	8 263	8 730	9 288
– hors plafond	2 425	2 862	2 766
dont contrats aidés	7	2	4
dont apprentis	51	54	49
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1 963	844
– rémunérés par l'État par ce programme		1 963	844
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'augmentation des consommations sous plafond Etat (**+ 1 025 ETPT**) et hors plafond (**+ 341 ETPT**) dans la catégorie des « Ecoles et formations d'ingénieurs » découle principalement de l'accession aux responsabilités et compétences élargies de l'INSA de Lyon au 1er janvier 2021, d'une part et d'autre part, de l'intégration de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne au sein de l'École Centrale de Lyon au 1er janvier 2021.

OPÉRATEUR

Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, la catégorie Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche a regroupé 37 établissements, dont 11 bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE). L'École Nationale des Chartes intègre cette catégorie en 2021. Les établissements de cette catégorie présentent un fonctionnement et des missions divers mais tous partagent la particularité de participer à l'enseignement supérieur et à la recherche publique.

Précisions sur les données d'exécution 2021

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2021, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2021, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2021 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclut toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

Subventions notifiées en 2021 pour les établissements RCE de la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

Année de passage aux RCE	Etablissements	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifiée en AE et CP en 2021 au titre du programme 150 (en euros)	
		ETPT notifiés en 2021 au titre du programme 150	
RCE 2013	CNAM	113 575 079	1 386
RCE 2012	COLLEGE DE FRANCE	33 698 038	366
RCE 2012	EHESS PARIS	50 399 816	658
RCE 2021	ENC	9 876 356	136
RCE 2010	ENS	91 003 007	1 387

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

RCE 2010	ENS LYON	119 924 800	1 976
RCE 2011	ENS PARIS-SACLAY	85 527 818	1 451
RCE 2014	ENS RENNES	20 899 880	372
RCE 2013	EPHE	34 415 655	370
RCE 2019	OBSERVATOIRE DE PARIS	31 380 116	346
RCE 2011	PARIS DAUPHINE	59 959 479	744
Total 150 - Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche		650 660 044	9 192

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	8	9				4
Transferts	8	9				4
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	25	80			18	157
Transferts	25	80			18	157
P232 – Vie politique, culturelle et associative	285	185			110	225
Subventions pour charges de service public	210	185			95	150
Transferts	75				15	75
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	21	21			15	15
Transferts	21	21			15	15
P362 – Écologie					13 430	2 374
Dotations en fonds propres					13 185	2 374
Transferts					245	
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	925	428			104	459
Subventions pour charges de service public		134				185
Transferts	925	294			104	274
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	49	25				
Transferts	49	25				
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	18					
Transferts	18					
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		385				108
Transferts		385				108
P175 – Patrimoines	4 015	4 015	4 006	4 006	4 004	3 979
Subventions pour charges de service public	3 700	3 700	3 888	3 888	3 699	3 699
Dotations en fonds propres			118	118	226	226
Transferts	315	315			80	55
P131 – Création	12	12			300	300
Transferts	12	12			300	300
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			284	284	567	608
Subventions pour charges de service public			284	284		
Transferts					567	608
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la	154	154			154	146

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
culture						
Subventions pour charges de service public	68	68			19	19
Transferts	86	86			135	127
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	177	24			1 038	15
Transferts	177	24			1 038	15
P212 – Soutien de la politique de la défense	400	230				230
Transferts	400	230				230
P134 – Développement des entreprises et régulations	464	464				
Transferts	464	464				
P129 – Coordination du travail gouvernemental	299	66			20	176
Transferts	299	66			20	176
P203 – Infrastructures et services de transports	49	107			23	142
Transferts	49	107			23	142
P113 – Paysages, eau et biodiversité	2 728	2 707	1 370	1 370	3 669	3 683
Subventions pour charges de service public	1 370	1 370	1 370	1 370	1 740	1 740
Dotations en fonds propres					500	500
Transferts	1 358	1 337			1 429	1 443
P181 – Prévention des risques	365	329			615	565
Transferts	365	329			615	565
P174 – Énergie, climat et après-mines	419	238				181
Transferts	419	238				181
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables					36	24
Transferts					36	24
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	310	310			91	91
Subventions pour charges de service public	310	310			91	91
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	328	308			188	208
Subventions pour charges de service public	175	175			175	175
Transferts	153	133			13	33
P230 – Vie de l'élève	1	1			88	88
Subventions pour charges de service public					75	75
Transferts	1	1			13	13
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	353	353			323	323
Subventions pour charges de service public	352	352			322	322
Transferts	0	0			0	0
P104 – Intégration et accès à la nationalité française					51	51
Transferts					51	51
P107 – Administration pénitentiaire						
Transferts						
P180 – Presse et médias	193	77				
Transferts	193	77				
P334 – Livre et industries culturelles	45	45			44	44
Subventions pour charges de service public					4	4
Transferts	45	45			40	40
P123 – Conditions de vie outre-mer	772	824			77	75

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	772	824			77	75
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	828 260	829 878	837 647	838 385	870 708	874 613
Subventions pour charges de service public	811 554	811 554	815 522	815 522	854 546	854 546
Dotations en fonds propres	14 650	16 268	21 124	21 863	13 800	17 705
Transferts	2 056	2 056	1 000	1 000	2 362	2 362
P231 – Vie étudiante	1 509	1 505	730	730	1 947	1 947
Subventions pour charges de service public	615	615	730	730	1 061	1 061
Transferts	894	890			886	886
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 990	4 161			1 817	1 940
Subventions pour charges de service public	3 385	3 385			1 518	1 518
Dotations en fonds propres	580	751				125
Transferts	25	25			298	297
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-1					
Transferts	-1					
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		207				133
Transferts		207				133
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	494	476				
Subventions pour charges de service public	307	307				
Transferts	188	169				
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins					180	60
Transferts					180	60
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	4	4				
Transferts	4	4				
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes		24				
Transferts		24				
P363 – Compétitivité					1 276	1 276
Subventions pour charges de service public					1 276	1 276
P163 – Jeunesse et vie associative	15	15			66	66
Subventions pour charges de service public	15	15			3	3
Transferts					63	63
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	35	23			39	31
Subventions pour charges de service public	25	13			29	21
Transferts	10	10			10	10
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	53				
Subventions pour charges de service public	0	53				
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	18	33				18
Transferts	18	33				18
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		20				20
Transferts		20				20
P147 – Politique de la ville	348	348			313	313
Transferts	348	348			313	313
P364 – Cohésion					1 460	1 460

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public					1 460	1 460
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	364	364			350	350
Dotations en fonds propres	364	364			350	350
P148 – Fonction publique	104	104			1 014	839
Transferts	104	104			1 014	839
Total	847 555	848 609	844 036	844 774	904 131	897 334

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus, qui regroupe de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs, en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2021 s'élèvent pour la catégorie Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche à 870,7 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de services public	854 603 556	854 603 556
Transferts	2 362 100	2 362 100
Dotations en fonds propres	13 800 000	13 800 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	870 765 656	870 765 656

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	847 162	799 714	Subventions de l'État	842 743	878 895
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	166 602	161 984	– subventions pour charges de service public	842 743	878 895
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	509 128	511 309	Fiscalité affectée	2 113	6 669
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	116 528	92 989
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	106 617	116 671	Revenus d'activité et autres produits	404 648	401 739
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	106 617	116 507	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	59 513	52 789
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		163	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		151
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	28 414	40 835
Total des charges	1 356 291	1 311 022	Total des produits	1 366 032	1 380 292
Résultat : bénéfice	9 741	69 270	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 366 032	1 380 292	Total : équilibre du CR	1 366 032	1 380 292

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	28 431	92 166
Investissements	167 505	145 377	Financement de l'actif par l'État	27 362	46 968
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	42 436	9 418
			Autres ressources	883	-572
Remboursement des dettes financières	21 566	24 023	Augmentation des dettes financières	27 273	49 599
Total des emplois	189 071	169 400	Total des ressources	126 386	197 579
Augmentation du fonds de roulement		28 178	Diminution du fonds de roulement	62 686	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2021, les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR) affichent un résultat de 69 M€, une capacité d'autofinancement de 92 M€ et un apport au fonds de roulement de 28 M€.

L'exécution de l'année 2021 présente une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial de 2021 de + 59,5 M€. Cette hausse est due principalement à une diminution des charges de personnel (- 47,4 M€).

Les produits de fonctionnement s'établissent à 1 380 M€. L'augmentation constatée par rapport au budget initial (+ 14 M€) s'explique notamment par l'augmentation de la SCSP (+ 36 M€)

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 1 311 M€. Le taux d'exécution par rapport au budget initial est de 96,7 %, principalement en raison des dépenses de personnel qui se sont avérées moins élevées que prévue (- 47,4 M€)

Le total des ressources permettant de financer les investissements incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 197,6 M€ soit 71 M€ en plus par rapport au budget initial (soit + 56,3 %). Cette augmentation s'explique par l'augmentation des dettes financières, l'augmentation de l'actif par l'Etat et la capacité d'autofinancement.

Le total des dépenses d'investissement (total des emplois) s'établit à 169 M€, soit - 19,7 M€ par rapport au budget initial, et un taux d'exécution de 89,6 %.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
636 164	467 733	702 775

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	852 527	852 527	832 769	832 769
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	403 152	395 100	361 880	344 160
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	179 433	173 078	133 629	138 328
Dont enveloppe recherche	3 642	1 780	3 258	1 668
- Personnel enveloppe recherche	1 780	1 780	1 668	1 668
- Fonctionnement enveloppe recherche	1 862	0	1 589	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 435 112	1 420 705	1 328 278	1 315 257
dont contributions employeur au CAS pensions	166 602	166 602	162 205	162 205

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	1 168 969	1 196 451
Subvention pour charges de service public	834 380	856 275
Autres financements de l'État	17 972	19 114
Fiscalité affectée	2 058	2 681
Autres financements publics	42 381	46 050
Recettes propres	272 177	272 331
Recettes fléchées	150 591	140 164
Financements de l'État fléchés	22 509	14 353
Autres financements publics fléchés	93 781	97 281
Recettes propres fléchées	34 301	28 530
Total des recettes (C)	1 319 560	1 336 615
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	21 358
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	101 145	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	70 424 78 992	11 187 9 155	11 262 8 575	0 0	0 0	1 375 966	1 393 1 050	82 986 89 113	83 080 88 617	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	229 689 250 300	27 235 21 201	27 283 20 128	0 0	0 0	2 358 2 778	2 482 2 782	259 283 274 280	259 455 273 211	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	32 955 31 384	38 788 22 676	35 498 26 033	0 0	0 0	138 44	138 44	71 881 54 104	68 591 57 461	
D105 - Bibliothèque et documentation	31 051 30 618	15 206 14 582	16 562 15 466	0 0	0 0	1 508 1 242	1 797 1 771	47 766 46 442	49 409 47 856	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	22 701 20 053	7 448 6 737	7 250 6 353	0 0	0 0	3 114 3 051	3 073 2 784	33 262 29 842	33 024 29 191	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	21 365 12 946	3 448 1 968	3 573 1 889	0 0	0 0	688 483	674 449	25 502 15 398	25 612 15 284	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	28 049 25 601	8 458 7 140	8 246 6 312	0 0	0 0	7 520 6 021	8 136 5 834	44 027 38 762	44 431 37 746	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0 6	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 6	0 7	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	23 886 27 515	5 294 6 503	5 178 6 324	0 0	0 0	2 161 4 146	2 059 4 832	31 341 38 164	31 122 38 671	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et	116 007 104 900	30 839 21 423	29 023 19 974	0 0	0 0	1 647 1 476	1 782 1 342	148 493 127 799	146 813 126 215	

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
de la société										
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	12 631 11 957		7 221 3 602	6 949 3 086	0 0	0 0	3 003 1 945	3 277 2 547	22 855 17 504	22 856 17 589
D113 - Diffusion des savoirs et musées	15 047 16 641		8 807 8 402	8 173 7 387	0 0	0 0	1 201 1 516	1 196 1 425	25 055 26 559	24 416 25 452
D114 - Immobilier	25 341 23 370		89 856 103 375	89 268 92 276	0 0	0 0	123 685 83 007	107 157 84 564	238 883 209 753	221 767 200 210
D115 - Pilotage et support	212 400 193 276		127 710 116 488	125 448 111 569	0 0	0 0	30 596 26 455	39 479 28 374	370 706 336 219	377 327 333 220
D201 - Aides directes aux étudiants	8 099 3 326		18 504 14 443	18 210 14 433	0 0	0 0	271 407	270 410	26 874 18 176	26 580 18 169
D202 - Aides indirectes	500 70		895 2 623	925 2 925	0 0	0 0	40 7	36 7	1 435 2 700	1 461 3 002
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 380 1 813		2 256 1 562	2 253 1 430	0 0	0 0	129 83	128 113	4 765 3 459	4 761 3 356
Total	852 527 832 769		403 152 361 880	395 100 344 160	0 0	0 0	179 433 133 629	173 078 138 328	1 435 112 1 328 278	1 420 705 1 315 257

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	101 145	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	16 582	16 699
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	38 954	40 379
Autres décaissements non budgétaires	6 988	34 202
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	163 669	91 279
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	55 913
Abondement de la trésorerie fléchée	190	22 252
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	45 261
Total des besoins	163 669	147 192

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	21 358
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	27 283	53 898
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	33 681	38 090
Autres encaissements non budgétaires	15 321	33 846
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	76 284	147 192
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	87 385	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	27 681	11 600
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	59 894	0
Total des financements	163 669	147 192

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Financements	(en milliers d'euros)	
	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR) est excédentaire de 21,4 M€.

Les recettes en 2021 s'élèvent à 1 337 M€, composées de 1 196 M€ de recettes globalisées (89,5 % des recettes totales) et de 140 M€ de recettes fléchées (10,5 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). La SCSP représente la recette majoritaire avec 856 M€ (64 % des recettes), les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 301 M€ soit 22,5 %.

Les dépenses s'élèvent à 1 315 M€ en crédits de paiement, composées de 833 M€ de frais de personnel (63 % des dépenses), 344 M€ en fonctionnement (26 %), et 138 M€ en investissement (10,5 %).

Le tableau de l'équilibre financier présente un abondement de trésorerie de 56 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	12 562	13 856	12 871
– sous plafond	10 300	10 823	10 486
– hors plafond	2 262	3 033	2 385
<i>dont contrats aidés</i>	13	1	16
<i>dont apprentis</i>	65	55	78
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3 060	2 872
– rémunérés par l'État par ce programme		3 023	2 838
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		37	34
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'augmentation des consommations sous plafond Etat (+ 186 ETPT) et hors plafond (+ 123 ETPT) dans la catégorie des « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche) découle principalement de l'accession aux responsabilités et compétences élargies de l'École nationale des Chartes (125 ETPT) au 1er janvier 2021.

OPÉRATEUR

Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, la catégorie des « Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » comptait 13 opérateurs.

Précisions sur les données d'exécution 2021

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2021, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2021, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2021 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements, il convient de se référer en priorité au tableau "Financement de l'Etat".

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	30	30			36	36
Transferts	30	30			36	36
P362 – Écologie					860	60
Dotations en fonds propres					860	60
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					8	8
Transferts					8	8
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	45	45			50	50
Subventions pour charges de service public	30	30				
Transferts	15	15			50	50
P212 – Soutien de la politique de la défense					150	
Transferts					150	
P134 – Développement des entreprises et régulations		37				
Transferts		37				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	9 988	9 988			1 132	1 132
Subventions pour charges de service public	9 988	9 988			1 132	1 132
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	59 355	59 355	52 627	53 007	64 230	64 230
Subventions pour charges de service public	58 655	58 655	51 465	51 465	64 230	64 230
Dotations en fonds propres	700	700	1 161	1 541		
P231 – Vie étudiante	70	70				
Subventions pour charges de service public	70	70				
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	18 650	18 650	9 201	9 201	19 023	19 023
Subventions pour charges de service public	18 610	18 610	9 201	9 201	19 023	19 023
Transferts	40	40				
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	254	254			247	247
Subventions pour charges de service public	254	254				
Transferts					247	247
P363 – Compétitivité					5 447	5 447
Subventions pour charges de service public					5 447	5 447
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	312	312			516	457

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	312	312			374	343
Transferts					143	114
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique					708	346
Dotations en fonds propres					170	70
Transferts					538	276
P352 – Innovation et transformation numériques					638	553
Transferts					638	553
Total	88 705	88 742	61 828	62 208	93 044	91 588

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus, qui regroupe de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs, en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2021 s'élèvent pour la catégorie Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche à 64,9 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de services public	64 230 450	64 230 450
Transferts	-	-
Dotations en fonds propres	664 825	664 825
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	64 895 275	64 895 275

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	35 533	33 229	Subventions de l'État	77 575	89 011
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 363	1 468	– subventions pour charges de service public	77 575	89 011
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	465 974	351 211	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	302 413	159 957
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	20 178	26 182	Revenus d'activité et autres produits	124 294	148 457
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	14 085	19 928	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	649	373
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	6 093	6 254	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	5 827	6 082
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3 888	6 472
Total des charges	501 507	384 440	Total des produits	504 282	397 426
Résultat : bénéfice	2 775	12 985	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	504 282	397 426	Total : équilibre du CR	504 282	397 426

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	12 589	26 240
Investissements	33 669	27 404	Financement de l'actif par l'État	825	1 170
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 301	841
			Autres ressources	5 827	13 638
Remboursement des dettes financières	3 655	3 733	Augmentation des dettes financières		51
Total des emplois	37 323	31 137	Total des ressources	20 541	41 941
Augmentation du fonds de roulement		10 804	Diminution du fonds de roulement	16 782	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2021, la catégorie des opérateurs de soutien de l'enseignement supérieur et de recherche (OSES) affiche un résultat positif de 13 M€, une capacité d'autofinancement de 26 M€ et une augmentation du fonds de roulement de 10,8 M€.

Les produits de fonctionnement s'établissent à 397,4 M€. Le taux d'exécution de ces recettes en 2021 est de 79 % par rapport au budget initial. Ceci s'explique par la diminution des autres subventions (-142,5 M€).

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 384,4 M€. Le taux d'exécution s'élève à 77 % par rapport au budget initial. Ce pourcentage s'explique par la diminution du fonctionnement autre que les charges de personnel (-114,8 M€).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Le total des ressources permettant de financer les investissements s'élève à 42 M€, soit une augmentation de 104 % par rapport au budget initial.

Les dépenses d'investissement (total des emplois) s'établissent à 31 M€, dont 27,4 M€ au titre de l'investissement.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
300 882	248 753	385 887

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	35 633	35 633	34 465	34 465
Fonctionnement	402 936	443 303	394 063	319 137
Intervention	0	0	0	0
Investissement	34 282	33 009	22 706	27 508
Total des dépenses AE (A) CP (B)	472 852	511 945	451 234	381 110
dont contributions employeur au CAS pensions	1 363	1 363	1 468	1 468

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	132 090	136 210
Subvention pour charges de service public	43 948	55 928
Autres financements de l'État	2 163	2 498
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	12 878	12 119
Recettes propres	73 101	65 665
Recettes fléchées	366 247	332 317
Financements de l'État fléchés	37 378	34 456
Autres financements publics fléchés	310 412	259 115
Recettes propres fléchées	18 457	38 746
Total des recettes (C)	498 337	468 527
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	87 417
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	13 608	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	2 0	166 160	163 153	0 0	0 0	28 29	28 27	196 189	193 180	
D105 - Bibliothèque et documentation	4 070 3 646	23 190 15 578	59 689 52 861	0 0	0 0	1 631 523	2 256 969	28 891 19 747	66 015 57 477	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	110 158	85 4 431	85 4 432	0 0	0 0	10 9	10 9	205 4 599	205 4 599	
D114 - Immobilier	872 723	36 586 52 863	52 323 35 586	0 0	0 0	13 020 10 723	13 948 10 485	50 479 64 308	67 143 46 793	
D115 - Pilotage et support	30 569 29 928	342 788 320 909	330 904 225 968	0 0	0 0	19 586 11 421	16 759 16 017	392 943 362 258	378 232 271 912	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	11 10	121 122	138 137	0 0	0 0	7 1	7 1	139 133	156 148	
Total	35 633 34 465	402 936 394 063	443 303 319 137	0 0	0 0	34 282 22 706	33 009 27 508	472 852 451 234	511 945 381 110	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	13 608	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 661	3 708
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	12 925	13 579
Autres décaissements non budgétaires	20	659
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	30 213	17 946
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	85 677
Abondement de la trésorerie fléchée	4 252	88 639
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	30 213	103 623

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	87 417
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	53
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10 599	14 798
Autres encaissements non budgétaires	800	1 356
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	11 399	103 623
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	18 814	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 918	2 918
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18 147	43
Total des financements	30 213	103 623

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

Le solde budgétaire pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR) est excédentaire de 87,4 M€.

Les recettes en 2021 s'élèvent à 468,5 M€, composées de 136 M€ de recettes globalisées (29 % des recettes totales) et de 332 M€ de recettes fléchées (71 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 104 M€ soit 22,3 %. La SCSP est de 56 M€ (12 % des recettes).

Les dépenses s'élèvent à 381 M€ en crédit de paiement, composées de 34,5 M€ de frais de personnel (9 % des dépenses), 319 M€ en fonctionnement (84 %), et 27,5 M€ en investissement (7 %).

Le tableau de l'équilibre financier présente un abondement de la trésorerie de 85,7 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	472	470	407
– sous plafond	216	191	236
– hors plafond	256	279	171
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		645	621
– rémunérés par l'État par ce programme		645	621
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les consommations d'emplois sont restées stables en 2021 concernant la catégorie des opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche.

OPÉRATEUR

EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

La création de l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF), par transformation de l'Etablissement Public du Campus de Jussieu (décret n° 2010-965 du 26 août 2010), a pris effet le 1^{er} septembre 2010. L'EPAURIF contribue à mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière des activités d'enseignement supérieur et de recherche et des équipements de vie étudiante dans la région Ile-de-France.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	-22 773	7 704	7 500	7 500	7 673	7 673
Subventions pour charges de service public	7 423	7 423	7 500	7 500	7 423	7 423
Dotations en fonds propres	-30 196	281			250	250
Total	-22 773	7 704	7 500	7 500	7 673	7 673

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	5 816	5 621	Subventions de l'État	7 423	7 649
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	460	415	– subventions pour charges de service public	7 423	7 649
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 199	2 799	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	370	370
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	80	61	Revenus d'activité et autres produits	676	997
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	80	61	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		10
Total des charges	9 015	8 420	Total des produits	8 468	9 016
Résultat : bénéfice		597	Résultat : perte	547	
Total : équilibre du CR	9 015	9 016	Total : équilibre du CR	9 015	9 016

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	467		Capacité d'autofinancement		648
Investissements	246	155	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		723
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	714	155	Total des ressources		1 371
Augmentation du fonds de roulement		1 216	Diminution du fonds de roulement	714	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
75 672	61 650	85 274

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 392	6 392	6 181	6 181
Fonctionnement	2 293	2 544	2 110	2 050
Intervention	0	0	0	0
Investissement	270	246	136	155
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 954	9 182	8 428	8 386
dont contributions employeur au CAS pensions	460	460	415	415

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	8 398	9 303
Subvention pour charges de service public	7 423	7 423
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	976	1 881
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	8 398	9 303
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	917
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	784	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
114 - Immobilier	0	1 231	1 293	0	0	0	0	1 231	1 293
	0	1 206	1 177	0	0	0	0	1 206	1 177
Autres moyens généraux	0	422	510	0	0	270	246	692	757
	0	489	434	0	0	136	155	626	589
Etudes générales et conseil	0	450	550	0	0	0	0	450	550
	0	174	283	0	0	0	0	174	283
Ressources humaines	6 392	190	190	0	0	0	0	6 582	6 582
	6 181	241	156	0	0	0	0	6 422	6 337
Total	6 392	2 293	2 544	0	0	270	246	8 954	9 182
	6 181	2 110	2 050	0	0	136	155	8 428	8 386

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	784	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	139 863	65 406
Autres décaissements non budgétaires	0	7 703
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	140 647	73 110
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	9 603
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	9 603
Total des besoins	140 647	82 712

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	917
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	131 433	81 347
Autres encaissements non budgétaires	0	448
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	131 433	82 712
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	9 214	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 214	0
Total des financements	140 647	82 712

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	78	71	78
– sous plafond	69	69	62
– hors plafond	9	2	16
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les consommations d'emplois ont légèrement augmenté en 2021 concernant l'EPAURIF.

OPÉRATEUR

Communautés d'universités et d'établissements

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, il existe 9 ComUE : Normandie Université, Université de Bourgogne Franche-Comté, Université de Lyon, Université Paris-Est, Université Paris-Lumière, Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, HESAM, et Université confédérale Léonard de Vinci, Université Angers-Le Mans.

Précisions sur les données d'exécution 2021

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2021, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2021, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2021 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de

certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclut toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

Subventions notifiées en 2021 pour les établissements RCE de la catégorie « Communautés d'universités et établissements »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

Année de passage aux RCE	Etablissements	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifiée en AE et CP en 2021 au titre du programme 150 (en euros)	
		ETPT notifiés en 2021 au titre du programme 150	
RCE 2017	ComUE Lyon	7 014 079	95
RCE 2019	ComUE Toulouse	8 055 159	89
Total 150 - Communautés d'universités et d'établissements		15 069 238	184

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	12	12				
Transferts	12	12				
P362 – Écologie					2 570	934
Dotations en fonds propres					2 570	934
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		125				
Transferts		125				
P131 – Création	4	4				
Transferts	4	4				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					83	83
Transferts					83	83
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	15	15				
Transferts	15	15				
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense		74			59	71
Transferts		74			59	71
P129 – Coordination du travail gouvernemental	27	27			30	30
Transferts	27	27			30	30
P113 – Paysages, eau et biodiversité					15	
Transferts					15	
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	10	10				
Transferts	10	10				
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	12	12			10	10

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	12	12			10	10
P334 – Livre et industries culturelles	45	45			45	45
Transferts	45	45			45	45
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	-104 337	18 754	19 199	19 579	20 323	20 323
Subventions pour charges de service public	18 656	18 656	18 703	18 703	20 323	20 323
Dotations en fonds propres	-122 993	98	497	877		
P231 – Vie étudiante	105	105	286	286	101	101
Subventions pour charges de service public	100	100	286	286	100	100
Transferts	5	5			1	1
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	322	338			237	237
Subventions pour charges de service public	250	250			150	150
Dotations en fonds propres	-1	15				
Transferts	73	73			87	87
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables						29
Transferts						29
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	60	60				
Transferts	60	60				
P363 – Compétitivité					3 000	3 000
Subventions pour charges de service public					3 000	3 000
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	70	98				21
Transferts	70	98				21
P147 – Politique de la ville	38	38			16	16
Transferts	38	38			16	16
Total	-103 618	19 715	19 485	19 865	26 488	24 899

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus, qui regroupe de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs, en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2021 s'élèvent pour la catégorie ComUE à 20,3 M€ en AE et en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de services public	20 322 605	20 322 605
Transferts	-	-
Dotations en fonds propres	-	-
ComUE (P150)	20 322 605	20 322 605

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	68 164	45 329	Subventions de l'État	31 225	62 584
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>981</i>	<i>1 024</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>31 225</i>	<i>62 584</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	115 520	66 216	Fiscalité affectée	6	22
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	89 411	30 685
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 313	7 690	Revenus d'activité et autres produits	27 990	17 508
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>9 313</i>	<i>7 533</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>948</i>	<i>398</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>157</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>160</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 747</i>	<i>2 501</i>
Total des charges	183 684	111 545	Total des produits	148 632	110 799
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	35 052	746
Total : équilibre du CR	183 684	111 545	Total : équilibre du CR	183 684	111 545

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	28 433		Capacité d'autofinancement		3 884
Investissements	72 744	63 456	Financement de l'actif par l'État	1 513	19 196
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	59 001	1 091
			Autres ressources	50	-315
Remboursement des dettes financières	11 305	13 247	Augmentation des dettes financières	44 070	27 645
Total des emplois	112 482	76 703	Total des ressources	104 634	51 501
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	7 848	25 202

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2021, la catégorie ComUE affiche un résultat négatif de 0,75 M€ (contre un résultat négatif de 1,8 M€ en 2020). La capacité d'autofinancement est de 3,9 M€. Le fonds de roulement diminue de 25 M€.

Les produits de fonctionnement s'établissent à 110,8 M€, soit un taux d'exécution de 74,5 %.

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 111,5 M€, soit un taux d'exécution de 60,7 %, principalement porté par les dépenses de fonctionnement autre que les charges de personnel.

Le total des ressources permettant de financer les investissements s'élève à 51,5 M€.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Le total des emplois, comprenant les dépenses d'investissement s'établissent à 76,7 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
160 679	91 933	104 465

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	68 373	68 373	46 173	46 173
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	82 273	107 598	52 048	53 747
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	56 358	72 744	39 837	68 392
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	207 005	248 715	138 058	168 312
dont contributions employeur au CAS pensions	981	981	1 024	1 024

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	119 044	89 520
Subvention pour charges de service public	19 589	21 583
Autres financements de l'État	148	172
Fiscalité affectée	6	24
Autres financements publics	70 386	56 688
Recettes propres	28 915	11 053
Recettes fléchées	78 373	22 721
Financements de l'État fléchés	12 403	6 388
Autres financements publics fléchés	53 177	14 518
Recettes propres fléchées	12 793	1 815
Total des recettes (C)	197 416	112 241
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	51 299	56 071

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	37 39	525 217	480 218	0 0	0 0	1 1	1 1	563 257	518 258	
D102 Formation initiale et continue de niveau Master	445 490	1 349 483	1 348 466	0 0	0 0	108 40	126 53	1 903 1 013	1 920 1 009	
D103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	15 918 14 978	5 584 2 511	6 222 3 042	0 0	0 0	808 8	817 2	22 311 17 498	22 957 18 021	
D105 Bibliothèque et documentation	150 144	1 791 2 685	1 919 2 267	0 0	0 0	70 75	70 75	2 012 2 904	2 139 2 485	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	0 0	1 620 28	1 954 34	0 0	0 0	279 0	489 0	1 899 28	2 442 34	
D107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	0 64	823 66	843 40	0 0	0 0	177 4	223 3	999 133	1 065 107	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	991 1 058	2 901 445	3 019 344	0 0	0 0	2 095 306	2 626 353	5 987 1 808	6 636 1 754	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0 3	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 3	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	0 0	255 0	263 0	0 0	0 0	60 0	69 0	316 0	332 0	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	17 360 0	1 316 1 799	1 466 1 825	0 0	0 0	211 0	226 0	18 887 1 799	19 051 1 825	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	10 057 7 835	14 466 7 853	16 878 6 376	0 0	0 0	1 125 342	1 259 217	25 648 16 030	28 193 14 428	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	586 504	666 537	697 512	0 0	0 0	2 0	2 0	1 254 1 041	1 284 1 016	
D114 - Immobilier	2 634 2 509	26 100 14 747	37 833 18 192	0 0	0 0	49 834 37 934	64 967 67 161	78 567 55 190	105 433 87 863	
D115 - Pilotage et support	18 342 16 479	23 381 19 811	33 101 19 606	0 0	0 0	1 468 1 119	1 750 527	43 191 37 409	53 192 36 612	
D201 - Aides directes aux étudiants	44 33	356 82	363 64	0 0	0 0	6 8	6 0	406 123	413 97	
D202 - Aides indirectes	388 768	631 248	631 205	0 0	0 0	20 0	20 0	1 039 1 015	1 039 973	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 423 1 269	507 537	583 557	0 0	0 0	94 1	94 1	2 024 1 807	2 099 1 827	
Total	68 373 46 173	82 273 52 048	107 598 53 747	0 0	0 0	56 358 39 837	72 744 68 392	207 005 138 058	248 715 168 312	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	51 299	56 071
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	11 305	9 847
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	24 735	14 714
Autres décaissements non budgétaires	4 449	6 776
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	91 788	87 408
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	5 460	13 354
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	91 788	87 408

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	44 070	25 008
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	19 530	19 791
Autres encaissements non budgétaires	4 491	7 215
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	68 091	52 014
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	23 697	35 393
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	18 770	29 811
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	10 387	18 936
Total des financements	91 788	87 408

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire de la catégorie ComUE est déficitaire de 56 M€. Un prélèvement de 35,4 M€ sur la trésorerie est nécessaire pour conserver l'équilibre budgétaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 131	1 827	1 081
– sous plafond	880	950	653
– hors plafond	251	877	428
dont contrats aidés			
dont apprentis	5		9
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		121	97
– rémunérés par l'État par ce programme		121	97
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La consommation d'emplois sous plafond pour la catégorie des « communautés d'universités et d'établissements » s'établit à -227 ETPT. En raison d'erreurs d'imputation dans l'application OREMS pour la ComUE de Toulouse, la consommation du plafond d'emplois Etat était cependant majorée de 122 ETPT en 2020 et la consommation hors plafond minorée d'autant. En retirant cette erreur, l'augmentation des consommations d'emplois sous plafond s'élève donc à 349 ETPT en 2021.